This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08235594 6

Im Gd-

Santa Croce

AN

(English, L.

Boudard

MÉMOIRES,

LETTRES ET PIÈCES AUTHENTIQUES.

Cet Ouvrage se trouve également, rue Saint-Jacques, n° 252, institution BARY ; *et chez* DELAUNAY, *au Palais-Royal, galerie de bois.*

IMPRIMERIE DE GUIRAUDET.

Le 21 Mars.

MÉMOIRES,

LETTRES ET PIÈCES AUTHENTIQUES

TOUCHANT

LA VIE ET LA MORT

DE S. A. S. MONSEIGNEUR

LOUIS-ANTOINE-HENRI DE BOURBON CONDÉ,

DUC D'ENGHIEN.

Par M. André Boudard,

(DE L'HERAULT),

MEMBRE DE PLUSIEURS ACADÉMIES.

A PARIS,

CHEZ { AUDIN, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25;
URBAIN CANEL, RUE HAUTEFEUILLE, N° 5;
ET PONTHIEU, PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

1823.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
345260B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1946 L

AVERTISSEMENT.

On verra, par la lecture de ces Mémoires, qu'ils ont été composés sur les documens les plus authentiques. Une heureuse circonstance ayant soulevé le voile dont on avoit tâché de couvrir le meurtre de Mgr le duc d'Enghien, je me suis servi de tous les documens publiés jusqu'à ce jour. Des renseignemens précieux m'avoient été déjà fournis par une personne qui a été témoin de la séance fatale où le prince fut condamné à être assassiné. Un ex-secrétaire d'un personnage fameux m'a envoyé quelques notes dont j'ai fait usage. Mon intention n'est pas ici de chercher à soulever les passions. Malheur à moi si une pareille

pensée pouvoit jamais entrer dans mon cœur. Ces Mémoires étoient même destinés à ne pas paroître de long-temps, sans un événement imprévu qui a nécessité leur publication. Je prie les personnes qui ont daigné m'envoyer des renseignemens, d'agréer l'hommage de ma sincère reconnoissance. J'avertis aussi mes lecteurs que je me suis souvent guidé sur *l'excellent ouvrage de M. le marquis d'Ecquevilly, et sur les Mémoires pour servir à la maison de Condé.*

Assuron

chercher a

avec le rang

ur ber bayen

trouire, ma

oyager dans

meus a fair

m'y gache

areille ide

nt pu dezi

je suis acou

t je suis tr

absurdes

je vous en

comme de m

Etien

MÉMOIRES,

LETTRES ET PIÈCES AUTHENTIQUES

TOUCHANT

LA VIE ET LA MORT

DE S. A. S.^r MONSEIGNEUR

LOUIS-ANTOINE-HENRI DE BOURBON-CONDÉ,

DUC D'ENGHIEN.

PREMIÈRE PARTIE.

Vie de Monseigneur le duc d'Enghien jusqu'au licenciement de l'armée de Condé.

LIVRE PREMIER.

Éducation et émigration du Prince. — Sa vie militaire jusqu'à l'avénement de Louis XVIII *au trône.*

CHAPITRE PREMIER.

Exposition.

C'ÉTOIT une grande et belle coutume dans l'antiquité, de récompenser par un éloge et par

des monumens publics les hommes illustres qui avoient honoré la patrie. Persuadé, dit Plutarque, *que la gloire des vertueux empoinçonne les bien nés*, on rendoit également hommage au bon citoyen, au magistrat intègre, au grand capitaine; et à la même tribune où Périclès avoit célébré les héros morts pour la patrie, à Marathon, une voix éloquente faisoit entendre l'éloge d'Aristide et de Phocion. Que si quelque grande et malheureuse vertu succomboit sous les efforts de la haine et de l'envie, l'Histoire, devenue plus éloquente et plus austère, exhumoit la cendre des coupables, les citoit à son tribunal inflexible, et après les avoir chargés d'imprécations, vouoit leurs noms à l'exécration de la postérité. Ainsi se ranimoit dans les cœurs l'amour des grandes et belles actions; ainsi se perpétuoit le souvenir de la vertu et la haine du crime. En voyant les honneurs que la patrie accordoit aux hommes illustres après leur mort, la jeunesse se sentoit enflammée d'une noble émulation pour obtenir la même gloire; et telle étoit la puissance de ces triomphes, que les tyrans ne crurent pouvoir mieux affermir leur autorité qu'en étouffant cette voix, accusatrice vivante de leur tyrannie.

Nous lisons que, lorsque Germanicus, le dernier des héros de l'ancienne Rome, eut péri vic-

time de la lâche trahison de Tibère, ce tyran craintif n'osa pas défendre le deuil public et les hommages que l'on rendit au fils de Drusus. Mais après lui, lorsque la maîtresse du monde, façonnée à l'esclavage, eut tendu ses mains aux barbares qui, sous le nom d'empereurs, lui donnèrent des fers, l'éloge de la vertu devint un crime, et Rusticus et Sénecion furent envoyés à la mort pour avoir loué publiquement Thraséas et Helvidius ; que dis-je ? on osa même attenter aux monumens du génie, et les ouvrages immortels que les hommes de bien avoient laissés pour l'instruction de la postérité furent brûlés au milieu du Forum, sous les yeux d'un peuple abruti, que l'esclavage avoit rendu stupide. Les tyrans, dit Tacite, espéroient étouffer ainsi la conscience de l'univers. Ces temps déplorables durèrent jusqu'au règne heureux de Trajan ; mais Rome étoit alors trop avilie pour être encore digne de la gloire et de la liberté.

Il nous étoit réservé de parcourir des jours de proscription et de tyrannie semblables à ceux dont une plume austère nous a transmis les annales. Les mains teintes du sang d'un jeune héros que ses vertus et ses rares qualités faisoient chérir des François, un autre Tibère devoit se faire un trophée de son crime, et obtenir pour

salaire l'héritage de sa victime. Plus cruel que l'ancien, il devoit épier les larmes qui couloient de nos yeux au souvenir de notre Germanicus; et ses satellites, après nous avoir privés de tous les moyens de faire entendre nos regrets, devoient chercher encore à nous ravir la mémoire, comme s'il eût été en leur puissance de nous contraindre à l'oubli aussi facilement qu'au silence. Ainsi, après l'excès de la liberté, nous vint l'excès de la tyrannie : grand et sublime enseignement donné aux peuples qui abandonnent les voies de la légitimité et de la justice, pour embrasser le parti de l'erreur et de l'iniquité !

Enfin le Ciel, après tant de malheurs appesantis sur nos têtes, apaisé par le sang illustre des fils de Saint-Louis, vient de nous rendre un autre Trajan, qui, plus heureux que l'empereur romain, après avoir allié, comme lui, la liberté à l'empire, a su travailler d'une main efficace au rétablissement des mœurs publiques, et assurer le salut de l'Etat. Nos voix, trop longtemps comprimées, peuvent rendre les honneurs qui leur sont dus aux hommes illustres qui ont disparu au milieu de nos tempêtes politiques. Jeune encore, peu accoutumé à l'art de bien dire, je viens déposer ce faible hommage sur

la tombe d'un héros dont la France déplorera long-temps la perte. Et si je succombe dans mon entreprise, mon admiration, que dis-je? ma piété pour le noble sang des Condés sera du moins mon excuse.

CHAPITRE II.

Des Condés.

Charles de Bourbon, duc de Vendôme, prince du sang royal, épousa, en 1515, Françoise d'Alençon, fille du duc René. De ce mariage naquit, le 7 mai 1530, Louis de Bourbon, premier prince de Condé. Ce Louis balança la puissance des Guises sous la régence de Catherine de Médicis, et fut déclaré le chef du parti calviniste. Son frère Antoine, roi de Navarre, lui confia le jeune prince de Béarn, son fils, et ce fut sous ses ordres que Henri IV fit l'apprentissage des armes. Ce Condé qui, selon un auteur contemporain, *étoit moult craint et moult estimé, tant pour sa vertu que pour son courage*, périt malheureusement auprès de Jarnac, d'un coup de pistolet que lui tira traîtreusement Montesquiou. Son fils, Henri 1er, qui mourut si jeune, et qui donnait de si belles espérances, se signala à la bataille de Coutras. Le Roi, avant le commencement de l'action, étant passé devant le corps d'armée que commandoient le prince de Condé et le comte de Soissons : « Sou-

venez-vous, leur dit-il, que vous êtes du sang de Bourbon, et vive Dieu! je vous ferai voir que je suis votre aîné. — Et nous, répondirent-ils, nous vous montrerons que nous sommes de bons cadets. » L'un et l'autre, en effet, s'y conduisirent en héros, et contribuèrent au succès de la bataille.

Ainsi, lorsque la Providence plaça sur le trône l'illustre famille des Bourbons, et donna le sceptre au bon et grand Henri IV, elle suscita cette noble maison de Condé pour être *la gloire et l'appui de l'Etat.* Sujets fidèles, serviteurs zélés, ces princes furent toujours prêts à verser leur sang pour la défense de la patrie ; et quand Dieu, dans ces derniers temps, nous enleva nos rois et nous laissa livrés à nous-mêmes, les Condés suivirent le chef de leur famille sur la terre étrangère, et furent les premiers à le défendre de leur épée. Sans raconter ici tous les faits d'armes qui ont illustré cette maison et accru la gloire militaire de la France, nous rappellerons que Louis II de nom, appelé ordinairement le Grand Condé, fils de Henri 1er et de Charlotte de Montmorency, prince qui réunit en sa personne *ce qui avoit si long-temps caractérisé ces deux maisons de héros,* sauva le royaume à la bataille de Rocroy. C'est de lui que Bossuet a dit : « Nous ne pouvons rien,

Lettre du Roi à Mgr le duc d'Enghien.

Voltaire.

faibles orateurs, pour la gloire des âmes extraordinaires : le sage a raison de dire que leurs seules actions les peuvent louer, et la seule simplicité d'un récit fidèle pourroit soutenir la gloire du prince de Condé. »

CHAPITRE III.

Grandeur et noblesse de la maison de Condé.

Quand cette maison de Condé n'auroit d'autre illustration que d'être descendue de ce Condé dont Louis xiv dit, en apprenant la mort: « J'ai perdu le plus grand homme de mon royaume. », ce seroit encore une des plus illustres maisons de France; et, après la maison royale, qui est *la plus grande, sans comparaison, de tout l'univers, et à qui les plus puissantes maisons peuvent bien céder sans envie, puisqu'elles tâchent de tirer leur gloire de cette source*, elle pourroit le disputer aux plus nobles et aux plus grandes races. Mais, ainsi que la maison royale, elle descend de Robert, comte de Clermont, sixième fils de Saint-Louis. Ce Robert épousa Béatrix de Bourgogne, fille unique de Jean de Bourgogne et d'Agnès de Bourbon, héritière du titre et des domaines de sa maison. Charles-le-Bel érigea, pour le fils aîné de Robert, le comté de Bourbon en duché-pairie, espérant, disoit-il dans Bossuet.

les lettres d'érection, que les successeurs seroient soutenus par la grandeur de ces princes. En effet, Pierre de Bourbon fut tué à la bataille de Poitiers, Louis de Bourbon à celle d'Azincourt, François de Bourbon au combat de Sainte-Brigide, et Antoine de Bourbon au siége de Rouen.

Mais, sans parcourir la généalogie de la maison de Bourbon, si nous nous arrêtons à la maison de Condé, nous verrons que, du côté de la ligne masculine, elle est la branche cadette de cette race royale de France qui a donné trente-six rois à la France, vingt-deux rois au Portugal, onze rois à la Sicile, quatre rois à l'Espagne, trois empereurs à Constantinople, trois rois à la Navarre, trois rois à la Hongrie, dix-sept ducs à la Bourgogne, douze ducs à la Bretagne, et deux ducs à la Lorraine. Du côté de la ligne féminine, elle est alliée aux maisons d'Angleterre, d'Orléans, de Lorraine, de la Trémoille, de Hesse, de Brunswick, de Brabant et de Montmorency, illustre famille dont le chef porte le titre de *premier baron chrétien*. C'est de cette race héroïque et militaire que descendoit Mgr le duc d'Enghien. Tous ses ancêtres avoient été de *vaillans hommes et de grands capitaines*. Un de ses aïeux avoit refusé la couronne de Pologne; et telle étoit la répu-

Strenui mil fortes duc

tation de cette maison en Europe, que l'héritier du trône de Russie, dans un voyage qu'il fit en France, sous le nom de comte du Nord, étant allé à Chantilly : « J'échangerois, dit-il, bien volontiers mon empire pour l'héritage des Condés. — Vos sujets y perdroient trop, lui répondit avec beaucoup d'à-propos M. le duc de Bourbon. — Bien loin de là, répliqua le jeune czar, nous y gagnerions l'un et l'autre, car je serois Condé. »

CHAPITRE IV.

Naissance et enfance de Mgr le duc d'Enghien.

C'étoit une coutume dans les maisons princières d'attacher une grande importance à la naissance d'un premier fils, et la maison de Condé n'étant pas nombreuse, la naissance de Mgr le duc d'Enghien combla sa famille d'une joie d'autant plus vive qu'elle sembloit annoncer de nombreux rejetons aux descendans du vainqueur de Senef. Il naquit le 2 août 1772, à Chantilly.

Son aïeul lui donna le nom de Louis-Henri-Joseph, et le titre de duc d'Enghien. Le père du jeune Prince fut Mgr le duc de Bourbon, malheureux père qui semble réservé par la Providence à offrir le plus triste exemple de la vanité des grandeurs humaines. Sa mère fut Louise Thérèse-Mathilde d'Orléans, sœur du duc Louis-Philippe-Joseph, dont la vie et la mort ont été également déplorables. Madame la duchesse de Bourbon souffrit pendant quarante-huit heures des douleurs dont Mgr le duc d'Enghien se res-

sentit au moment de sa naissance. Il vint au monde tout noir et sans mouvement. On l'enveloppa dans des linges trempés dans l'esprit de vin, et le remède faillit être la cause de sa mort : une étincelle ayant volé sur ces linges inflammables, le jeune prince, sans le plus prompt secours, auroit été la proie des flammes. L'enfant sauvé de ce péril eut à lutter contre un mal non moins dangereux : il fut attaqué d'une fièvre inflammatoire qui fit désespérer de ses jours. Malheureux prince, il commençoit ainsi dans les souffrances une vie qui devoit se terminer par la plus affreuse catastrophe!

A l'âge de cinq ans, on lui donna pour précepteur l'abbé Millot, de l'académie française. Le jeune duc fut élevé à Chantilly, magnifique demeure que les Condés s'étoient plu à embellir, et où de tout côté l'on voyoit les trophées de leur gloire. Sur la terrasse du château étoient placés les canons pris à Friedbourg, et dont Louis xv avoit fait présent au vainqueur de Joannisberg. Dans la grande galerie, on conservoit l'épée de Henri iv, l'armure de Jeanne d'Arc, le fauteuil sur lequel étoit assis l'espagnol Fuentès à la bataille de Rocroy, et l'épée du vainqueur de Nordlingue. Mgr le duc d'Enghien, de quelque côté qu'il jetât les yeux, pouvoit contempler les faits d'armes des héros

de sa race, retracés dans des tableaux peints par nos plus habiles artistes, et son aïeul le Grand Condé remplissoit ces beaux lieux de sa gloire et de sa magnificence. Chacun se rappeloit les belles fêtes que ce héros y avoit données à son Roi, et où Louis-le-Grand étoit venu, entouré de la cour la plus brillante de l'univers, s'asseoir à la table du sauveur de l'État. La grande ombre de ce Prince sembloit y errer encore accompagnée de Bossuet, de Racine, de Boileau, de Lulli et de tous les hommes illustres que le siècle de Louis XIV a produits. Ainsi, ce fut au milieu des trophées de sa maison que Mgr. la duc d'Enghien commença son éducation.

CHAPITRE V.

Éducation de Mgr le duc d'Enghien.

L'éducation de Mgr le duc d'Enghien fut toute militaire. Son gouverneur ne négligea aucun des moyens propres à fortifier sa constitution foible et maladive; il tâcha de lui inspirer un goût vif pour les exercices du corps, mettant ainsi en pratique les principes que l'on avoit suivis pour l'éducation de l'aïeul et du père du jeune duc. A l'âge de six ans on lui mit entre les mains l'histoire du Grand Condé, et le jeune prince sentit son cœur tressaillir au récit des hauts faits de ce grand capitaine. Cependant ses sages instituteurs eurent soin de lui faire remarquer que le vainqueur de Rocroy n'avoit pas été seulement un grand capitaine, mais encore un héros chrétien; ils le lui montrèrent cherchant, au sortir des batailles, les plus doux plaisirs dans la culture des lettres, et le délassement de la gloire dans le sein de la religion. Polibe, Végèce, les Commentaires de César lui devinrent bientôt familiers, et l'abbé Millot écrivit exprès

pour l'instruction de son jeune élève l'Histoire ancienne et l'Histoire de France. La maison de Condé reconnut avec joie dans le jeune Prince les belles qualités de ses ancêtres. Les vertus héréditaires ne se perdoient pas dans cette famille, et Mgr le duc d'Enghien ne paroissoit pas réservé à les laissser périr. Son illustre aïeul voyoit avec ravissement se développer tant d'heureuses dispositions. Souvent il appeloit auprès de lui le jeune prince, et se plaisoit à lui faire rendre compte de son travail. *Maintefois*, il lui racontoit quelques traits de la vie des anciens capitaines, ou lui répétoit les instructions que lui avoit données le Grand Condé. *Ainsi le roy sainct Loys recordoit souvent à ses enfants les hauts faicts et dicts des roys et autres princes anciens, et leur disoit qu'ils les devoient retenir pour y prendre exemple.* A cette époque, Mgr le duc de Bourbon partit avec Mgr le comte d'Artois pour le siége de Gibraltar. Ils y montrèrent l'un et l'autre la bravoure héréditaire dans les princes de leur maison. Mgr le duc de Bourbon s'y trouva même dans un grand péril, et reçut une légère contusion. A cette nouvelle, le jeune Prince, à peine âgé de dix ans, auroit désiré qu'on lui permît d'aller rejoindre son père, montrant la même impatience des combats que le Grand Condé, lorsque encore enfant

Joinville.

il écrivoit à Monsieur *le Prince*, chargé du siége de Dole. « Si mes désirs étoient accomplis, je serois au camp pour soulager vos douleurs, vous y servir, et prendre part à vos peines.... Je lis avec contentement les héroïques actions de nos rois dans l'histoire; en voyant de si beaux exemples, je me sens une sainte ambition de les imiter, mais ce n'est assez pour maintenant d'être enfant de désir et de n'avoir d'autre volonté que la vôtre. »

Mgr le duc d'Enghien eut bientôt occasion de recevoir des leçons sur l'art de la guerre de la bouche même des rivaux de son aïeul. Le duc de Brunswick vint en France et se rendit à Chantilly. Cet illustre étranger, élève du grand Frédéric, avoit été vaincu deux fois en Allemagne par Mgr le prince de Condé. Il fut reçu avec la plus noble cordialité et la plus grande magnificence. Il témoigna au jeune prince la plus vive affection et se plut à lui raconter tous les détails de la campagne de 1762, où son illustre aïeul avoit accru la gloire de nos armes. Peu après, Gustave III, roi de Suède, visita aussi la France. Ce monarque, digne héritier de Charles XII et de Christine, ne vit pas sans étonnement, en traversant la Bourgogne, les monumens que les Condés y avoient élevés. Il conçut la plus haute idée de la grandeur de cette maison. Une heu-

CHAPITRE VI.

Camp de Saint-Omer.

La cour de Vienne, toujours impérieuse dans ses prétentions, exigeoit de la Hollande l'ouverture de l'Escaut. Le cabinet de Versailles, malgré les liens qui unissoient les deux maisons de France et d'Autriche, se vit forcé de prendre les armes pour défendre son alliée et l'empêcher de se jeter dans les bras de l'Angleterre, de tout temps sa rivale. Une armée fut donc rassemblée sur les bords du Rhin, et Mgr le prince de Condé, qui avoit tant de fois conduit les Français à la victoire, fut désigné par la voie publique pour en avoir le commandement. Tout à coup on apprend que l'Autriche, soit qu'elle fût effrayée de l'armement de la France, soit plutôt qu'elle désirât obtenir au delà, se désistoit de ses prétentions. Louis XVI licencia alors son armée, et Mgr le prince de Condé resta à Chantilly. Cependant le cabinet de Vienne reprit une attitude menaçante au commencement de l'année 1788. Le ministère rassembla aussitôt

une nouvelle armée sous les murs de Saint-Omer, et le commandement en fut confié à Mgr le prince de Condé. Mgr le duc d'Enghien, à peine âgé de seize ans, y accompagna son illustre aïeul. On fit devant lui l'essai des nouvelles manœuvres introduites dans les troupes françaises; le jeune duc y fit aussi l'essai de ses moyens de commandement et étonna les officiers généraux par ses connoissances militaires. L'armée ne vit pas sans orgueil et sans attendrissement l'héritier du Grand Condé enseigner à son petit-fils l'art de la guerre, à peu de distance de ces plaines de Fribourg et de Nordlingue qui rappeloient tant de glorieux souvenirs. Comme Duguesclin, le jeune prince, *qui étoit un gentil et noble varlet d'armes, se sentit émouvoir à la vue de ces belles armes et des valeureux chevaliers qui les portoient.* Sans doute on l'eût vu s'illustrer au commencement de sa carrière, et à l'âge où les autres hommes ne sont que des hommes ordinaires, si le cabinet de Versailles, au moment de la convocation des états-généraux, n'eût hésité à s'engager dans une guerre dont on ne pouvoit prévoir l'issue. Mgr le duc d'Enghien se rendit alors à Dunkerque. Les navires qui, tous les ans, vont à la pêche de la baleine étoient de retour : il examina dans le plus grand détail tout ce qui étoit nécessaire à cette pêche et se fit

Pierre Dublanc, liv. 2.

rendre compte de la manière dont on y procède. Ainsi que Pierre-le-Grand, il mettoit à profit ses voyages, avec cette différence que le czar avoit un empire à fonder, tandis que le jeune prince voyoit l'héritage de l'aîné de sa famille prêt à devenir la proie des barbares.

CHAPITRE VII.

Émigration des Condés.

Mgr le duc d'Enghien étoit à peine de retour de Saint-Omer, que les états-généraux furent convoqués. Le Roi, en réunissant les députés de son peuple autour de sa personne sacrée, avoit voulu aviser avec eux aux moyens d'assurer la prospérité de l'État, et de fermer les plaies du royaume. « Tout ce qu'on peut attendre, leur « avoit dit ce bon Roi, du plus tendre intérêt au « bonheur public, tout ce qu'on peut deman- « der à un souverain, le premier ami de ses « peuples, vous devez l'espérer de mes senti- « mens. » Ses intentions paternelles furent cruellement déçues: dès les premières séances les gens de biens prévirent, à la violence des discussions, que de grands orages se préparoient. Le ministère, qui avoit cru se faire des états un appui contre les parlemens, en fut lui-même effrayé. Louis XVI, montrant un moment l'énergie nécessaire dans ces temps de trouble, essaya de faire seul le bien de la France, dont son esprit droit

et éclairé lui montroit les états-généraux incapables. Mais la séance royale où il notifia sa volonté n'ayant pas été soutenue avec vigueur, les factieux s'enhardirent, et bientôt la royauté disparut devant l'assemblée usurpatrice qui, sous le nom d'assemblée nationale, ne tarda pas à s'emparer de tous les pouvoirs. Dès ce moment, la révolution marcha triomphante, et renversa tout ce qui sembloit devoir s'opposer à son usurpation. La reine et les princes furent insultés dans d'horribles pamphlets; la cour fut accusée de vouloir attenter à la liberté du peuple; le Roi lui-même se trouva en butte aux outrages de l'assemblée; enfin les agitateurs préludèrent à de plus grands excès par l'incendie d'un atelier du faubourg Saint-Antoine. Peu de jours après, le 14 juillet arriva. Cette fatale journée, où Louis XVI ne conserva de sa puissance que le fantôme de la royauté, est trop connue pour que je rappelle ici les scènes d'horreur qui la signalèrent : les gardes françaises, placées auprès du trône pour en être les premiers défenseurs, trahirent leur Roi et s'unirent aux révoltés; un peuple ivre de sang entoura la Bastille, et en massacra le malheureux commandant, au moment même où les assiégeans feignoient de vouloir parlementer avec lui; l'intendant de Paris

périt de la manière la plus tragique et la plus déplorable; enfin le supplice de la lanterne fut inventé pour hâter le trépas des infortunés dont une populace cruelle demandoit la mort.

Quelle désastreuse influence cette fatale journée a eue sur les destinées de la France! Trente ans de troubles et de guerres intestines et étrangères, le renversement du trône de Saint-Louis, l'assassinat du meilleur des rois, l'anéantissement de la religion et de la morale, le règne du crime, la proscription et la spoliation de tout ce qu'il y avoit dans le royaume de noble et de vertueux : tels sont les tristes résultats du 14 juillet 1789.

Vie du prince de Condé.

Dans ce premier acte de rébellion, Monseigneur le prince de Condé entrevit le germe de tous les malheurs qui menaçoient la monarchie; et, prenant son fils par la main, il alla, comme Gédéon, chercher sur une terre étrangère des défenseurs à son infortuné monarque. Ces princes se rendirent d'abord à Bruxelles, où les accueillit l'archiduchesse Christine. Cette princesse, sœur de la reine Marie-Antoinette, ne pouvoit offrir aux Condés un asile dans sa cour : l'agitation de la France menaçoit d'un envahissement prochain les bords de la Dyle et de la Meuse, et l'incendie révolutionnaire étoit prêt à les embraser.

Dès que Gustave III apprit que les Condés étoient sortis de France, il adressa au grand père de Mgr le duc d'Enghien cette lettre qui honore également le monarque et le prince :

« Mon cousin,

« L'amitié que vous m'avez toujours témoignée et celle que je vous porte me font vivement sentir et partager l'état où vous vous trouvez. Offrir à un Bourbon, à un Condé, un asile dans mon camp, c'est y appeler la victoire. Vous proposer une retraite dans mes Etats, c'est moins vous témoigner l'intérêt que je prends à vous que satisfaire à mes sentimens les plus doux. Votre Altesse peut être persuadée qu'elle trouvera en Suède tous les égards qui lui sont dus, et que je donnerai à ma nation l'exemple de consoler un héros malheureux.

« Je vous prie de faire mes complimens à MM. les ducs d'Enghien et de Bourbon, et à la princesse de Condé, qui ne quitteront point leur respectable père. » *Signé* GUSTAVE.

Si ces princes n'eussent quitté la France que pour chercher le repos et trouver un asile, certes il n'y en avoit point de plus honorable pour eux que le camp du roi de Suède, et cette généreuse hospitalité de Gustave étoit digne des

Condés; mais lorsque tant de gentilshommes passoient les frontières et se réunissoient sur les bords du Rhin, les petits-fils du sauveur de l'Etat devoient-ils abandonner cette noble élite de la France pour aller planter leurs drapeaux victorieux au milieu des glaces de la Finlande, sur une terre étrangère, et pour d'autres intérêts que ceux de leur patrie et de leur Roi? Non. C'étoit aux Condés à relever le vieux drapeau de la monarchie. Monseigneur le comte d'Artois étoit déjà sorti de France, et se trouvoit à Turin avec ses enfans; un grand nombre de gentilshommes l'y avoient suivi. Monseigneur le prince de Condé alla rejoindre le frère de Louis XVI, et son petit-fils trouva dans M. le duc d'Angoulême et dans M. le duc de Berri deux jeunes frères qui devoient un jour partager ses triomphes. L'un d'eux, après avoir été long-temps son compagnon d'armes, devoit, comme lui, trouver un assassin. La Providence vouloit que ce noble sang de Bourbon, après *avoir coulé pour notre gloire, coulât encore pour notre salut.* Châteaubriand.

CHAPITRE VIII.

Campagne de Flandres. Beau trait de Mgr le duc d'Enghien.

L'Assemblée nationale, afin de consolider sa puissance, décréta que l'armée prêteroit un nouveau serment, où l'on avoit eu soin d'omettre le nom sacré du Roi. Son intention étoit d'ôter à ce malheureux prince le seul espoir qui pouvoit lui rester dans la fidélité de ses troupes. Un grand nombre d'officiers se refusèrent à cet acte de félonie, et des corps entiers suivirent l'exemple de leurs chefs. Le régiment irlandais de Berwick fut un des premiers à se rendre auprès des princes, montrant alors la même fidélité qu'avoient montrée leurs ancêtres lorsque Jacques Stuart étant proscrit et obligé de se réfugier en France, ces héros de la fidélité aimèrent mieux souffrir l'exil et la proscription que de trahir leur maître. Berchiny, Royal allemand, Dauphin (cavalerie), une partie des gardes françaises, et presque toute la maison militaire du Roi, que l'assemblée avoit licenciée, ne tardè-

rent pas à suivre ce glorieux exemple. Un nombre considérable de gentilshommes les avoient déjà précédés sous le drapeau de la monarchie. Bientôt près de quarante mille hommes se trouvèrent réunis autour des frères de Louis XVI. C'étoit un spectacle digne d'étonnement et d'admiration que cette nouvelle croisade des chevaliers français pour reconquérir leur Roi et leur patrie. Au milieu des phalanges royalistes on distinguoit Mgr le prince de Condé, qui, par ses discours autant que par ses exemples, encourageoit tout le monde, et rappeloit ces chefs vénérables qui, après la captivité de Babylone, conduisirent les douze tribus à la Cité Sainte. Près de lui, son petit-fils, semblable en grâces et en vertus au plus jeune des Machabées, brûloit du désir de s'illustrer dans la carrière des combats, et de verser son sang pour sauver le chef de la famille. Hélas! qui auroit pu prévoir alors, en considérant *quand et quand tant de vertus militaires, diligence, pourvoyance.....*, *magnanimité, résolution, les rares beautés et conditions de sa personne, ce port et ce vénérable maintien sous un visage si jeune, vermeil et flamboyant*, qui auroit pu prévoir que tant de belles qualités seroient la proie d'un assassin, et qu'avec ce jeune prince s'éteindroit une génération de héros.

Montaigne, liv. 2.

L'armée des Princes ayant été divisée en trois corps, Mgr le duc d'Enghien accompagna son père à Ath, où se trouvoient réunis un nombre considérable de gentilshommes qui prirent le nom d'armée de Flandres. Mais cette campagne, qui s'étoit annoncée sous les plus heureux auspices, s'étant terminée par une retraite, le corps de Mgr le duc de Bourbon fut licencié sans avoir pu se mesurer avec les républicains. Néanmoins Mgr le duc d'Enghien se fit remarquer par un trait qui révéloit sa belle âme. Peu de jours après son arrivée à Ath, il faisoit une reconnoissance, accompagné de quelques gentilshommes, lorsque plusieurs vieillards émigrés, à pied, accablés de fatigue et en danger d'être pris par l'ennemi, se rencontrèrent sur sa route. A la vue de ces nobles soldats, le prince se sentit ému. Ils marchoient lentement, chargés d'un fusil autrichien et d'un havresac: Mgr saute aussitôt de cheval et prie un de ces vieillards de monter à sa place. Le gentilhomme refuse. Mgr insiste; enfin, à force d'instances et de prières, le vieillard finit par céder. La suite du prince imita son exemple, et ils rentrèrent au camp au milieu de ces braves: marche vraiment triomphale! spectacle plus digne d'admiration que celui d'un vainqueur qui revient environné d'un cortége de captifs.

CHAPITRE IX.

Mort de Louis XVI.

Un crime affreux venoit de mettre le comble aux malheurs de cette fidèle noblesse ; la Convention avoit imprimé une tache sanglante à notre malheureuse patrie ; elle avoit osé porter une main criminelle sur son Roi, le citer à son tribunal de sang, et le juste avoit péri par le plus criminel des attentats. A cette horrible nouvelle, ce ne fut qu'un cri de douleur et d'effroi dans toute l'Europe ; à l'armée de Condé, surtout, l'indignation se mêloit à la douleur profonde dont chacun étoit saisi. Les princes de la terre purent dès lors juger quelle étoit cette puissance anarchique dont le sceptre pesoit sur la France, et qui sembloit projeter l'envahissement de l'Europe et le renversement de tous les trônes. Mgr le prince de Condé en fut instruit le 17 janvier ; et Mgr le comte d'Artois lui écrivit, quelques jours après, cette lettre où respire toute la tendresse de ce bon prince pour l'infortuné Louis XVI.

« Mon cher Cousin,

« Je n'essaierai pas de vous peindre la profonde et déchirante douleur dont je suis accablé; mais vous connoissez mon cœur, et vous sentirez vous même tout ce qu'il éprouve : mon unique consolation est la certitude d'avoir tout fait, tout employé pour servir mon malheureux frère.

« Unissons nos larmes pour pleurer le roi que nous venons de perdre; mais redoublons nos efforts pour délivrer celui que nos tyrans continuent de retenir dans leurs fers. C'est le devoir que tous nos sentimens nous prescrivent, et nous les remplirons jusqu'à la mort.

« Monsieur nous fait part de la déclaration de la régence, et de la marque de confiance qu'il me donne : je m'en rendrai digne, en donnant à tous l'exemple de l'obéissance, de la subordination et d'une soumission sans réserve à l'autorité légitime.

« Adieu, mon Cousin; ne doutez jamais de mes tendres sentimens pour vous.

« Charles-Philippe. »

« *P. S.* Chargez-vous, je vous prie, de parler à vos enfans de mon amitié pour eux : je suis bien sûr qu'ils partageront ma trop juste douleur. »

Ainsi, tandis qu'en France tout rampoit abattu sous la puissance du crime, l'honneur et la vertu s'étoient réfugiés dans les camps. La monarchie étoit encore vivante au milieu de cette armée fidèle qui avoit tout sacrifié pour suivre les frères de son Roi ; tout s'y faisoit encore selon nos anciennes coutumes. Monsieur, d'après les lois du royaume, venoit de se déclarer régent pendant la minorité de son neveu ; Mgr le comte d'Artois avoit été nommé lieutenant-général ; et la France, au milieu de tant d'adversités, avoit reçu ces nouvelles comme un adoucissement à ses maux. Par ordre de Monsieur, les troupes furent réunies au pied des autels, afin d'honorer la mémoire du Roi-Martyr, et proclamer le nouveau Roi. Mgr le prince de Condé, accompagné de Mgr le duc de Bourbon et de Mgr le duc d'Enghien, prononça dans l'église de Villingen le discours suivant :

« Messieurs,

« C'est dans l'amertume de nos cœurs que nous venons de rendre le dernier des hommages que nous prescrivoient le respect profond et l'attachement sans bornes dont nous étions pénétrés pour l'infortuné Louis xvi. Si notre inaltérable et constante fidélité n'a pu le sauver des horreurs de son sort, au moins elle l'a suivi jus-

qu'à la tombe, où le plus atroce des crimes vient de précipiter le plus malheureux des Rois. Une longue douleur n'épuisera jamais la source de nos larmes; et le comble des maux pour toute âme sensible est d'avoir à pleurer la perte de son Roi et les crimes de sa patrie.

« Mais vous savez, Messieurs, qu'il est de principe que le Roi ne meurt jamais en France: Puisse le Ciel préserver de tous les dangers qui l'entourent, cet enfant précieux et intéressant qui, né pour le bonheur, ne connoît encore de la vie que le malheur d'être né! Quel que soit le sort qui l'attende, il ne peut être qu'agréable à Dieu que ce soit au pied de ces autels, comme c'est l'usage en France, que nous nous livrions au premier élan de notre antique amour pour nos Rois, et des vœux que nous formons pour notre souverain légitime. Le Roi est mort, Messieurs: vive le Roi! »

CHAPITRE X.

Catherine offre une retraite dans ses États à l'armée de Condé. Noble refus du Prince.

Cependant Catherine II, impératrice de Russie, pleine d'admiration pour le dévouement de cette noblesse infortunée, qui suivoit avec tant de fidélité et de persévérance le vieux drapeau de la monarchie, apprend leurs courageux efforts en même temps que les désastres de la dernière campagne. Elle se hâte d'envoyer au prince de Condé le jeune duc de Richelieu, qui venoit de se signaler dans la guerre contre la Turquie, et le charge d'offrir à Mgr le prince de Condé, ainsi qu'à ses fidèles compagnons, un asile sur les bords de la mer d'Azof.

Là, cette reine, aussi magnanime que courageuse, assignoit aux serviteurs du Roi des terres fertiles situées sous un climat aussi doux que la France. A cette proposition, l'aïeul de Mgr le duc d'Enghien fut pénétré de reconnoissance; mais ses nobles compagnons ne reçurent qu'avec effroi l'offre d'aller chercher le repos et l'oubli

dans des contrées si lointaines. Leurs yeux pouvoient encore apercevoir la France ; et, quoique privés du foyer domestique, l'espérance, comme une flamme immortelle, vivoit toujours au fond de leur cœur. Leur illustre chef ne vit pas sans attendrissement l'attachement que lui portoit cette noblesse courageuse. Il s'empressa de répondre à l'impératrice de Russie, pour la remercier de ses bienfaits, et lui dire qu'il ne les accepteroit que dans le cas où le sort des armes forceroit les puissances à l'affreuse nécessité de reconnoître la république. « Votre Majesté, ajouta-t-il, veut bien lui annoncer qu'elle ne désespère pas du succès de notre cause. C'est nous ordonner ce que nous aurions pris la liberté de lui demander, de nous mettre en mouvement pour jouir de ses bienfaits au moment où les efforts généreux des puissances seroient infructueux pour le but que nous nous proposons.

« Votre Majesté impériale daigne honorer notre conduite de son suffrage et de sa protection depuis trois ans. C'est nous rendre plus dignes de ses bontés que d'y mettre la suite que notre fidélité nous commande. Plus les efforts des souverains seront grands, plus il y a lieu d'espérer que la cause sera bientôt décidée. »

Catherine sentit toute la noblesse de cette ma-

gnanime résolûtion ; son estime pour la maison de Condé en redoubla, et elle répondit au Prince : « Que S. A. pouvoit être assurée, ainsi que sa fidèle armée, de toutes les consolations dont Sa Majesté seroit capable ; mais que l'impératrice auroit autant de plaisir à remplir ses espérances que de regrets de la voir dans le cas d'y recourir, ce dernier cas ne répondant guère aux vœux qu'elle n'avoit cessé de former pour le bonheur de la France et de S. A. »

CHAPITRE XI.

Monseigneur le duc d'Enghien à l'armée de Condé.

Cette fidèle noblesse, après la journée de Jemmapes, se dirigea vers Villinge, dans les gorges de la forêt Noire, où Mgr le prince de Condé avoit établi son quartier-général. Le chef vénérable partagea, comme au temps des croisades, avec ses chevaliers fidèles, quand il eut épuisé le peu qu'il avoit pu soustraire aux ennemis de son Roi; il engagea ses pierreries afin de subvenir aux besoins de son armée. Le camp offroit alors un septacle qui excitoit l'admiration de l'Europe. Des officiers généraux, des colonels, des maréchaux-de-camp, servoient comme simples volontaires, n'ayant pour tout abri que des branches de sapin ou de chêne chargées de frimats. Chacun partageoit avec son compagnon le peu de richesses qu'il avoit emporté. Tous, soutenus dans leur infortune par leur amour pour leur Roi, par la ferme résolution de rétablir la paix et l'ordre dans leur malheureuse patrie, et surtout par leur attachement pour leur

chef, ne soupiroient qu'après les combats. Et bien qu'ils prévissent, au milieu de l'agitation générale des peuples, que peut-être il ne leur resteroit bientôt plus un abri où ils pussent reposer leur tête, leur cri de guerre étoit toujours comme celui de leurs ancêtres : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

Mgr le duc d'Enghien vint se réunir à son illustre aïeul à Villingen, et faire sous ses ordres l'apprentissage des armes. Peu de jours après son arrivée, le quartier-général fut établi à Germersheim. L'armée étoit dans la plus parfaite sécurité, lorsque les républicains parurent sur la lisière du bois de Belheim.

Il étoit près de sept heures du matin. L'avant-garde autrichienne se replia aussitôt sur le bois de Germersheim ; mais le comte de Vioménil, avec son ardeur accoutumée, sut promptement réparer cet échec. Le comte de Bethisy exécuta une manœuvre sur le flanc gauche des ennemis avec tant d'habileté, qu'il les força à songer à leur sûreté. Mgr le duc d'Enghien s'y trouva pour la première fois en présence des soldats de la Convention, à la tête de deux bataillons de l'infanterie noble. Mgr le duc de Bourbon, son illustre père, commandoit la cavalerie : il avoit confié le jeune prince au major D***, avec prière de lui servir de mentor. Les deux bataillons s'étant

avancés dans le bois de Biewald, une batterie masquée tira sur eux et tua quelques soldats; deux cents fantassins se montrèrent en même temps et firent une décharge presque à bout portant. A la vue de ce danger, le major saisit la bride du cheval de Mgr, et le fit rétrograder. Ils passèrent devant le front de ces braves, sans s'arrêter ni se reconnoître. Mais à leur contenance ferme le prince reconnut la foiblesse de son guide; il revint aussitôt sur ses pas, et se mettant à la tête du premier bataillon: « En avant, leur cria-t-il, vive le Roi! » Ce peu de paroles, cette noble intrépidité, excitèrent le courage de ces chevaliers. Bientôt l'ennemi fut dispersé et la redoute emportée. Le jeune héros rentra en triomphe dans le camp. Le soir même, le géneral autrichien (maréchal de Wurmser) lui adressa, en présence de son père, ces paroles flatteuses: « Vous avez fait voir, Monseigneur, que le sang des héros coule dans vos veines. » Un grand nombre d'officiers et de soldats se couvrirent de gloire dans cette journée. Le chevalier de Carbonel, officier d'artillerie, y servoit comme simple artilleur. Entouré par un escadron ennemi, on le somme de se rendre: « Nous faisons souvent quartier, répond-il, jamais nous ne le recevons. » A ces mots il fut percé de coups.

CHAPITRE XII.

Grandeur de Mgr le prince de Condé dans l'exil.

Le Prince, depuis que *l'iniquité des temps* l'avoit amené en Allemagne, avoit éprouvé une certaine désobligeance de la part du duc de Wurtemberg, que nous avons vu tour à tour, électeur et roi, manifester des opinions et des sentimens peu conformes à son rang. Dans les relations que les circonstances avoient amenées entre Mgr le Prince de Condé et lui, le duc avoit constamment laissé voir que la nécessité seule pouvoit le contraindre à ne pas repousser les émigrés. Tout à coup la cour de Vienne lui enjoint de livrer passage sur son territoire à l'armée de Condé. A cette nouvelle, le duc fut effrayé : connoissant peu la générosité des princes français, il envoya un de ses gentilshommes pour pressentir Son Altesse sur ses dispositions, et tâcher de modérer son juste ressentiment. Lors ce capitaine, *de singulière vertu et de grande magnanimité*, répond que la noblesse

Froissard.

Mémoires de la maison de Condé.

française qu'il commande respecte les souverains et se fait respecter des peuples par la sévérité de sa discipline. Cependant, quoique porté par les malheurs de son pays sur une terre étrangère (1), il ne se croit pas moins grand que dans ses domaines ou à la cour du Roi de France, et il sait ce qui lui est dû. Il aura, comme son aïeul, la gloire *de n'avoir pas laissé avilir la grandeur de la maison chez les étrangers. Malgré la majesté de l'empire....., soutenu de son seul courage et de sa réputation, il porte si loin les avantages d'un Prince de France et de la première maison de l'univers,* qu'il exige que le duc de Wurtemberg se porte à sa rencontre.

Bossuet, Orais. fun.

Selon les désirs de Monseigneur, le duc vint au-devant de Son Altesse; et, après lui avoir témoigné le plus vif regret de tout ce qui s'étoit passé, s'en excusant sur l'empire des circonstances, il le pria de s'arrêter à Stuttgard, avec ses enfans. Monseigneur y consentit. Le duc y avoit rassemblé sa petite cour, dans le dessein d'en faire lui-même les honneurs. Les Français admirèrent la noblesse et la généreuse cordialité avec laquelle il reçut ses hôtes illustres; il

(1) De Sevelinges.

combla surtout d'amitiés Mgr le duc d'Enghien, et lui voua une tendre affection qui ne s'est jamais démentie. On se rappelle encore que, lors de l'assassinat de 1804, il fut un des premiers à réclamer contre cette audacieuse violation du droit des gens, et à ordonner que l'on courût aux armes. L'armée, étonnée de l'accueil gracieux qu'elle reçut sur tous les lieux de son passage, ne fut pas moins fière des marques de vénération que l'on avoit données à son général. Le nom de Condé n'avoit pas perdu sa puissance en Allemagne; et tant de princes que Monseigneur avoit vaincus s'empressèrent de venir rendre hommage à leur vainqueur. Au moment où l'armée se mettoit en marche pour Heilbron, Mgr le prince de Condé fut étonné de revoir le duc de Wurtemberg, qui, par honneur, l'accompagna jusqu'à Canstadt.

CHAPITRE XIII.

Siége de Mayence. — Humanité de Mgr le duc d'Enghien.

La tranchée fut ouverte devant Mayence le 17 juin 1793. Le roi de Prusse s'y rendit en personne pour presser le siége, et, dès le premier jour de son arrivée, il envoya complimenter Monseigneur; il fit en même temps présent à S. A. de six pièces de canon, lui faisant dire qu'il espéroit les voir à Chantilly. Cependant l'armée républicaine, dans le dessein de jeter des vivres et des munitions dans la place, s'avança du côté de Germersheim, et tenta de percer la ligne gardée par l'armée de Condé. Un capitaine, avec quatre-vingts soldats, occupoit la redoute de Belheim, en avant de la ligne : se voyant sur le point d'être tourné par des forces supérieures, il se replia sur le bois de Zilkam. Aussitôt Mgr le duc d'Enghien se mit à la tête d'un bataillon de giulays. Son père réunit un piquet de cavalerie de hussards de Salm et des houlans de Mirabeau, et après avoir marché en silence, et essuyé, sans tirer une amorce, un feu roulant et bien nourri,

ils enlevèrent la redoute au cri de *vive le Roi!* Près de trois cents républicains qui étoient accourus pour la défendre y périrent. MM. de Salgues et de Cluny y acquirent une gloire immortelle. Un grand nombre de soldats ennemis tombèrent au pouvoir des émigrés. Ils attendaient la mort; Mgr le duc d'Enghien s'empressa de leur annoncer qu'ils n'avoient rien à craindre: «Vous êtes Français, leur dit-il, et ce seul titre vous garantit la vie.» *Quel fut alors l'étonnement de ces vieilles troupes et de leurs braves officiers lorsqu'ils virent qu'il n'y avoit plus de salut pour eux qu'entre les bras du vainqueur! De quels yeux regardèrent-ils le jeune prince, dont la victoire avoit relevé la haute contenance, à qui la clémence ajoutoit de nouvelles grâces!* Monseigneur avoit déjà donné des ordres pour que les blessés fussent traités avec le même soin que les Français fidèles, et les émigrés n'avoient cessé de montrer, depuis le commencement de la campagne, la même générosité pour leurs compatriotes. Pourquoi faut-il que, dans ces temps déplorables, l'humanité ne se soit trouvée que du côté de la France ancienne, que la France nouvelle n'ait répondu que par des lois de sang à la noble sollicitude des princes! Il arrivoit souvent que le soldat de Condé reconnoissoit dans les rangs

Bossuet.

républicains un frère ou un parent, et cette reconnoissance amenoit quelquefois des événemens imprévus et extraordinaires. A Zilkam, un fantassin de la légion de Mirabeau se vit attaqué par un hussard républicain. Sans perdre la tête, il couche son ennemi en joue et le tient quelque temps en respect; le cavalier tourne autour du fantassin, et, saisissant un moment favorable, il alloit le sabrer, lorsque l'autre, plus adroit, le renverse d'un coup de fusil, et s'avance aussitôt pour s'emparer du cheval abandonné. Quelques foibles cris du républicain l'arrêtent : il revient sur ses pas et adresse au blessé quelques paroles consolantes, lui proposant de partager avec lui un morceau de pain et une goutte d'eau-de-vie. Celui-ci, d'une voix mourante, le remercie et le prie de le transporter au camp. Au moment où il se baissoit pour le relever, il reconnut son frère. Qu'on juge de sa surprise et de son désespoir!.... Il le rapporta en pleurant au quartier-général; mais ce jeune homme, à peine guéri, retourna dans les rangs républicains. Tel étoit alors le fanatisme de la liberté!

Le régent s'empressa d'écrire au prince pour le féliciter de la journée du 19 juillet, et le chargea de distribuer à l'armée les grâces qu'il lui envoyoit. Monseigneur, accompagné de son petit-fils, adressa, en présence de toutes les trou-

pes sous les armes, les complimens les plus flatteurs à M. de Salgues. Ce respectable maréchal-de-camp, dont les cheveux blancs rehaussoient la gloire, lui répondit : « Monseigneur, le peu de sang qui coule dans mes veines, je serai toujours prêt à le répandre pour ma patrie et pour mon Roi. » A cette armée royale, l'amour du Roi s'unissoit toujours à l'amour de la patrie.

Paroles du Roi.

Long-temps après, lorsque le Roi vint chercher un asile dans son camp, *n'en ayant plus hors celui de l'honneur,* le prince lui présenta M. de Cluny : « Sire, dit-il, voici l'officier à qui Votre Majesté a daigné accorder le grade de colonel. — Je ne le lui ai point accordé, répondit Louis XVIII, il l'a bien trouvé dans la redoute de Belheim. »

CHAPITRE XIV.

Attaque des lignes de Weissembourg.

Après la prise de Mayence, Valenciennes et Condé ayant ouvert leurs portes au prince de Cobourg, on résolut de forcer le passage de Weissembourg et de pénétrer en Alsace. En conséquence, Landau fut investi. Une colonne républicaine s'étant avancée pour jeter du secours dans la place, le régiment de Mirabeau, aidé de quelques escadrons de cavalerie, la mit en déroute. L'armée alliée marcha aussitôt vers les lignes, divisée en cinq colonnes : la première, commandée par le général Hotzé, s'empara de Barbelroth ; la deuxième débusqua les républicains de Insheim et de Bellickeim ; la troisième, dans laquelle Mgr le duc de Bourbon et Mgr le d'Enghien commandoient le régiment noble d'infanterie, obligea les républicains à abandonner le village de Langen-Kauden, dispersa la cavalerie qui, éparpillée en pelotons, étoit revenue trois fois à la charge, et la rejeta jusque

dans la forêt de Biewald : Mgr le duc d'Enghien, ainsi que son illustre père, sauvèrent dans cette journée un grand nombre de soldats patriotes, et les arrachèrent des mains des Croates ; la quatrième colonne, sous les ordres du comte de Wurmser, entra dans Jocrim et s'empara des hauteurs de la Werth ; enfin, la cinquième, commandée par Mgr le prince de Condé, partit de Kurts, et repoussa les républicains jusque sur les hauteurs d'Hagenbach. L'armée, après cette belle journée, s'arrêta pendant trois jours dans ses positions : le 17 octobre l'attaque des lignes recommença. Au moment où Mgr le prince de Condé montoit à cheval, il fit approcher son petit-fils, et lui dit en présence de l'armée : « Ne sommes-nous pas bien malheureux d'être toujours forcés de nous battre contre des braves que nous voudrions embrasser. Allez, mon fils, montrez-vous toujours digne de vos ancêtres ; mais continuez aussi à faire voir que les ennemis sont vos frères. » Le jeune prince tenta, à la tête de l'avant-garde, de passer le Rhin.

Le passage lui fut vivement disputé par les républicains ; mais rien ne put résister à l'intrépidité du jeune héros. Il se plaça à la tête de sa colonne, et se tournant vers ses braves : « Mes amis, leur dit-il, voilà la France : en avant !

CHAPITRE XV.

Journée de Berstheim.—Bravoure de Monseigneur le duc d'Enghien.

Après la prise de Weissembourg, la Convention, toute couverte du sang de son Roi, se trouva dans les plus vives alarmes. Tremblante pour ses crimes, elle se vengea de ses défaites sur le petit nombre de Français fidèles qui avoient échappé à son glaive. Deux commissaires furent envoyés à l'armée pour ordonner l'attaque des lignes et la reprise de Landau. On étoit au milieu de l'hiver; cependant, aussitôt après leur arrivée, les hostilités recommencèrent avec plus d'acharnement que jamais. Le corps de Condé ne tarda pas à trouver l'occasion de se signaler par un des plus héroïques faits d'armes qui aient honoré sa carrière. Les républicains, profitant de la gelée qui avoit raffermi les chemins, firent avancer leur grosse artillerie jusqu'à Berstheim, et forcèrent les légions de Mirabeau et de Hohenlohe à rétrograder. Ils étoient prêts à s'emparer du village,

et ce premier succès auroit pu décider de la bataille, lorsque Mgr le prince de Condé saute de son cheval, et mettant l'épée à la main, il se place à la tête de ses deux bataillons de gentilshommes. « Messieurs, leur dit-il, vous êtes tous des Bayards ; il faut reprendre Berstheim à la baïonnette : en avant ! » Aussitôt ces braves se précipitent au milieu d'une grêle de balles ; en un moment l'ennemi fut repoussé, et les cris de *vive le Roi !* poussés à l'extrémité du village, annoncèrent la déroute des ennemis.

Cependant Mgr le duc de Bourbon, à la tête de la seconde et de la troisième divisions de la cavalerie noble, dispersoit devant lui la cavalerie républicaine. Entraîné par son intrépidité, et sans calculer le danger, il franchit un ravin profond, suivi seulement de quelques gentilshommes. Les républicains s'en aperçoivent : ils se hâtent de revenir sur leurs pas, pour profiter de leur avantage. La mêlée fut sanglante ; Mgr le duc de Bourbon y fut grièvement blessé. Un cavalier, l'ayant reconnu, vint sur lui à toute bride, et d'un revers de sabre, lui coupa trois doigts : le Prince, malgré la violence de la douleur, prit son pistolet, et alloit punir cet audacieux, lorsque le cavalier, effrayé, lui demanda la vie : « Eloigne-toi, lui répondit ce généreux Prince ; jamais

CHAPITRE XV.

Journée de Berstheim.—Bravoure de Monseigneur le duc d'Enghien.

Après la prise de Weissembourg, la Convention, toute couverte du sang de son Roi, se trouva dans les plus vives alarmes. Tremblante pour ses crimes, elle se vengea de ses défaites sur le petit nombre de Français fidèles qui avoient échappé à son glaive. Deux commissaires furent envoyés à l'armée pour ordonner l'attaque des lignes et la reprise de Landau. On étoit au milieu de l'hiver; cependant, aussitôt après leur arrivée, les hostilités recommencèrent avec plus d'acharnement que jamais. Le corps de Condé ne tarda pas à trouver l'occasion de se signaler par un des plus héroïques faits d'armes qui aient honoré sa carrière. Les républicains, profitant de la gelée qui avoit raffermi les chemins, firent avancer leur grosse artillerie jusqu'à Berstheim, et forcèrent les légions de Mirabeau et de Hohenlohe à rétrograder. Ils étoient prêts à s'emparer du village,

et ce premier succès auroit pu décider de la bataille, lorsque Mgr le prince de Condé saute de son cheval, et mettant l'épée à la main, il se place à la tête de ses deux bataillons de gentilshommes. « Messieurs, leur dit-il, vous êtes tous des Bayards ; il faut reprendre Berstheim à la baïonnette : en avant ! » Aussitôt ces braves se précipitent au milieu d'une grêle de balles ; en un moment l'ennemi fut repoussé, et les cris de *vive le Roi !* poussés à l'extrémité du village, annoncèrent la déroute des ennemis.

Cependant Mgr le duc de Bourbon, à la tête de la seconde et de la troisième divisions de la cavalerie noble, dispersoit devant lui la cavalerie républicaine. Entraîné par son intrépidité, et sans calculer le danger, il franchit un ravin profond, suivi seulement de quelques gentilshommes. Les républicains s'en aperçoivent : ils se hâtent de revenir sur leurs pas, pour profiter de leur avantage. La mêlée fut sanglante ; Mgr le duc de Bourbon y fut grièvement blessé. Un cavalier, l'ayant reconnu, vint sur lui à toute bride, et d'un revers de sabre, lui coupa trois doigts : le Prince, malgré la violence de la douleur, prit son pistolet, et alloit punir cet audacieux, lorsque le cavalier, effrayé, lui demanda la vie : « Eloigne-toi, lui répondit ce généreux Prince ; jamais

CHAPITRE XV.

Journée de Berstheim.—Bravoure de Monseigneur le duc d'Enghien.

Après la prise de Weissembourg, la Convention, toute couverte du sang de son Roi, se trouva dans les plus vives alarmes. Tremblante pour ses crimes, elle se vengea de ses défaites sur le petit nombre de Français fidèles qui avoient échappé à son glaive. Deux commissaires furent envoyés à l'armée pour ordonner l'attaque des lignes et la reprise de Landau. On étoit au milieu de l'hiver; cependant, aussitôt après leur arrivée, les hostilités recommencèrent avec plus d'acharnement que jamais. Le corps de Condé ne tarda pas à trouver l'occasion de se signaler par un des plus héroïques faits d'armes qui aient honoré sa carrière. Les républicains, profitant de la gelée qui avoit raffermi les chemins, firent avancer leur grosse artillerie jusqu'à Berstheim, et forcèrent les légions de Mirabeau et de Hohenlohe à rétrograder. Ils étoient prêts à s'emparer du village,

et ce premier succès auroit pu décider de la bataille, lorsque Mgr le prince de Condé saute de son cheval, et mettant l'épée à la main, il se place à la tête de ses deux bataillons de gentilshommes. « Messieurs, leur dit-il, vous êtes tous des Bayards ; il faut reprendre Berstheim à la baïonnette : en avant ! » Aussitôt ces braves se précipitent au milieu d'une grêle de balles ; en un moment l'ennemi fut repoussé, et les cris de *vive le Roi !* poussés à l'extrémité du village, annoncèrent la déroute des ennemis.

Cependant Mgr le duc de Bourbon, à la tête de la seconde et de la troisième divisions de la cavalerie noble, dispersoit devant lui la cavalerie républicaine. Entraîné par son intrépidité, et sans calculer le danger, il franchit un ravin profond, suivi seulement de quelques gentilshommes. Les républicains s'en aperçoivent : ils se hâtent de revenir sur leurs pas, pour profiter de leur avantage. La mêlée fut sanglante ; Mgr le duc de Bourbon y fut grièvement blessé. Un cavalier, l'ayant reconnu, vint sur lui à toute bride, et d'un revers de sabre, lui coupa trois doigts : le Prince, malgré la violence de la douleur, prit son pistolet, et alloit punir cet audacieux, lorsque le cavalier, effrayé, lui demanda la vie : « Eloigne-toi, lui répondit ce généreux Prince ; jamais

amitié pour vous, et du bien de l'État, je dois vous avouer que mon amour-propre jouit de voir trois héros de mon sang où jusqu'à présent je n'étois sûr d'en trouver qu'un. Mais mon sentiment pour vous ne doit pas me faire oublier cette brave noblesse qui s'est si fort distinguée sous vos ordres : parlez-lui bien du double plaisir que je ressens de sa conduite et comme gentilhomme français et comme régent du royaume. Adieu, mon cher cousin, vous connoissez bien toute mon amitié pour vous. »

Turin, ce 28 décembre 1795.

« J'ai appris, écrivoit aussi S. A. R. Monsieur à Mgr le duc d'Enghien, j'ai appris, mon cher cousin, avec un plaisir que mon amour pour mon sang, et l'amitié que vous me connaissez pour vous, vous expliqueront facilement, la gloire que vous avez acquise à la journée du 2 de ce mois. Vous êtes à l'âge et vous portez le nom du vainqueur de Rocroy; son sang coule dans vos veines; vous venez de retracer sa valeur. Vous avez devant les yeux l'exemple d'un père et d'un grand-père au-dessus de tous les éloges : que de motifs d'espérer que vous serez un jour la gloire et l'appui de l'Etat! Vous pouvez croire, vous aimant comme je le fais, que je

jouis bien sincèrement de ces heureux présages. »

Au milieu de ces triomphes, on apprit l'arrivée prochaine de Mgr le duc de Berry à l'armée : c'étoit le prince lui-même qui l'annonçoit à son général.

« Monsieur mon cousin, je ne puis vous exprimer la joie que j'ai éprouvée lorsque mon père m'a annoncé que j'allois servir sous vos ordres. J'ai une bien grande impatience de vous revoir ainsi que tous les braves gentilshommes que vous commandez. Je suis gentilhomme comme eux, et c'est un titre dont je m'honore, et j'espère que vous trouverez en moi la même soumission et le même zèle. »

LIVRE DEUXIÈME.

Vie militaire de Mgr le duc d'Enghien jusqu'au départ de l'armée pour la Russie.

CHAPITRE Ier.

Louis XVIII est proclamé à l'armée de Condé.

Le quartier-général avoit été transféré à Steintadt, et l'armée avoit déjà pris ses cantonnemens, lorsqu'on apprit la mort déplorable du jeune roi Louis XVII, ainsi que l'avénement de Louis XVIII au trône. Pour la seconde fois, ces Français fidèles, errant sur la terre étrangère, sans autre assistance que leur épée, protestoient, à la face de l'Europe étonnée, de leur noble constance contre les tyrans usurpateurs qui agitoient la patrie. Un autel fut élevé à la hâte au milieu du camp, et après le service divin, toutes les troupes sous les armes formant le carré, le nouveau roi fut proclamé. Mgr le prince de

Condé, accompagné de MMgrs les duc de Berri, de Bourbon et d'Enghien, prononça, dans cette occasion solennelle, le discours suivant :

« Messieurs,

« A peine les tombeaux de Louis XVI, de son auguste compagne et de leur respectable sœur, se sont-ils refermés, que nous les voyons se rouvrir pour réunir à ces illustres victimes l'objet le plus intéressant de notre amour, de nos espérances et de nos respects. Ce jeune rejeton de tant de rois, dont la naissance seule paroissoit annoncer le bonheur de ses sujets, puisqu'il étoit formé du sang de Henri IV et de Marie-Thérèse, vient de succomber sous le poids de ses fers et de sa cruelle existence. Ce n'est malheureusement pas la première fois que j'ai eu à vous rappeler qu'il est de principe que le Roi ne meurt pas en France. Jurons donc au Prince auguste qui devient aujourd'hui le nôtre de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour lui prouver cette fidélité sans borne, cette soumission entière, cet attachement inaltérable que nous lui devons à tant de titres, et dont nos âmes sont pénétrées. Nos vœux vont se manifester par ce cri qui part du cœur et qu'un sentiment profond a rendu si naturel à tous les Fran-

çais ; ce cri qui fut toujours le présage comme le résultat de vos succès, et que les républicains n'ont jamais entendu sans stupeur comme sans remords.

« Après avoir invoqué le Dieu des miséricordes pour le Roi que nous perdons, nous allons prier le Dieu des armées de prolonger les jours du Roi qu'il nous donne, et de raffermir la couronne de France sur sa tête par des victoires, s'il le faut, et plus encore, s'il est possible, par le repentir de ses sujets, et par l'heureux accord de sa clémence et de sa justice.

« Messieurs, le roi Louis XVII est mort : *vive le Roi Louis* XVIII ! »

Ce cri de *vive le Roi* retentit jusque sur la rive gauche du Rhin, et ne fut pas entendu *sans stupeur* ni sans remords.

Le monarque étoit absent ; sa présence auroit rendu plus imposante encore cette cérémonie : comme aux premiers jours de la monarchie, les Francs auroient élevé leur Roi sur le pavois, et l'auroient proclamé grand, auguste, victorieux. Louis XVIII résidoit alors à Vérone, où il avoit le droit de cité comme descendant de Henri IV, que la république de Venise avoit inscrit sur son livre d'or. Il écrivit à Mgr le prince de Condé cette lettre pleine de noblesse qui fut bientôt répandue dans toute l'Europe :

« Mon cousin, je suis touché, comme je dois l'être, des sentimens que vous m'exprimez au sujet de la perte irréparable que je viens de faire en la personne du Roi, mon seigneur et mon neveu. Si quelque chose peut adoucir ma juste et profonde douleur, c'est de la voir partagée par ceux qui me sont chers à tant de titres. La France perd un Roi dont les heureuses qualités, que j'avois vues se développer dans sa plus tendre enfance, annonçoient qu'il seroit le digne successeur du meilleur des rois.

« Il ne me reste plus qu'à implorer les secours de la divine Providence, pour qu'elle me rende digne de dédommager mes sujets d'un si grand malheur. Leur amour est le premier objet de mes désirs, et j'espère qu'un jour viendra où, après avoir, comme Henri IV, reconquis mon royaume, je pourrai, comme Louis XII, mériter le titre de père de mon peuple.

« Dites aux braves gentilshommes, aux fidèles troupes dont je vous ai confié le commandement, que l'attachement qu'ils m'expriment par votre organe est déjà pour moi l'aurore de ce beau jour, et que je compte principalement sur eux pour achever de le faire éclore. »

Signé, Louis.

CHAPITRE II.

Conduite généreuse du grand-père de Monseigneur le duc d'Enghien.

Le Roi, à son avénement au trône, publia un manifeste qui respiroit la bonté paternelle de son cœur, et sa noble sollicitude pour les Français. A la voix auguste du monarque, les généreux guerriers qui marchoient au combat sous les drapeaux de la Convention s'indignèrent de soutenir plus long-temps une assemblée coupable qui, après avoir assassiné son Roi, inondoit le royaume de sang. Une pensée généreuse s'éleva dans le cœur de ces braves, et *une noble inspiration leur révéla qu'il leur étoit réservé de sauver la France.* Pichegru, après la conquête de la Hollande, avoit obtenu le commandement de l'armée du Rhin; son quartier-général étoit à Strasbourg. Le prince étoit à Bulh, le général républicain profita de cette proximité pour entamer des négociations avec Son Altesse.

De Sevelinges.

Ces deux grands guerriers, si bien faits pour

s'entendre, ne tardèrent pas à être animés des mêmes sentimens. Un plan fut tracé à la hâte pour la délivrance de la patrie. L'armée royale devoit passer le Rhin.

A son aspect, l'armée républicaine prenoit la cocarde blanche et proclamoit Louis XVIII. Quatre-vingt mille Français marchoient aussitôt à Paris, sous les ordres d'un Condé, et aux cris de *Vive le Roi!* Pichegru offroit ses principaux officiers comme ôtages. Mais le prince Français rejeta vivement cette proposition; la parole d'un Français lui suffisoit, et il auroit cru manquer à l'honneur s'il en avoit douté. L'armée royale et l'armée républicaine ne formèrent plus, dès lors, qu'un vœu pour le jour de cette heureuse réunion. « Point d'étrangers : c'est aux Français seuls à sauver la France. » Hélas! sans une triste fatalité, elle étoit sauvée, cette belle France, et le frère de Louis XVI, après tant d'adversités, alloit fermer les plaies de la patrie, et lui rendre le repos et la liberté. Tout à coup, au moment où Mgr le prince de Condé se préparoit à partir pour Strasbourg, le maréchal de Wurmser, commandant l'armée impériale, arriva à Bulh, et, se retranchant derrière ses instructions, il déclara positivement qu'il ne pouvoit laisser passer l'armée qu'à deux conditions : la première, que les places d'Huningue et de Strasbourg lui se-

roient remises; la seconde, que l'Alsace rentreroit sous la domination de l'Autriche. A cette demande le Prince fut saisi d'indignation. « Général, je connois, dit-il, maintenant toute la perfidie de votre cour. — Monseigneur, mes ordres sont positifs.—Que m'importent vos ordres? L'exil me paroît préférable à une concession qui me déshonoreroit, ainsi que le Roi mon maître. — Je vais écrire au conseil aulique. — Dites-lui bien que jamais un Condé ne trahira sa patrie ni son Roi. »

Dès lors tout fut rompu; la révolution poursuivit sa marche sanglante, en attendant le jour où elle seroit l'instrument dont la Providence se serviroit pour punir l'Autriche. Pichegru n'obtint, pour récompense de sa pensée généreuse et de son dévouement que la haine de la Convention et les déserts de la Guiane.

Que l'on compare maintenant Bonaparte et Mgr le prince de Condé: l'un, après tant de triomphes, prêt à souscrire au démembrement de l'empire, dans l'espérance de retenir la couronne chancelante sur son front; l'autre, proscrit, errant, fugitif, avec un petit nombre de Français fidèles, préférant l'exil à la honte de livrer une des provinces du royaume; et que l'on dise lequel, du père de Mgr le duc d'Enghien ou de l'assassin de ce jeune héros, a montré plus de grandeur d'âme et d'amour de la patrie.

Les princes ouvrirent alors les yeux sur les vues ultérieures de l'Autriche. Pleins de courage et d'héroïsme, ils tentèrent de faire seuls ce que leurs alliés ne vouloient faire qu'à des conditions indignes de la France. Une descente fut projetée sur les côtes de Normandie. Mgr le duc de Bourbon partit avec Mgr le comte d'Artois pour l'Angleterre, afin d'être prêts à la favoriser, en cas de succès. Mgr le duc de Berri prit alors le commandement de la cavalerie, et l'avant-garde fut confiée à Mgr le duc d'Enghien. Le poste du danger étoit toujours celui que se réservoit ce jeune prince.

Une heureuse nouvelle vint apporter quelques consolations à l'armée. Les cachots du Temple s'étoient ouverts pour MADAME Royale; les chaînes de la fille du Roi-Martyr avoient été rompues, et l'empereur François II lui avoit offert un asile à sa cour. Cette auguste princesse, lors de son passage à Bâle, trouva un gentilhomme qui étoit venu lui présenter les respectueuses félicitations de l'armée sur sa délivrance.

« J'ai été extrêmement touchée et flattée de votre lettre, répondoit MADAME à Mgr le prince de Condé: j'aurois eu bien du plaisir à voir un parent qui soutient si glorieusement le nom de Bourbon, nom si vertueux, et dont l'histoire parlera à jamais. Votre amour pour Dieu et votre

Roi vous fait admirer partout, et certainement je ne serai pas la dernière à vous rendre justice, car j'ai eu en effet le plaisir de voir quelques-uns de vos gentilshommes. Cela m'a fait plaisir, car j'en aurai toujours à voir des Français si attachés à leur devoir. Je vous prie d'assurer, de ma part, toute la brave noblesse que vous avez avec vous, des sentimens d'amitié, de reconnoissance et d'admiration que j'ai pour vous. Le nom de Français m'est encore cher, lorsqu'on le porte d'une si digne manière. Quant à vous, Monsieur mon cousin, qui avez le bonheur de les commander, je vous admire, et envie beaucoup votre place, surtout qnand on la remplit aussi dignement que vous.

« J'espère que MM. les ducs de Bourbon et d'Enghien se portent bien. Je sais qu'ils marchent sur les traces glorieuses de leur père. »

Plusieurs cavaliers nobles avoient eu le bonheur d'être admis en présence de l'auguste orpheline du Temple. Les bourreaux de son père avoient rougi de la montrer à l'étranger revêtue des vêtemens grossiers qu'elle n'avoit cessé de porter sous les humides voûtes de sa prison ; mais elle refusa avec dignité les riches vêtemens qui lui furent offerts, et ne garda que son chien, seul et fidèle compagnon de ses longues infortunes.

CHAPITRE III.

Arrivée du Roi à l'armée.—Défense du pont d'Offenbourg par Mgr le duc d'Enghien.

Tout à coup le bruit se répandit que le Roi étoit arrivé à l'armée. Etrange vicissitude des choses humaines ! les succès extraordinaires des Français en Italie forçoient le roi de France à chercher un refuge en Allemagne, au milieu du petit nombre de soldats fidèles qui l'avoient suivi sur la terre étrangère. Mgr le prince de Condé, Mgr le duc de Berri et Mgr le duc d'Enghien vinrent aussitôt présenter leurs hommages à Sa Majesté. Le monarque déclara qu'il n'arrivoit que comme simple gentilhomme, et que le commandement resteroit toujours à Mgr le prince de Condé. L'armée doutoit encore de son arrivée, lorsque ces paroles lui furent adressées *par ordre exprès du Roi.*

« Des circonstances impérieuses nous retenoient depuis trop long-temps éloigné de vous, lorsqu'une insulte aussi imprévue que favorable

à nos vœux ne nous a plus laissé d'asile; mais on ne peut nous ravir celui de l'honneur.

« Le sénat de Venise nous a fait signifier de sortir dans le plus court délai des États de la république (1). A cette demande, non moins offensante pour l'honneur du nom français que pour notre personne même, nous avons répondu : Je partirai, mais j'exige deux conditions : la première, qu'on me présente le livre d'or où ma famille est inscrite, pour en rayer le nom de ma main; la seconde, qu'on me rende l'armure dont mon aïeul Henri IV a fait présent à la république.

« Nous venons nous rallier au drapeau blanc, près du héros qui vous commande et que nous chérissons tous. Nous nous livrons avec con-

---

(1) La suite des événemens prouva que le Roi, dans cette circonstance, avoit été induit en erreur sur l'intention et le procédé du sénat de Venise, qui, ne pouvant plus conserver aucun doute sur l'invasion prochaine de son territoire, n'avoit pas voulu exposer le Roi à la difficulté et aux dangers d'une retraite qui fût peut-être même devenue impraticable.

Campagnes du corps de Condé, par M. le marquis D'ECQUEVILLY.

(*Note de l'éditeur.*)

fiance à l'espoir que notre arrivée sera pour vous un nouveau titre aux généreux secours que vous avez déjà reçus de Leurs Majestés impériale et britannique.

« Notre présence contribuera sans doute autant que votre valeur à hâter la fin des malheurs de la France, en montrant à nos sujets égarés, encore armés contre nous, la différence de leur sort sous les tyrans qui les oppriment, avec celui dont jouissent des enfans qui entourent un bon père. »

Ces nobles paroles et la présence du Roi ranimèrent le courage de l'armée; chaque gentilhomme oublia ses peines domestiques, ses propres souffrances, pour ne s'occuper que des infortunes de son maître, demandant à braver de nouveaux périls sous ses yeux. Sa Majesté habita le château de Munzingen, que Louis XV avoit occupé pendant le siége de Fribourg. Le 3 juin 1796, l'armée quitta Riégel pour se diriger sur Mulheim. L'avant-garde, sous les ordres de Mgr le duc d'Enghien, s'avança jusqu'à Ettenheim. Le lendemain, on apprit que les républicains avoient passé le Rhin dans la nuit du 24 et avoient surpris le fort de Kehl. Cette place importante avoit été lâchement abandonnée sans la moindre résistance par les troupes du cercle de Souabe. Monseigneur accourut aussitôt à

Ettenheim ; l'infanterie noble l'y suivit, et la cavalerie reçut l'ordre de s'avancer jusqu'à Kippenheim. Le Roi se rendit en même temps à Nonenwhir, où fut établi le quartier-général.

Mgr le duc d'Enghien, toujours avide de gloire, et toujours disposé à exécuter les entreprises hardies que lui inspiroit son courage, proposa de reprendre Kehl de vive force. Il demandoit seulement que l'avant-garde fût soutenue par quelques troupes du général comte de Staray, dont la division venoit d'arriver à Offenbourg. Les Autrichiens hésitèrent à seconder cette détermination audacieuse, et les républicains eurent le temps de se fortifier dans Kehl. Encouragés même par l'inaction de l'armée alliée, ils attaquèrent à Southeim Mgr le duc d'Enghien. Ce jeune héros les reçut avec son intrépidité ordinaire, à la tête de deux régimens de dragons et de quelques détachemens de différens corps, et repoussa vigoureusement les républicains. Mais ce succès n'eut d'autre avantage que d'être glorieux pour l'avant-garde. Le comte de Staray ordonna la retraite, dans le dessein de couvrir le Brisgaw. Le quartier-général de l'armée de Condé fut dès lors transféré à l'abbaye de Schutern, et la défense du pont d'Offenbourg fut confiée à Mgr le duc d'Enghien. Le 29, vers les sept heures du soir, les républi-

cains se portèrent avec des forces considérables sur les deux flancs de cette ville. Le prince n'avoit à leur opposer que deux escadrons du régiment d'Hohenlohe, et quelques troupes des cercles de l'empire. Il se défendit avec son ardeur accoutumée. A onze heures il étoit encore au delà du pont, donnant des ordres à ses aides de camp, lorsqu'on vint lui annoncer que les Autrichiens avoient jeté leurs armes et abandonné leur position sans se défendre. L'emportement du jeune prince fut extrême. Il se voyoit prêt à être enveloppé et livré aux républicains par la lâcheté des troupes alliées. Il commanda aussitôt la retraite, se retira en bon ordre après avoir coupé le pont, et prit possession en arrière de Steinach.

CHAPITRE IV.

Belle retraite de l'armée. Suite des exploits de Mgr le duc d'Enghien.

L'archiduc Charles, après la bataille de Neresheim, s'étoit retiré sur Philisbourg, appuyant sa droite sur Pforzheim. Du côté de Lahr, le comte Watersleben, ayant été complétement battu par la général Jourdan, avoit opéré sa retraite sur Francfort. Ces deux défaites forcèrent aussi l'armée de Condé à rétrograder vers le Danube. L'imprévoyance des généraux autrichiens l'avoit alors placée dans une position extrêmement fâcheuse. Les républicains s'avançoient toujours avec des forces considérables vers la vallée de Kintzig; et l'archiduc ayant négligé d'avertir le prince de sa retraite précipitée, sa droite se trouvoit à découvert, et à chaque instant on pouvoit s'attendre à être enveloppé, sans autre espérance qu'une mort glorieuse sur le champ de bataille. Le Roi fut alors supplié de se retirer à Augsbourg. S. M. s'y opposoit vivement, et il ne fallut rien moins que

les instances et les prières de Mgr le prince de Condé pour déterminer le monarque. Avant de partir, il adressa à son héroïque armée cette lettre pleine de sentimens, où il témoignoit toute la douleur qu'il éprouvoit de s'éloigner d'elle :

« Lorsque je suis venu avec tant d'empressement me réunir à vous, dans l'espoir de délivrer mes malheureux sujets du joug qui les opprime, j'étois loin de prévoir que ce moment heureux dût être suivi d'une séparation déchirante. Des motifs impérieux l'exigent aujourd'hui ; mais j'ai besoin de toutes les forces de mon âme pour m'y déterminer.

« Si quelque chose peut adoucir le sentiment douloureux que je ne cesserai d'éprouver jusqu'au moment où je viendrai rejoindre mes braves compagnons d'armes, c'est de les laisser entre les mains d'un prince de mon sang, dont le courage, la constance et le dévouement lui ont acquis le droit de me représenter, et auquel je demande comme ami et ordonne comme souverain de continuer à commander, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent, cette illustre armée, dont, en ce moment même, la voix de nos amis et celle de nos ennemis attestent également le dévouement, l'énergie et la fidélité. »

S. M. se rendit, dans le plus grand incognito, accompagnée de trois de ses serviteurs, à Dillingen, petite ville près du Danube, appartenant à l'électeur de Trèves. Elle comptoit s'y arrêter un moment, et se remettre ensuite en route pour aller chercher un asile en Saxe, et attendre, comme elle l'avoit dit en partant à ses braves compagnons d'armes, des circonstances plus heureuses pour venir combattre de nouveau pour le salut de ses malheureux sujets.

Relation adressée à S. A. S. par le duc de Villaquier.

« Le 19 juillet..., le Roi, fatigué par le travail et la chaleur, s'étoit mis à la fenêtre avec le duc de Fleury; il faisoit clair de lune, qui ne donnoit cependant pas sur la maison; les lumières qui étoient en arrière sur la table éclairoient la tête du Roi. Il y avoit à peine un quart d'heure que S. M. s'étoit mise à la fenêtre, lors qu'un coup de carabine fortement chargée part, dans l'obscurité, d'une arcade voisine. La balle atteint le Roi au sommet de la tête, frappe le mur, et tombe dans la chambre. Au mouvement que fait le Roi, le duc de Fleury s'écrie, le duc de Grammont accourt, le comte d'Avaray revient sur ses pas; ils croient leur maître mortellement blessé, en le voyant tout couvert de sang. Le prince courageux leur dit tranquillement : « Rassurez-vous, mes amis; ce n'est rien, rien du tout : vous voyez bien que

je suis resté debout, quoique le coup soit à la tête.... »

« Le Roi ne s'étoit assis qu'après quelques minutes; sa plaie étoit profonde, affreuse, et il ne falloit rien moins que le raisonnement, qu'à l'exception du Roi, tout le monde avoit perdu, pour juger qu'une blessure mortelle à la tête ne permet pas de marcher ni d'agir.... Il est impossible de montrer plus de douceur, plus d'intérêt pour ses serviteurs éperdus, que le Roi ne l'a fait dans cette occasion. L'un d'eux s'étant écrié : *Ah! mon maître, si le misérable eût frappé une demi-ligne plus bas. — Eh bien, mon ami,* répondit le monarque, *le Roi de France se nommeroit Charles X.* »

L'armée étoit partie d'Ach, pour aller camper au delà de Stockach, lorsque Mgr le prince de Condé reçut la nouvelle de cet attentat. Toutes les troupes furent saisies d'indignation et de douleur. Les soldats qui n'avoient pas vu S. M. avant son arrivée à Riegel avoient pu connoître dans le court séjour que le Roi fit à l'armée toute la noblesse et toute la bonté de son caractère.

Mgr le duc d'Enghien fit mettre à l'ordre, à l'avant-garde, la lettre que le monarque lui écrivit le lendemain de cet événement :

« Je vous dirai, mon cousin, que ma bles-

sure suit avec rapidité la marche ordinaire, et je ne crois pas que la guérison en soit longue. Dites de ma part à mes braves et fidèles compagnons d'armes que je suis aussi touché que peu surpris du sentiment qu'ils ont éprouvé en apprenant mon accident ; que, dans tous les temps, dans tous les lieux, dans toutes les circonstances, ils auront en moi un père dont le bonheur seroit de partager leurs peines, s'il ne pouvoit les adoucir. »

Cependant l'armée continuoit sa marche rétrograde vers le Danube. Dans cette retraite, quelques faits d'armes honorèrent les troupes royales. Trente hussards de Baschy mirent en fuite une centaine de cavaliers républicains, et ramenèrent plusieurs prisonniers au camp. Une seule compagnie de la légion de Mirabeau défendit un passage étroit contre six cents hommes et dix pièces d'artillerie. Mgr le duc d'Enghien, qui commandoit l'arrière-garde, se couvrit de gloire, non seulement par sa bravoure, mais encore par son habileté. Il reconnut deux ou trois fois des fausses positions où quelques officiers supérieurs avoient mis leurs troupes, et rectifia leurs lignes. Il plaça aussi, en plusieurs circonstances, son artillerie avec tant de précision et d'avantage, qu'il arrêta toutes les fois

l'ennemi. Les gens expérimentés reconnoissoient avec joie, dans ce jeune prince, toutes les qualités de son aïeul, et surtout son coup d'œil militaire.

CHAPITRE V.

Journée d'Ober-Kamlach.

Cette troupe héroïque étoit encore réservée pour des jours d'épreuve et de gloire : elle se trouvoit toujours au poste de l'honneur et du danger. Derrière elle l'armée autrichienne dormoit en sûreté. Qu'avoit-elle à craindre ? trois Condés veilloient pour la défendre. Le 11 août, le général Frœhlich se porta sur Guntzbourg, et laissa le prince soutenir seul le choc de l'armée républicaine. Le corps de Condé se replioit sur Mindelheim, lorsqu'un officier de l'avant-garde vint annoncer que Mgr le duc d'Enghien avoit été brusquement attaqué par des troupes supérieures. Ce jeune héros montra dans cette circonstance une capacité et une prudence qui le firent justement admirer de l'armée. Il fit échelonner son infanterie ; et, après avoir contenu l'ennemi, il se replia sans éprouver aucune perte sur les hauteurs d'Ober-Kamlach. Son illustre aïeul y étoit accouru au premier bruit du

canon. Le Prince embrassa son fils, et le complimenta sur le beau mouvement qu'il venoit d'exécuter. Les républicains s'emparèrent du village d'Ober-Kamlach, à peu de distance du quartier-général de l'armée de Condé. Deux partis s'offroient alors au Prince dans la situation critique où l'avoit placé l'imprévoyance des généraux autrichiens : le premier étoit de profiter de la nuit pour se retirer à la hâte ; le second, de prévenir l'ennemi par une détermination audacieuse, et de l'attaquer au milieu de la nuit, pour lui cacher le petit nombre de troupes qu'on avoit à lui opposer. *Un Condé pouvoit-il hésiter !* Mémoires sur les Condés.

Mgr le duc d'Enghien, à la tête de sa division, fut chargé d'enlever Unter-Kamlach, sur la droite ; le comte de Vioménil, Southeim, sur la gauche. Le Prince, à la tête de l'infanterie noble, s'avança lui-même vers Ober-Kamlach. Les avant-postes républicains avoient été égorgés sans donner l'alarme, lorsque quelques cris imprudens de *vive le Roi !* et quelques coups de fusil avertirent les troupes qui défendoient Ober-Kamlach ; elles se retirèrent en désordre derrière le pont, et bientôt une artillerie formidable fit reculer les bataillons de Condé. Mais qui pouvoit résister à l'héroïque valeur des chevaliers français ? Des Français seuls pou-

voient leur disputer la victoire. Bientôt le village et le pont furent emportés, malgré l'opiniâtreté avec laquelle les républicains le défendirent. Mgr le prince de Condé déploya dans ce combat tous ses talens militaires et sa bravoure personnelle : on le vit, au milieu du feu de la mitraille et de la mousqueterie, donner ses ordres et traverser le premier le pont. Mgr le duc d'Enghien ne montra pas moins d'intrépidité que son aïeul : après s'être emparé d'Unter-Kamlach, il se porta sur le flanc du village d'Ober-Kamlach, lorsque, entouré par des troupes beaucoup plus nombreuses que les siennes, il fut contraint de se replier vers sa première position. Un officier d'artillerie, M. de Bienville, arrêta seul assez long-temps les républicains pour que Mgr le duc d'Enghien eût le temps d'opérer sa retraite. Ce brave officier étoit occupé à dégager l'avant-train d'une pièce de quatre, lorsqu'une décharge de la ligne ennemie lui montra le danger auquel on étoit exposé. Il n'avoit auprès de lui que quelques soldats et deux canonniers : sans perdre courage, il pointe lui-même sa pièce. Les républicains s'avançoient en colonne sur son flanc gauche par un chemin creux, et sur son flanc droit par un ravin. M. de Bienville attendit qu'ils fussent à cinquante pas pour commencer son feu : il

tira alors alternativement à droite et à gauche, et obligea les ennemis à reculer. Après la retraite, Mgr le duc d'Enghien, à la tête de ses troupes, félicita ce brave officier du service important qu'il avoit rendu à l'armée.

CHAPITRE VI.

Journées de Neubourg et de Schussenried.

Cependant les victoires de l'archiduc Charles changèrent la face des choses en Allemagne. Le général Jourdan, après avoir essuyé deux défaites, avoit quitté la Franconie, et s'étoit porté sur le Rhin. Moreau, qui avoit quelque espérance de marcher sur Vienne, se vit obligé de songer à sa propre sûreté : il se retira derrière l'Iser, et opéra cette belle et savante retraite qui fut un des plus beaux faits d'armes de cet illustre capitaine. L'armée de Condé s'y couvrit de gloire. Le 14 septembre, une partie de l'avant-garde de Mgr le duc d'Enghien, jointe à celle du général Mercantin, attaqua une forte colonne républicaine près de Neubourg. L'ennemi montrant la ferme résolution de défendre la chaussée, le jeune Prince disposa son corps avec habileté, et débusqua les républicains de leur position, après leur avoir fait essuyer une grande perte : près de quatre cents hommes restèrent

sur le champ de bataille ; on fit huit cents prisonniers, parmi lesquels on comptoit un lieutenant-colonel, deux majors et plusieurs capitaines. Quatre compagnies d'infanterie mirent bas les armes devant une charge de cavalerie bien ordonnée : ce succès fut principalement dû à la valeur d'une compagnie de cavalerie noble qui s'élança avec une telle impétuosité, que les républicains, malgré leur bravoure, ne purent résister à ce choc.

Après cette belle journée, l'ennemi fut en pleine retraite. Le 28 septembre on passa l'Iser. L'armée de Condé occupa Urmendorf, et se porta sur Schussenried, où l'ennemi essaya de se maintenir. Trois fois Mgr le duc d'Enghien l'attaqua, et trois fois il fut vivement repoussé. Jamais ce jeune héros n'avoit montré autant de bravoure et d'opiniâtreté : il blessa de sa main un grand nombre de soldats, et ses habits étoient percés de balles et de coups de baïonnettes. La position étoit importante : le prince de Condé vint avec deux régimens au secours de son petit-fils, et força les républicains à abandonner le village, où l'on ne pénétra qu'au milieu d'une grêle de balles et après les plus grandes pertes. Cet échec obligea l'ennemi à se porter du côté que commandoit le général Kospoth : ce général autrichien se laissa surprendre, et fut obligé de

mettre bas les armes. A cette nouvelle, le comte de Latour, effrayé, ordonna la retraite, et le corps de Condé se vit contraint de suivre le mouvement rétrograde de l'armée. La situation devenoit alors extrêmement critique : les troupes autrichiennes fuyoient dans le plus grand désordre; la marche se trouvoit embarrassée de ce nombre prodigieux de fuyards. Pour la seconde fois, il étoit réservé à l'armée de Condé de sauver l'Autriche. Le prince prit position sur une hauteur, et disposa son artillerie avec tant d'habileté, que les républicains furent contenus. Les Autrichiens eurent le temps de sauver leurs canons et leurs bagages. « Sans cette poignée de Français, disoit Moreau, j'étois maître de l'armée ennemie. » Lorsqu'on lit les beaux faits d'armes de la France ancienne et de la France nouvelle, on ne sait à quelle armée donner la palme. D'un côté, la bravoure de nos soldats, l'habileté de nos généraux, font plier devant leurs phalanges victorieuses l'orgueil de la cour d'Autriche; de l'autre, la chute de cette puissance n'est retardée que par le petit nombre de Français fidèles que l'honneur et le devoir ont appelés sous les drapeaux de Henri IV. De tout côté, du moins, on applaudit à des triomphes, et l'on est fier d'être Français.

CHAPITRE VII.

Mgr le duc d'Enghien enlève les positions de Hollgraben et de Saint-Péters. — Traité de Léoben.

Malgré le succès qu'il avoit obtenu dans la journée du 3 octobre, Moreau continua sa retraite, et l'armée de Condé ne cessa pas de le harceler. Le 16 le duc d'Enghien établit son quartier-général à Neustadt; son illustre aïeul s'arrêta à Dittishausen. Le 16, à sept heures, l'avant-garde se mit en mouvement pour s'emparer de Waldaw : cette position paroissoit inexpugnable, et des chemins presque impraticables en rendoient l'accès très-difficile. Les républicains ne s'attendoient pas à y être attaqués : ils furent surpris et se retirèrent en désordre sur la seconde position d'Hollgraben. Elle étoit défendue par quatre ou cinq mille hommes qui se formèrent en bataille sur le plateau, et placèrent leurs canons si avantageusement, qu'il y eut un moment d'hésitation dans le régiment de Hohenlohe; ils

sortirent même de leurs positions et s'avancèrent en bon ordre. L'infanterie de la légion Roger de Damas mit aussitôt la baïonnette au bout du fusil ; Mgr le prince de Condé et MMgrs les ducs de Berri et d'Enghien se placèrent à la tête des bataillons nobles, et s'avancèrent contre l'ennemi, qui n'osa pas les attendre ; l'artillerie acheva de mettre le désordre dans leurs rangs. Un escadron de hussards sous les ordres de Mouseigneur le duc d'Enghien les poursuivit jusque sur les hauteurs de Saint-Péters, et les rejeta dans la vallée de Fribourg. Etrange destinée de la maison de Condé ! la Providence sembloit réserver ces héros à prouver qu'il n'y avoit point de difficultés qu'ils ne pussent surmonter. Louis II du nom, prince de Condé, voulant pénétrer en Allemagne, chasse Mercy de la plaine de Fribourg et le force d'escalader ces montagnes : son petit-fils, poursuivant les Français qui avoient envahi la Souabe et une partie de la Bavière, les précipite de ces mêmes montagnes et les rejette dans cette même plaine d'où son aïeul étoit parti. Le 24, le prince fit les dispositions nécessaires pour attaquer le village de Stenstadt. L'armée se mit en marche le 26, à sept heures du matin. L'avant-garde, qui étoit à Neubourg, rencontra les premiers postes républicains à une demi-lieue en avant du village et

les fit rétrograder. L'ennemi, se trouvant acculé à Stenstadt, essaya de le défendre; mais l'infanterie de Roger de Damas et de Hohenlohe, commandée par Mgr le duc d'Enghien, n'hésita pas à se jeter dans le village, les tambours battant la charge, et secondé par des piquets de hussards de Baschy. Les républicains firent une résistance opiniâtre : Mgr le prince de Condé, étant survenu avec l'infanterie, les obligea de se retirer sous le canon d'Huningue. Mgr le duc de Berri, dont on avoit eu peine à contenir l'ardeur, étoit entré dans le village en même temps que le 1er bataillon noble. Il courut au pont avec un piquet de hussards, et empêcha les républicains de le couper. Le lendemain de cette glorieuse journée, l'armée se porta à Blanzingen, et l'archiduc se disposa à faire le siége de Kelh, qui ne tarda pas à se rendre.

Au moment où le corps de Condé prenoit ses cantonnemens, M. de Maleden arriva de Blankembourg, apportant les grâces que Sa Majesté avoit jugé à propos d'accorder. Les lettres suivantes accompagnoient cet envoi.

Blankembourg, 5 janvier 1797.

« Je cherche à me dédommager, mon cher cousin, de l'impossibilité où j'ai été de continuer à partager les héroïques travaux de ma

brave armée, en lui donnant des témoignages certains de ma satisfaction, par les grâces que je vous charge de lui annoncer. La valeur l'a fait triompher d'ennemis dignes d'elle, s'ils combattoient pour une meilleure cause. Sa générosité a plus fait : elle a vaincu des haines que l'artifice le plus profond travailloit depuis long-temps à nourrir. Comme roi, comme père, je lui dois une égale reconnoissance; généraux, officiers, gentilshommes, tous l'ont méritée. Je voudrois pouvoir exprimer à chacun tout ce qu'il m'inspire. Je remplis ce vœu en m'adressant à vous : vous êtes à la fois leur chef et leur modèle; je ne puis choisir un meilleur organe, ni vous donner à vous-même une meilleure preuve de l'amitié dont vous savez bien, mon cher cousin, que je suis pénétré pour vous.

« Louis. »

Edimbourg, le 28 juin.

« Vous sentez mieux qu'un autre, mon cher cousin, que celui qui remplit son devoir trouve dans sa propre conduite une compensation aux sacrifices les plus pénibles; mais je dois vous avouer que depuis le mois de juin j'éprouve un supplice difficile à exprimer, de ma douloureuse inaction, et d'être privé de partager les dangers, les fatigues et la gloire de vos intrépides com-

pagnons d'armes. Soyez du moins mon interprète auprès d'eux; parlez-leur de mes regrets, de mes sentimens, de mon admiration pour leur constance autant que pour leur valeur; et ajoutez-leur qu'uniquement occupé de nos intérêts communs, j'espère que le Ciel finira par protéger mes efforts, et par rendre heureux les Français fidèles qui ont toujours suivi le chemin de l'honneur.

« Je joins ici une lettre, que je vous prie de remettre de ma part au duc d'Enghien. Je ne lui parle que de mon amitié; mais c'est le Roi, c'est la France entière, que je félicite de ce qu'il est et de ce qu'il sera un jour, en suivant la glorieuse route que vous lui avez tracée.

« CHARLES-PHILIPPE. »

« Vous pensez bien, mon cher cousin, qu'en donnant aux différens corps de mon armée les éloges qu'ils méritent, je n'oublierai pas l'avant-garde : je vous charge donc de lui exprimer toute ma satisfaction. Mais vous pensez bien aussi que je n'oublierai point son général. Cette lettre seroit trop longue si je voulois y détailler tous les titres de gloire que vous avez acquis pendant le cours de cette campagne, et tous les momens heureux que mon tendre intérêt pour vous m'a fait passer. Je me bornerai à

vous dire que vous m'avez prouvé qu'il y a des victoires héréditaires comme des noms. Et quand un duc d'Enghien attaque, de quelque côté que ce soit, les positions de Hollgraben et de Saint-Péters, elles doivent nécessairement devenir le théâtre de sa gloire.

« Louis. »

La fortune ne resta pas long-temps fidèle à la maison d'Autriche. Les républicains repassèrent le Rhin au-dessous de Kehl, culbutèrent l'armée alliée, et la repoussèrent jusqu'aux montagnes.

Du côté de l'Italie, les victoires des Français nécessitèrent l'armistice de Léoben, et les préliminaires de paix ne laissèrent plus de doute sur la fin des hostilités. L'armée de Condé dut alors quitter le territoire autrichien et chercher quelque contrée où les armes de la république n'eussent pas encore planté leur drapeau, et dont elles n'eussent pas forcé le souverain à une paix humiliante.

LIVRE TROISIÈME.

Suite de la vie militaire de Monseigneur le duc d'Enghien jusqu'au licenciement de l'armée.

CHAPITRE PREMIER.

Monseigneur le Prince de Condé à Pétersbourg. — Monseigneur le duc d'Enghien est chargé du commandement de l'armée.

L'EMPEREUR de Russie, aussi magnanime que la grande Catherine, s'empressa d'offrir un asile dans ses Etats aux nobles débris de l'armée de Condé. Le Prince se hâta d'en faire part à ses braves compagnons d'armes, et la généreuse proposition de Paul 1er fut mise à l'ordre dans les termes suivans :

« S. M. l'Empereur de Russie me fait l'honneur de me mander que le Roi de France vient de faire auprès de lui une démarche à l'égard de cette armée. S. M. I. se flatte que le Roi et moi aurons lieu d'être satisfaits des ouvertures

que son ministre est chargé de me faire en son nom.

« L'Empereur de Russie veut bien venir au secours de l'armée. Il me fait espérer que du moment où il se chargera d'elle, depuis le lieutenant-général jusqu'au dernier soldat, tous les individus qui la composent conserveront les mêmes appointemens et la solde dont ils jouissent en ce moment.

« On ne saura que par le retour du courrier l'espèce de concessions héréditaires et disponibles que S. M. I. veut bien promettre à l'armée, en accordant à cet effet à la noblesse française les mêmes droits dont jouit la noblesse russe. »

Un aide de camp de l'Empereur Paul 1er arriva peu de jours après au quartier-général, et le corps de Condé se prépara à quitter Uberlingen pour se diriger sur Olmutz. Un ordre du Roi enjoignoit à Mgr le duc de Berri de partir pour Blankembourg. Le jeune Prince, avant son départ, adressa à l'armée les adieux suivans :

« Après avoir été si long-temps au milieu et à la tête de la noblesse française, qui, toujours fidèle, toujours guidée par l'honneur, n'a pas cessé un instant de combattre pour le rétablissement de l'autel et du trône, il est bien affligeant

pour moi d'être obligé de me séparer d'elle, dans le moment surtout où elle donne encore une nouvelle preuve d'attachement à la cause qu'elle a embrassée, en préférant d'abandonner ses biens et sa patrie, plutôt que de jamais plier la tête sous le joug républicain.

« Au milieu des peines qui m'affligent, j'éprouve une véritable consolation en voyant un souverain aussi généreux que S. M. l'empereur de Russie recueillir et recevoir le dépôt précieux de cette noblesse malheureuse, en la laissant toujours sous la conduite d'un prince que l'Europe admire, que les bons Français chérissent, et qui m'a servi de guide et de père, depuis trois ans que je combats sous ses ordres.

« Je vais rejoindre le Roi. Je ne lui parlerai pas du zèle, de l'activité et de l'attachement dont la noblesse française a donné tant de preuves dans le cours de cette guerre ; il connoît tous ses mérites et sait les apprécier. Je me bornerai à lui marquer le vif désir que j'ai et que j'aurai toujours de rejoindre mes braves compagnons d'armes, et je les prie d'être bien persuadés que, quelque distance qui me sépare d'eux, mon cœur leur sera éternellement attaché, et que je n'oublierai jamais les nombreux sacrifices qu'ils ont faits et les vertus héroïques dont ils ont donné tant d'exemples. »

Ce langage noble et bienveillant de Mgr le duc de Berri toucha tous les cœurs : on pleura en le voyant partir, et les regrets ne furent adoucis que par l'espérance de le voir bientôt de retour. Mgr le prince de Condé ne tarda pas à le suivre. L'empereur l'invitoit, dans les termes les plus flatteurs, de se rendre à Pétersbourg, et le héros, dans l'espoir que son séjour près du czar pourroit être utile à son armée, se décida à partir. Il étoit prêt à quitter Uberlingen, laissant le commandement à son fils Mgr le duc d'Enghien, lorsque la lette suivante lui fut remise par un aide de camp de l'empereur d'Autriche. François II y rendoit un hommage éclatant à la valeur de cette troupe fidèle qui, plus plus d'une fois, avoit sauvé l'honneur de ses armées :

« Les services importans, disoit S. M., que V. A. et le corps valeureux qui est sous vos ordres m'ont rendus pendant la guerre m'ont fait sentir toute la perte que j'allois faire par votre retraite ; mais je prends trop de part à ce qui vous regarde pour ne pas approuver la résolution que vous avez prise de profiter des avantages que S. M. l'empereur de Russie a bien voulu vous offrir. J'éprouve même une satisfaction particulière en pensant que tant de braves guerriers, que vous avez si souvent conduits au

champ de l'honneur, trouveront, sous vos auspices, un asile honorable après leur glorieuse et pénible carrière. Je désire que V. A. veuille bien leur témoigner, en même temps, l'estime qu'ils m'ont inspirée, les regrets que j'ai de les perdre et le plaisir que j'aurai toujours en apprenant les événemens heureux qui pourront les intéresser. Je suis fâché que vos affaires, ne vous ayant pas permis de passer à Vienne, me privent en conséquence de la satisfaction de vous exprimer de vive voix tous les sentimens de l'estime sans réserve et de la vive amitié avec lesquelles je serai toujours votre affectionné,

« François. »

Le Prince se dirigea par Blanckembourg, dans le dessein de rendre ses hommages au Roi. Pendant son voyage, sa pensée se tourna toujours vers ces Français fidèles qu'il laissoit sous la conduite de son fils, et les lettres qu'il écrivoit à Mgr le duc d'Enghien respiroient le plus vif intérêt sur leur sort :

« J'espérois, mon cher ami, trouver ici (Kœnisberg) des nouvelles de vous et de l'armée. Je n'y en trouve point et cela m'afflige. Peut-être serai-je plus heureux à Riga. Nous ne cheminons pas fort vite, à cause des sables et des mauvais chemins, mais sans le plus petit acci-

dent et par le plus beau temps du monde ; nous espérons qu'il en est de même de vous. Nous avons eu quelques jours de gelée assez forte, mais cela n'a pas été long. Le temps sans pluie est d'un doux réellement extraordinaire pour le 55e degré de latitude où nous sommes déjà. Nous avons voyagé aujourd'hui ayant toujours une roue dans la mer Baltique, de concert avec un vaisseau à plusieurs voiles qui n'étoit pas à un demi-quart de lieue de nous. Nous avons traversé, avant Dantzick, à peu près des déserts ; depuis, nous sommes dans un pays très-riche en blés, en troupeaux superbes et en chevaux. Cette ville-ci est énorme, et les vaisseaux y abordent, pour ainsi dire, dans les murs, comme à Dantzick et même à Stettin. Je pars demain pour Memel, où je compte être après-demain, et mon chemin sera, dit-on, comme aujourd'hui, à peu près dans la mer, ce qui est assez amusant..... J'ai bien de l'impatience, mon cher ami, de savoir si l'armée existe et vous aussi, et je serai bien soulagé quand j'aurai de vos nouvelles. Je vous embrasse, mon cher ami, avec toute la tendresse que vous me connoissez pour vous. »

Signé L.-J. de Bourbon.

20 novembre 1797.

Quelle noble sollicitude pour ses compagnons

d'armes ! Quelle tendre inquiétude sur leur sort ! Lorsqu'on songe que cette lettre est du grand-père de Mgr le duc d'Enghien, et que ce jeune prince annonçoit déjà toutes les belles qualités de son aïeul, on déplore les malheurs de cette maison de Condé, et la catastrophe horrible qui l'a privée de son dernier rejeton.

Lettre de Mgr. le prince de Condé.

Le Roi accueillit Mgr le prince *avec toute la bonté possible*. Que de souvenirs glorieux, que de pensées affligeantes cette entrevue leur rappeloit à l'un et à l'autre ! L'armée de Condé avoit rivalisé de gloire avec ces phalanges immortelles qui faisoient l'étonnement de l'Europe ; et pour récompense de ses triomphes, le malheur des temps la forçoit d'aller chercher le repos à six cents lieues de sa patrie. Le monarque étoit lui-même incertain de l'asile que lui laisseroient les victoires des Français. Il ne lui restoit, pour appui dans ses malheurs, que MADAME, qui étoit là pour soulager ses douleurs après les avoir toutes éprouvées.

En arrivant à Mittau, le Prince fut reçu avec tous les honneurs dus à la maison de France. Il remarqua, en entrant dans le château des ducs de Courlande, que leur souveraineté étoit un exemple de l'instabilité des choses humaines, puisque, dans un siècle et demi elle avoit changé six fois de maître. « Ne nous étonnons pas,

345260B

dit-il au général Fersen, si je m'y trouve aujourd'hui, et si le Roi de France est à Blanckembourg. » ARiga, un officier de l'empereur lui remit une lettre gracieuse de Sa Majesté, et des fourrures d'un grand prix. Le 2 décembre, il arriva à Pétersbourg à huit heures du soir.

Le palais de Tauride, un des plus beaux de la capitale, avoit été préparé pour recevoir Son Altesse; le maréchal de la cour et l'adjudant-général de l'empereur l'y attendoient. Le prince, en traversant les appartemens, les trouva remplis de valets revêtus de sa livrée. Un aide de camp de Paul Ier vint complimenter l'auguste voyageur de la part de son maître, ajoutant que l'empereur, *le supposant fatigué d'un aussi long voyage, ne l'attendoit au palais que le lendemain à l'heure du dîner.* L'impératrice et les grands-ducs firent complimenter Son Altesse dans la même soirée.

La première entrevue du czar et du prince fut aussi aimable que gracieuse. L'empereur l'accueillit plutôt en ami qu'en souverain. Ses premières paroles furent pour rappeler les belles fêtes qui lui avoient été données à Chantilly. Pendant le repas, il lui dit *qu'il ne lui adresseroit plus d'invitations particulières, voulant lui laisser la liberté de venir dîner et souper avec lui en famille quand il le jugeroit à*

propos. L'impératrice lui parla d'une manière flatteuse de son fils, Mgr le duc d'Enghien, et témoigna le plus vif désir de voir ce jeune prince.

Paul Ier lui présenta lui-même la croix de Saint-André, comme grand-maître de l'ordre de Malte, et il lui conféra le grand-prieuré de Pologne. Tous les ambassadeurs étrangers s'empressèrent de venir faire leur cour au héros de Berstheim : c'étoit un hommage rendu à la vertu malheureuse.

vivement d'aller rejoindre cette fidèle noblesse qui l'avoit suivi dans ces contrées lointaines. Il alla prendre les ordres de l'empereur pour son départ, Paul Ier l'accueillit avec sa bienveillance accoutumée, et le pria de correspondre directement avec lui ou avec son fils Alexandre, sans l'intermédiaire des ministres.

Le quartier-général avoit été établi à Dubno; le prince prit le chemin de Luga, et se dirigea par Witespk, Mohilow, et, après avoir traversé le Dnieper, il arriva, au bout de vingt-deux jours, en Volhinie. Son arrivée remplit de joie l'armée. Mgr visita tous les cantonnemens avec le plus grand soin. Les débris des chevaliers de la couronne, des volontaires nobles de Damas et des deux régimens nobles, furent incorporés et prirent le nom de régiment noble à cheval de Berri.

L'état-major fut établi à Lotkazé.

Les débris des régimens Dauphin, de Noinville, de Baschy, de Carneville, des soldats d'Etienne de Damas, et des hussards de la légion, formèrent le régiment de dragons d'Enghien.

L'état-major fut placé à Lutzko, où se fixa Mgr le duc d'Enghien.

Le régiment de chasseurs nobles prit le nom de régiment noble à pied de Condé. Mgr le duc

de Bourbon eut le commandement des régimens de grenadiers qui portoient son nom; l'état-major resta à Lutzko, en attendant le retour du prince; enfin le régiment d'Hohenlohe fut fixé à Kowel. Ces braves restes de l'armée de Condé, qui avoient acquis tant de gloire en combattant pour leur Roi et pour leur patrie, n'apprirent pas sans attendrissement le prochain mariage de Madame et de Mgr le duc d'Angoulême.

Monseigneur en fit part à l'ordre en ces termes :

« C'est avec la satisfaction la plus vivement sentie, que Monseigneur s'acquitte de la commission que le Roi lui a donnée d'annoncer à la noblesse française et aux Français fidèles, que, par les bons offices de S. M. l'empereur de Russie, et d'après le consentement de S. M. l'empereur d'Autriche, le mariage de Mgr le duc d'Angoulême avec Madame Royale est définitivement arrêté. »

Le Roi habitoit Mittau, où le czar lui donnoit une généreuse hospitalité, et un sénat étranger reçut l'acte de mariage de la fille d'un Roi de France et d'un petit-fils de France.

lui fit sur tous les lieux de son passage. Le prince Czatorinski, Sallowki et la princesse Hubomirska accueillirent Mgr le prince de Condé et Mgr le duc d'Enghien avec les marques du plus profond respect et de la plus vive admiration. Des fêtes brillantes avoient été préparées à Lancut, à Tarnow et à Zamski. Les Polonais, ces Français du Nord par leur courage et leur vivacité, accueillirent chaque soldat comme un frère. A Prague, sur le territoire autrichien, un général fut envoyé au devant de Son Altesse. L'armée fit son entrée ayant à sa tête Mgr le duc de Berry et Mgr le duc d'Enghien, entourés de leur état-major, et précédés d'un détachement de cavalerie hongrois. Le canon de la place ne cessa de tirer à leur arrivée et à leur départ, et plusieurs princes de la maison de Saxe se rendirent à Prague pour présenter leurs hommages à Mgr le prince de Condé. A Ratisbonne toute la population se porta au-devant de ces braves, et à Ansbourg les Français que le malheur des temps y avoit amenés levèrent leurs mains au ciel pour le succès de cette campagne.

Les colonnes se dirigèrent par la Bavière et la Souabe pour se rendre à Constance. Dans leur route, elles traversèrent le champ de bataille d'Ober-Kamlach, et y rendirent hommage à la noblesse française, qui, trois mois auparavant avoit arrosé ces prairies de leur sang.

CHAPITRE IV.

Belle défense de Constance par Mgr le duc d'Enghien.

Le général Korsakof venoit de perdre la bataille de Zurich, lorsque l'armée de Condé arriva à Pfullendorf. Mgr le duc d'Enghien, à la tête de la première colonne, prit position à Stokach, en attendant une occasion favorable de s'emparer de Constance. A son approche, les républicains évacuèrent la ville et les hauteurs. L'armée se porta aussitôt sur Petershausen, où le quartier-général fut établi. Mgr le duc d'Enghien prit position en avant de Constance avec son régiment, les hussards de Bavière et le régiment autrichien de Tittof. Le 6 octobre, les républicains, ayant reçu des renforts considérables, s'avancèrent, au nombre de près de vingt mille hommes, pour reprendre Constance. L'ennemi, après avoir fait une simple démonstration sur la porte de Zurich, où Mgr le prince de Condé étoit accouru avec six mille hommes, se porta avec l'élite de ses troupes sur le village de

Kreslingen, que Mgr le duc d'Enghien étoit chargé de défendre avec quelques bataillons. Le jeune prince, dans cette occasion, montra autant de sang-froid que de bravoure. L'ordre qu'il avoit donné de couper le pont de Kreslingen ayant été mal exécuté, il opéra une belle retraite sous les murs de Constance, et contint les républicains jusqu'à ce que son père fût prévenu de la supériorité des forces ennemies. Ces deux héros, après s'être réunis, sortirent de la ville au pas et au milieu d'une grêle de balles. Arrivés à Petershausen, on s'aperçut que deux cents hussards nobles et le régiment de Bourbon étoient en dehors, cernés par l'ennemi. Mgr le duc d'Enghien n'hésita pas à retourner au combat pour reprendre Constance. Les grenadiers de Bourbon, de leur côté, après avoir enfoncé les portes, s'étoient ouvert un passage, de rue en rue, au milieu d'une grêle de balles : arrivés à la herse de la ville, ils l'enfoncèrent malgré tout l'effort de l'ennemi, et rejoignirent l'armée, aux cris de vive le Roi ! Mgr le duc d'Enghien, qui étoit accouru pour les délivrer, fit éclater la plus vive joie en les revoyant ; et ces braves ramenèrent le jeune prince en triomphe jusqu'au camp.

CHAPITRE V.

Monseigneur le prince de Condé et Monseigneur le duc d'Enghien sont accueillis à Venise par le pape Pie VII.

L'arrivée de Souwarof avoit fait changer les affaires sur les bords du Rhin. En peu de temps l'armée Austro-Russe avoit repris Milan, soumis la Lombardie et le Piémont, rendu à Ferdinand le royaume de Naples, et menaçoit le Directoire, lorsque la cour de Vienne fut elle-même la cause de sa perte, par la hauteur avec laquelle elle reçut les propositions du général russe. Souwarof demandoit que le roi de Sardaigne fût remis en possession de ses Etats. L'Autriche s'y opposa : dès lors tout fut perdu ; l'armée russe se replia sur Ausbourg, et bientôt un ordre de Paul Ier lui enjoignit de retourner en Russie. L'armée de Condé se retira alors à Landsberg, où elle prit ses cantonnemens en avant du Lecls. L'empereur Paul envoya à Mgr le duc d'Enghien la grand'croix de Jérusalem, et le Rôi en fit part au jeune prince, par une lettre en date du 5 mars 1800 :

« J'éprouve, mon cher cousin, une grande satisfaction à vous annoncer que l'empereur de Russie, dont l'amitié pour moi ne se dément jamais, a bien voulu, sur ma demande, vous nommer grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Les liens du sang auroient suffi pour m'engager à faire cette demande; mais de plus je me trouve heureux que S. M. I. me mette en état d'acquitter une partie des dettes que j'ai contractées envers vous, en 1793, et surtout en 1796. »

Le 15 avril, l'armée partit pour Clagenfurt, et, le 8 mai, elle arriva à Pordemone, près de Venise. Pie VII venoit d'y être élevé à la chaire pontificale. Mgr le prince de Condé envoya complimenter Sa Sainteté par un de ses gentilshommes, et le souverain pontife témoigna combien il seroit charmé de recevoir S. A. S., ainsi que Mgr le duc d'Enghien. Les princes se rendirent aussitôt à Venise. Le pape habitoit un magnifique monastère, le plus bel édifice de l'île Saint-Georges.

Ils furent reçus à la porte de l'église par cent religieux qui les conduisirent jusqu'au sanctuaire, où ils firent leur adoration.

Mgr le cardinal Maury les conduisit ensuite aux appartemens de Sa Sainteté; ils les traver-

sèrent au milieu d'une haie de prélats, et furent introduits par le camerlingue.

Le pape leur fit un accueil aussi gracieux que paternel. Après un quart d'heure d'audience, il permit aux gentilshommes qui avoient accompagné les Princes de venir lui présenter leurs hommages.

Mgr le duc d'Enghien s'arrêta quelques jours à Venise. Il ne pouvoit se lasser d'admirer cette ville fameuse, que, dans la décadence de l'empire romain, des familles de proscrits avoient bâtie au milieu des flots pour se soustraire à la fureur des barbares. De tous côtés s'élevoient de majestueux édifices, qui annonçoient la puissance de cette grande cité; et, bien que déchue de sa splendeur par les derniers événemens qui avoient agité l'Italie, elle se glorifioit avec raison d'avoir soumis l'aigle des Commènes, humilié l'orgueilleuse Gênes, et porté la terreur jusque dans le sérail.

L'armée reprit la route d'Ulm. Pendant cette route, Mgr le duc d'Angoulême vint prendre le commandement du régiment noble à cheval, en remplacement de Mgr le duc de Berri. Ce jeune prince, par ordre du Roi, étoit parti pour l'Italie. Impatient de combats, il écrivoit de Rome, à son général :

« La nouvelle de l'armistice m'a arrêté ici.

N'ayant rien à faire à Palerme, jusqu'au retour de la Reine, j'ai obtenu du Roi la permission d'aller faire la campagne avec Mgr le prince de Condé. Cela auroit été d'un grand bonheur pour moi de le voir : je lui aurois demandé la permission de la faire, comme volontaire, avec mon frère. Je me faisois un bien grand plaisir de penser au moment où je pourrai me retrouver avec mes braves compagnons d'armes. Une nouvelle qui m'avoit paru naturelle, car on disoit que Mgr le duc d'Enghien avoit fait des prodiges de valeur à Werderic, m'avoit fait hâter encore plus mon départ de Naples..., lorsque j'ai appris l'armistice.... Nous attendons, pour voir ce que cela deviendra. »

CHAPITRE VI.

Journée de Rosenheim. — Licenciement de l'armée.

Au mois de septembre les hostilités recommencèrent. L'armée se porta sur les bords de l'Inn. Mgr le duc d'Enghien, toujours avide de danger et de gloire, s'avança jusqu'à Aibling. Un corps de troupes du Wurtemberg fut mis sous ses ordres, et l'on fortifia les hauteurs de Rosenheim, avec l'intention de les défendre en cas d'attaque. Un engagement avoit déjà eu lieu près de Wasserbourg, et les Autrichiens avoient été forcés de rétrograder avec perte. Les républicains s'avancèrent aussi du côté d'Aibling, et firent quelques démonstrations de l'attaquer. Quelques affaires d'avant-postes assez insignifiantes eurent lieu de part et d'autre, et préludèrent à la journée du 27. Dès le matin, les républicains, au nombre de près de six mille, commencèrent l'attaque : le jeune prince, se trouvant avoir des forces inférieures, exécuta sa retraite sur Rosenheim, avec beaucoup de précision et d'habileté. L'ennemi, ayant aperçu de loin le

feu que produisoit l'incendie de quelques barraques, crut que le pont brûloit. Une colonne républicaine s'avança : Monseigneur, avec un coup d'œil admirable, plaça son artillerie et porta le désordre dans leurs rangs. Mgr le duc d'Angoulême assista à cette affaire. Il s'étoit placé sur le parapet du pont de Rosenheim, pour examiner les dispositions que prendroit son illustre cousin. *Il vit alors force obus et force boulets voler autour de lui ;* un canonnier fut blessé à ses côtés ; il ne fallut rien moins que les ordres réitérés de Mgr le prince de Condé pour l'empêcher de venir au delà de l'Inn, où sa bouillante ardeur vouloit seconder les efforts de Mgr le duc d'Enghien. Deux régimens s'étoient portés au secours de ce jeune prince, et l'ennemi avoit été repoussé jusqu'à la chaussée d'Aibling. Cette journée ajouta à la réputation militaire de Mgr le duc d'Enghien : il y avoit montré une science consommée de l'art du commandement ; et son illustre aïeul, en l'embrassant à son retour, lui témoigna tout son contentement.

Le lendemain 4, on reçut la nouvelle de la malheureuse journée d'Hohenlinden, où l'Autriche avoit perdu son armée, son artillerie et ses bagages. Mgr le prince de Condé fut prié, par l'archiduc, de se porter, le plus promptement possible, à Rothman, en Styrie, pour défendre

les gorges qui couvrent la route de Vienne. Ainsi, pour la seconde fois depuis sa sortie de France, l'armée royale étoit chargée du salut de l'Allemagne. Pour résister à des Français il ne falloit rien moins que des Français, et le corps de Condé étoit digne d'obtenir cette gloire. Au moment où le prince arriva à Léoben, trois cents officiers français se trouvoient rassemblés dans les rues de cette petite ville. Ils saluèrent le prince avec les marques du respect le plus sincère.

L'empereur François, voyant ses Etats envahis, une armée victorieuse marcher vers sa capitale, consentit au traité de Lunéville. Par ce traité, la république étendit, d'un côte, ses limites jusqu'à l'Adige, et de l'autre jusqu'au Rhin. Le corps de Condé devoit quitter les Etats héréditaires : c'étoit en obtenir le licenciement. L'Angleterre offroit bien des récompenses aux officiers et aux soldats qui marcheroient sous le drapeau britannique; mais les soldats français préféroient l'infortune aux plus brillans avantages sous les drapeaux de l'étranger. L'Angleterre, malgré leur noble refus, se montra généreuse : le ministère britannique fit accorder des pensions à un grand nombre d'émigrés; tous reçurent des secours considérables. Enfin, le 5 avril, le prince de Condé, avant de partir de Gratz, réunit autour de lui cette poignée de

héros, pour qui tout étoit perdu fors l'honneur. Les adieux furent touchans; tous ses compagnons d'armes l'entouroient en versant des pleurs; chacun vouloit encore baiser la main de son vénérable chef. Le patriarche de la gloire *donna sa bénédiction à ses enfans, pleura sur sa tribu dispersée, et vit tomber les tentes de son camp avec la douleur d'un homme qui voit s'écrouler ses toits paternels.*

SECONDE PARTIE.

avant son départ pour Wanstead, vint passer quelques jours auprès de lui. Ils se quittèrent les larmes aux yeux. Tendres adieux ! que vous auriez été déchirans si Mgr le prince de Condé eût pu pressentir qu'il embrassoit son fils pour la dernière fois ! Mgr chercha alors quelque retraite ignorée, où il pût se reposer de ses fatigues. *La gloire suivoit partout* cet autre Condé ; mais il n'y avoit plus de Chantilly où il pût se dérober aux acclamations publiques : il nous falloit d'autres adversités pour que les fils de Saint-Louis revinssent au milieu de nous, retrouver leurs dieux domestiques. Le jeune prince, avant de choisir une retraite, voulut avoir auprès de lui un serviteur fidèle à qui il pût confier le secret de ses bienfaits et le soin de sa maison : ses yeux se tournèrent naturellement vers M. le baron de Saint-Jacques. « Connoissant, mon cher, lui écrivoit-il, votre probité intègre, dont vous m'avez donné tant de preuves, et comptant sur votre attachement et votre amitié, sachant, en outre, que vos projets ne sont point de rentrer en France en ce moment, je n'ai pas hésité à vous proposer de venir auprès de moi remplacer un homme que je regrette vivement. Si vous acceptez ma proposition, comme je le désire et l'espère, il faudroit venir à Gratz le plus promptement possi-

Boussuet.

ble, afin qu'Antheaume puisse vous mettre au fait de tous les objets qu'il vous sera nécessaire de connoître à fond. Aussitôt que j'aurai votre réponse, je m'occuperai de votre traitement, qui, sans être bien considérable, puisque je n'ai, ni mon grand-père, la possibilité de le rendre tel, vous mettra cependant à même de vivre près de moi honorablement : je puis faire pour vous ce que je ne pouvois faire pour lui.

« Je n'ai pas besoin de vous dire que je m'applaudis en secret de mon choix, et que vous me feriez une peine sensible de vous refuser à mon désir. Vous connoissez mon estime et mon amitié pour vous. Répondez-moi promptement. »

M. le baron de Saint-Jacques partit aussitôt pour Gratz. Le prince venoit d'obtenir l'agrément de s'établir dans le margraviat de Bade : ils se rendirent aussitôt à Ettenheim, où Mgr le duc d'Enghien fixa sa résidence. *Là, après les combats et le tumulte des armes, le jeune héros sut encore goûter ces vertus paisibles et cette gloire tranquille qu'on n'a point à partager avec le soldat non plus qu'avec la fortune.* Quelques amis généreux l'avoient suivi dans sa retraite : ils partagèrent son noble repos après avoir partagé sa gloire. Bientôt, par leurs soins, une foule de vieillards émigrés, retirés à Offenbourg, ne connurent plus l'adversité. La

Oraison funèbre du Grand Condé.

tendre sollicitude du prince alla chercher l'infortune jusque dans les lieux ignorés où elle cherche à se dérober à tous les regards : aussi le nom de Mgr le duc d'Enghien est-il encore en vénération dans ces contrées. Il arriva même quelquefois que ce prince fit, sans le savoir, du bien à ceux qui cherchoient à le perdre.

Par une belle matinée du printemps, il se promenoit à pied aux environs d'Ettenheim. Un homme, qui avoit un air étranger, l'aborda et le pria de lui accorder quelques secours. Cet homme portoit un vieil uniforme de France : Mgr lui fit plusieurs questions, et lui demanda dans quel corps il avoit servi. — Dans le premier de dragons. — Sous quel général ? — Sous Moreau. Le prince met sa main à la poche, et lui donne quelque argent. C'étoit un émissaire de Bonaparte.

CHAPITRE II.

Suite de la vie privée du prince.

Un jour le prince, égaré à la chasse, entre dans une métairie, et demande l'hospitalité. Le fermier étoit un Français qui avoit fait les premières campagnes de l'armée de Condé. Blessé grièvement au passage des lignes de Weissembourg, il s'étoit retiré dans les environs d'Ettenheim, et y avoit acheté quelques acres de terre qu'il cultivoit de ses propres mains. Dans la dernière guerre, ses champs avoient été dévastés; les républicains avoient mis le feu à sa maison; lui-même ne s'étoit échappé qu'avec peine, emmenant sa femme et deux enfans en bas âge. A son retour, il avoit contracté quelques dettes, et il se voyoit sur le point d'être obligé de vendre sa ferme pour payer une somme de mille écus. Le prince reconnut ce brave Français; il s'informa de sa position, et deux jours après, sans se faire connoître, lui apporta la somme nécessaire pour satisfaire ses créanciers.

Un autre jour, on vint lui dire qu'un émigré

nouvellement arrivé à Ettenheim demandoit à lui parler. Le prince ordonne qu'on l'introduise : c'étoit un Français qui avoit obtenu de rentrer dans sa patrie ; il vouloit, avant de quitter la terre étrangère, rendre hommage à son général. « Monseigneur, dit-il en entrant, je suis bien vieux ; mais j'ai voulu, avant de mourir, avoir le bonheur de vous revoir. » Le prince l'embrassa. Hélas ! ce malheureux vieillard étoit naguère encore inconsolable : il lui avoit survécu. Lorsqu'on annonçoit à Mgr le duc d'Enghien quelque victoire des Français, son cœur en tressailloit de joie ; il étoit fier de ces triomphes qui reculoient sa rentrée dans sa patrie : le seul regret qu'il en éprouvoit étoit qu'une fatale destinée l'eût privé de la gloire de se trouver au milieu de ces phalanges héroïques, et de pouvoir leur dire comme Henri IV : « Mes compagnons, si vous perdez vos enseignes, cornettes et guidons, ne perdez point de vue mon panache blanc : vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. »

Une jeune princesse, héritière d'un nom illustre, vivoit retirée à Ettenheim, auprès de son oncle le cardinal de Rohan. Le jeune prince lui avoit voué la plus tendre affection, et ils attendoient des jours plus prospères pour déclarer leur mariage : cette infortunée pleure encore

aujourd'hui le héros à qui elle devoit être unie.

Mgr le duc d'Enghien, placé à quelques lieues du Rhin, ne cessoit de tourner ses regards vers sa patrie; mais jamais le voisinage des frontières ne l'engagea à les franchir. Dans ses promenades du côté du fleuve, il portoit la prudence jusqu'à ne pas approcher du grand Rhin, limite des deux Etats. « Je veux, disoit-il, pouvoir, en cas d'événement, affirmer sur mon honneur que je n'ai jamais été en France. »

Lorsqu'on découvrit la conspiration de 1804, on en parla devant le prince. Deux généraux de l'armée de Condé, qui résidoient à Ettenheim, émirent leur opinion sur ce grand événement, qui sembloit devoir délivrer le Premier Consul de deux hommes dont il étoit jaloux, et qu'il craignoit, Moreau et Pichegru. Le prince soutint que cette conspiration étoit supposée. « Car, ajouta-t-il, si elle eût existé réellement, mon grand-père et mon père m'en auroient donné connoissance, afin que je prisse des précautions pour ma sûreté. »

Par suite de cette conspiration, qui fit tant de bruit en Europe, Monseigneur adressoit à Mgr le prince de Condé, quinze jours avant son enlèvement, une lettre où se trouvent ces paroles remarquables :

« Dieu veuille qu'il n'y ait pas beaucoup de victimes, et que cette malheureuse histoire, comme toutes celles de ce genre, passées ou à venir, ne fasse grand tort aux personnes dévouées à la bonne cause! Jusqu'à présent, il paroît que le gouvernement sortira vainqueur de cette crise, si tant est que c'en soit une, et que tout ceci ne soit pas supposé : chose que je ne sais ni ne désire savoir, car ces moyens ne sont pas de mon genre. »

CHAPITRE III.

Situation de la France.

Cependant, la France, rassasiée de gloire, portant d'un côté ses drapeaux triomphans jusqu'à l'Adige, et de l'autre jusqu'à l'Elbe, étoit travaillée dans son intérieur par ces agitations sourdes et imprévues qui annoncent les révolutions des empires. Lasse du désordre et d'une longue anarchie, elle soupiroit après le retour de la monarchie comme après le seul moyen de retrouver le calme et la paix; et les deux conseils sembloient préparer cet heureux événement, lorsque tout à coup apparut à Antibes un de ces hommes extraordinaires que la Providence envoie, à de longs intervalles, pour châtier ou pour relever les empires. Cet homme, après avoir rempli l'Europe du bruit de ses exploits, après avoir vu s'abaisser devant lui l'aigle germanique, et changé la face de l'Italie, étoit parti, nouvel Alexandre, pour la conquête de l'Egypte : comme au vainqueur de Darius, la terre étoit trop petite au gré de son ambition.

Une foule de savans, d'artistes, de poëtes, s'étoient embarqués avec lui, et cette expédition sembloit devoir réaliser tout ce que l'imagination féconde des anciens a inventé pour célébrer la glorieuse entreprise des Argonautes. Déjà Malte avoit vu disparoître le drapeau de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et étoit tombée au pouvoir de la France. Alexandrie, le Caire, Memphis, avoient été les témoins de notre gloire et de nos triomphes, et le désert avoit lui-même retenti du bruit de nos victoires. Soudain le bruit se répand que cet homme extraordinaire est de retour. La France étoit encore incertaine, lorsqu'elle apprit avec étonnement qu'il avoit renversé le Directoire, et pris en main les rênes du gouvernement, sous le nom de Premier Consul. Elle commença alors à respirer, et la révolution, trop long-temps triomphante, recula à l'aspect d'un soldat. Ce fut alors l'époque de la gloire de Bonaparte. Par son ordre les autels furent rétablis, une foule de proscrits furent rendus à leur patrie et à tout ce qu'ils avoient de plus cher. Les puissances étrangères s'empressèrent de rendre hommage à celui qui paroissoit vouloir mettre un terme à nos discordes. La Russie fut la première à faire un traité d'alliance avec la France. Le Portugal, un instant divisé de l'Espagne, s'ar-

rangea par la médiation française. Londres seule résistoit ; mais la voix publique força le ministère anglais à faire la paix ; le traité d'Amiens rouvrit à notre marine les portes de l'Océan, et bientôt notre pavillon vogua depuis les colonnes d'Hercule jusqu'au détroit de Batavia. Rien n'auroit manqué à la gloire du Premier Consul si, aussi généreux que Monck, il eût rendu à son Roi l'héritage de ses ancêtres ; mais un funeste aveuglement, ou plutôt un génie fatal à sa gloire, le précipita vers sa ruine en le précipitant vers l'usurpation. *Les prétendans à la couronne*, dit Montaigne, *trouvent les échelons du thrône petits et aisés ; mais le dernier ne se peut franchir par sa hauteur.* Bonaparte, pour le franchir, se couvrit du sang d'un jeune héros, et cette tache sanglante a flétri ses lauriers.

CHAPITRE IV.

Propositions de Bonaparte à Louis XVIII. Belle réponse du Roi et des princes.

Cet *etranger, qui n'étoit pas encore roi,* envoya, à Varsovie, proposer au petit-fils de Louis XIV de renoncer au trône de France. *Si l'étonnement peut saisir le cœur d'un grand prince, il y avoit ici de quoi l'étonner.* Un soldat, devenu maître de l'empire par une suite de succès extraordinaires, et par les révolutions de son pays, osoit demander à son maître de reconnoître son usurpation. Le monarque proscrit fit à l'envoyé du Premier Consul cette belle et noble réponse :

Matthieu.

« Je ne confonds pas M. Bonaparte avec ceux qui l'ont précédé : j'estime sa valeur, ses talens militaires ; je lui sais gré de plusieurs actes d'administration, car le bien que l'on fera à mon peuple me sera toujours cher. Mais il se trompe s'il croit m'engager à transiger sur mes droits : loin de là, il les établiroit lui-même, s'ils

pouvoient être litigieux, par la démarche qu'il fait en ce moment.

« J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma race et sur moi ; mais je connois les obligations qu'il m'a imposées par le rang où il lui a plu de me faire naître. Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à mon dernier soupir ; fils de Saint-Louis, je saurai, à son exemple, me respecter jusque dans les fers ; successeur de François 1er, je veux du moins pouvoir dire comme lui : Nous avons tout perdu, fors l'honneur.

« *Signé* LOUIS. »

Et au bas :

« Avec la permission du Roi mon oncle, j'adhère de cœur et d'âme au contenu de cette note.

« *Signé* LOUIS-ANTOINE. »

Lettre de Mgr.

MONSIEUR était alors à Édimbourg : au reçu de la lettre du Roi, il écrivit à Mgr le prince de Condé pour lui annoncer cette *incroyable* nouvelle. Cet autre Annibal la reçut avec la même fierté que le général carthaginois, lorsqu'on vint lui apprendre que le sénat romain avoit vendu le champ sur lequel il étoit campé. Le monarque ordonnoit que les princes de sa maison lui envoyassent une adhésion à sa réponse :

Lettre de Mgr. *jamais ordre d'un roi ne fut exécuté avec plus de joie, de fidélité, de sentiment et de chaleur.* Monsieur, Mgr le duc de Berri, Mgr le duc d'Orléans, de Charolais et de Montpensier, Mgr le prince de Condé et Mgr le duc de Bourbon, signèrent cet écrit, *imprégné du sentiment de l'honneur :*

Id. « Pénétrés des mêmes sentimens dont S. M. Louis XVIII, Roi de France et de Navarre, notre seigneur et Roi, se montre si glorieusement animé dans sa noble réponse à la proposition qui lui a été faite de renoncer au trône de France, et d'exiger de tous les princes de la maison de Bourbon une renonciation à leurs imprescriptibles droits de succession au trône,

« Déclarons

« Que notre attachement à nos devoirs et notre honneur ne pourront jamais nous permettre de transiger sur nos principes et sur nos droits, et que nous adhérons de cœur et d'âme à la réponse de notre Roi ;

« Que, à son illustre exemple, nous ne nous prêterons jamais à la moindre démarche qui pût avilir la maison de Bourbon, et lui faire manquer à ce qu'elle se doit à elle-même, à ses ancêtres, à ses descendans ;

« Et que si l'injuste emploi d'une force ma-

jeune parvenoit (ce qu'à Dieu ne plaise) à placer, de fait, et jamais de droit, sur le trône de France, tout autre que notre Roi légitime, nous suivrons avec autant de confiance que de fidélité la voie de l'honneur, qui nous prescrit d'en appeler, jusqu'à notre dernier soupir, à Dieu, aux Français, et à notre épée. »

Le Roi avoit écrit à Mgr le duc d'Enghien, pour lui demander son adhésion particulière. Le jeune Prince ne la fit pas attendre; elle étoit digne de ses illustres aïeux :

« SIRE,

« La lettre du 5 mars, dont Votre Majesté a daigné m'honorer, m'est exactement parvenue. Votre Majesté connoît trop bien le sang qui coule dans mes veines, pour avoir pu conserver un instant de doute sur le sens de la réponse qu'elle me demande. Je suis Français, Sire, et Français fidèle à son Dieu, à son Roi et à ses sermens d'honneur. Bien d'autres m'envieront peut-être un jour ce triple avantage. Que Votre Majesté daigne donc me permettre de joindre ma signature à celle de Mgr le duc d'Angoulême, adhérant comme lui, de cœur et d'âme, au contenu de la lettre de mon Roi.

« *Signé* LOUIS-ANTOINE-HENRI DE BOURBON.

Ettenheim, ce 22 mars 1803.

Lettre de S. M.

Ces belles réponses des Princes irritèrent Bonaparte. Le Roi *fut fier d'être l'aîné* d'une famille qui répondoit si bien à son noble appel : « L'approbation, écrivoit-il à Mgr le prince de Condé, d'un parent justement chéri, d'un guerrier blanchi sous les lauriers, d'un connoisseur si délicat en matière d'honneur, est la récompense la plus flatteuse pour celui qui n'a au fond d'autre mérite que d'avoir fait son devoir.

« J'ai reçu en même temps la réponse de votre petit-fils : elle est beaucoup plus ancienne ; mais, comme de raison, il a cru devoir, pour me la faire passer, préférer la sûreté à la promptitude. Comme il est possible que, par le même motif, il ne vous en ait pas donné connoissance, j'en joins ici une copie, bien sûr qu'elle vous fera plaisir, et qu'ainsi que moi, vous y reconnoîtrez le sang des Bourbons. »

CHAPITRE V.

Proposition faite au prince de Condé.

A cette époque, un homme qui se disoit dévoué au Roi fit le voyage de Londres. Il vint à Wanstead, et demanda à parler au père du duc d'Enghien. Ce prince recevoit indistinctement tous les Français, et ses généreux secours aidoient à la fois le royaliste et le républicain. Il fit entrer cet étranger. Cet homme lui expose qu'il a un moyen sûr de délivrer la France de celui qui, sous le nom de Premier Consul, s'étoit assis sur le trône des Bourbons. Ce moyen, c'est l'assassinat; et celui qui le propose offre son bras. Un cri d'indignation fut la seule réponse du prince. Voici comment il en rend compte lui-même à MONSIEUR : Mgr le prince de Condé.

« Un homme arrivé la veille, à ce qu'il m'a dit, à pied, de Paris à Calais, homme d'un ton fort simple et fort doux, malgré les propositions qu'il venoit faire, ayant appris que vous n'étiez pas ici, est venu me trouver sur les onze

heures du matin; il m'a proposé tout uniment de nous défaire de l'usurpateur par le moyen le plus court. Je ne lui ai pas donné le temps de m'achever les détails de son projet, et j'ai repoussé cette proposition avec horreur, en l'assurant que, si vous étiez ici, vous feriez de même; que nous serions toujours les ennemis de celui qui s'est arrogé la puissance et le trône de notre Roi, tant qu'il ne le lui rendroit pas; que nous avions combattu cet usurpateur à force ouverte, que nous le combattrions encore si l'occasion s'en présentoit; mais que jamais nous n'emploierons de pareils moyens, qui ne pouvoient convenir qu'à des jacobins; et que si, par hasard, ces derniers se portoient à ce crime, certainement nous n'en serions jamais complices. Pour mieux convaincre cet homme que vous pensiez comme moi, j'ai envoyé chercher l'évêque d'Arras; mais il étoit sorti. Alors j'ai fait venir le baron de Roll, à qui j'ai d'abord exposé le sujet de la mission. Ensuite j'ai fait entrer l'homme; je lui ai dit que ce baron avoit toute votre confiance, qu'il connoissoit comme moi la grandeur de votre âme, et que j'étois bien aise de répéter devant un témoin aussi sûr tout ce que je venois de lui dire : ce que j'ai fait. Le baron a parlé comme moi. Après cela, j'ai dit à l'homme qui étoit venu,

qu'il n'y avoit que l'excès de son zèle qui eût pu le porter à venir nous faire une pareille proposition ; mais que ce qu'il y avoit de mieux à f[illegible] étoit de repartir tout de suite, attendu qu[illegible]'il étoit arrêté, je ne le réclamerois pas, et [illegible]e ne le pouvois qu'en disant ce qu'il est venu [illegible]re. J'espère, MONSIEUR, que vous approuve[illegible]z ma conduite, et que vous ne doutez pas du [illegible]ndre et respectueux attachement dont mon [illegible]r est pénétré pour vous.

« L.-J. DE BOURBON. »

CHAPITRE VI.

Voyage de Mgr le duc d'Enghien en Suisse.

Le jeune prince, impatient du repos, ne voyoit pas sans regret ses belles années s'écouler dans l'inaction. L'Angleterre, irritée des menaces de Bonaparte, ayant déclaré la guerre à la république française, Mgr le duc d'Enghien crut devoir saisir cette nouvelle occasion de combattre celui qui s'étoit assis audacieusement sur le trône de son Roi. Il écrivit à son grand-père, pour lui demander sa permission. Monseigneur le prince de Condé lui répondit par cette lettre admirable :

« Mon cher ami,

« Loin d'être d'un avis dont vous n'étiez pas vous-même il y a trois mois, puisque vous me marquiez l'impatience de vous réunir à nous, je persiste plus que jamais à penser que vous ne devez entrer au service d'aucune puissance. Cela n'est pas fait pour vous, et jamais aucun des Bourbons passés ou présens n'a pris ce parti.

Toutes les révolutions du monde n'empêcheront pas, quoi qu'on puisse vous dire, que vous ne restiez jusqu'à la fin de votre vie ce que Dieu seul vous a fait : c'est ce qu'il faut bien vous mettre dans la tête. Au commencement de la guerre, que j'ose croire avoir faite comme un autre, j'ai refusé d'accepter aucun grade au service de l'étranger : c'est ainsi que vous devez faire vous-même. Cette conduite vous rendroit peut-être l'allié des rebelles de la France, et pourroit vous exposer à combattre la cause de votre Roi.

« C'est dans ces sentimens, mon cher ami, que je vous écris cette lettre. Que Dieu veuille vous inspirer ceux que vous nous devez à tant de titres ! Alors vous mènerez une vie heureuse dans votre intérieur, en attendant la continuation de votre gloire ; et nous en jouirons autant que vous-même. »

Le prince obéit à son aïeul. Il entreprit alors un voyage en Suisse, et visita ces belles contrées où la liberté a long-temps trouvé un asile inaccessible à toutes les espèces de tyrannie. Les environs de Fribourg fixèrent ses regards, et il résolut de venir y établir sa résidence. A Bâle, il se fit conduire au tombeau d'Anne, femme de Rodolphe d'Hasbourg, premier empereur de la maison d'Autriche, et de ce savant

Érasme, dont les beaux ouvrages ont assuré la mémoire. Il s'arrêta quelques jours à Zurich, où naquirent ce Zuingle, qui, en 1530, établit la réformation dans une partie de la Suisse, et le célèbre naturaliste Conrard Gesner, surnommé le Pline de l'Allemagne. Les environs d'Altorf, patrie de Guillaume Tell, lui parurent délicieux. « Heureux, disoit-il, qui est né inconnu dans ces belles vallées ! » Les mœurs patriarcales de ce peuple ne l'étonnèrent pas moins que son industrie et ses riantes campagnes. Seul, au milieu des commotions dont l'Europe étoit agitée, il avoit su conserver son indépendance et ses vieilles lois, et la révolution s'étoit arrêtée au pied de ses montagnes.

CHAPITRE VII.

Lettres de Mgr le prince de Condé et de Mgr le duc d'Enghien.

Le jeune prince n'étoit pas encore de retour de son voyage, que mille bruits coururent, plus contradictoires les uns que les autres. On répétoit, on affirmoit même qu'on l'avoit vu passer à Strasbourg, se dirigeant sur Paris; que, dans la capitale, le Premier Consul l'avoit bien accueilli. On osoit même dire qu'un Condé avoit offert ses services à cet autre Cromwell. Mgr le prince de Condé écrivit à Mgr le duc d'Enghien, pour s'informer si ces bruits avoient quelque apparence de réalité. Il ne doutoit pas des sentimens de son petit-fils; mais il redoutoit son audacieuse témérité.

« On assure ici, depuis plus de six mois, que vous avez été faire un voyage à Paris; d'autres disent que vous n'avez été qu'à Strasbourg. Il faut convenir que c'étoit un peu inutilement risquer votre vie et votre liberté; car, pour vos

principes, je suis très-tranquille de ce côté-là; ils sont aussi profondément gravés dans votre cœur que dans les nôtres. Il me semble qu'à présent vous pourriez nous confier le passé, et si la chose est vraie, nous dire ce que vous avez observé dans vos voyages.

« A propos de votre santé, qui nous est si chère à tant de titres, je vous ai mandé, il est vrai, que la position où vous êtes pouvoit être utile, à beaucoup d'égards. Mais vous êtes bien près: *prenez garde à vous*, et ne négligez aucune précaution pour être averti à temps, et faire votre retraite en sûreté, en cas qu'il passât par la tête du Consul de vous faire enlever. N'allez pas croire qu'il y ait du courage à tout braver à cet égard: ce ne seroit qu'une imprudence impardonnable aux yeux de l'univers; et qui *ne pourroit avoir que les suites les plus affreuses*. Ainsi, je vous le répète, prenez garde à vous, et rassurez-nous en nous répondant que vous sentez parfaitement ce que je vous demande, et que nous pouvons être tranquilles sur les précautions que vous prendrez. Je vous embrasse.

« Louis-Joseph de Bourbon. »

Voici la réponse de Mgr le duc d'Enghien.

« Assurément, mon cher papa, il faut me connoître bien peu pour avoir pu dire ou chercher

à faire croire que j'avois mis le pied sur le territoire républicain autrement qu'avec le rang et à la place où le hasard m'a fait naître. Je suis trop fier pour courber bassement ma tête; et le Premier Consul pourra peut-être venir à bout de me détruire, mais il ne me fera pas m'humilier. On peut prendre l'incognito pour voyager dans les glaciers de Suisse, comme je l'ai fait l'an passé, n'ayant rien de mieux à faire; mais pour en France, quand j'en ferai le voyage, je n'aurai pas besoin de m'y cacher. Je puis donc vous donner ma parole d'honneur la plus sacrée que pareille idée ne m'est jamais entrée et ne m'entrera jamais dans la tête. Des méchans ont pu désirer, en vous racontant ces absurdités, me donner un tort de plus à vos yeux. Je suis accoutumé à de pareils services, que l'on s'est toujours empressé à me rendre, et je suis trop heureux qu'ils soient enfin réduits à employer des calomnies aussi absurdes.

« Je vous embrasse, cher papa, et vous prie de ne jamais douter de mon profond respect comme de ma tendresse.

« L. A. H. de Bourbon. »

LIVRE DEUXIÈME.

Mort de Monseigneur le duc d'Enghien.

CHAPITRE PREMIER.

Le Premier Consul ordonne l'enlèvement de Mgr le duc d'Enghien.

Après les propositions infructueuses que Bonaparte avoit faites au Roi, la noble réponse de Sa Majesté ainsi que l'adhésion des princes, il ne restoit plus à ce soldat d'autre moyen, pour parvenir au trône, que de s'assurer le parti républicain, qui, depuis la journée de Saint-Cloud, l'avoit vivement repoussé. La révolution exigeoit un gage qui la mît à jamais à l'abri de toute espèce de paix entre la maison royale et le maître qu'elle alloit se donner. La seule pensée du retour des frères de Louis XVI faisoit frémir ces misérables; et, après tant de crimes accumulés

sur leur tête, ils vouloient un roi qui leur en assurât l'impunité. Une triste fatalité offroit au Premier Consul l'occasion de contenter ce parti féroce. Un jeune héros du sang de Bourbon vivoit retiré sur un territoire ami, à peu de distance des frontières de la France; son nom, ses talens militaires portoient depuis long-temps ombrage à l'usurpateur, et il trouvoit, en le faisant assassiner, le moyen de satisfaire sa jalousie, sa haine et son ambition. Celui qui avoit mitraillé des citoyens sans armes, sur les marches de Saint-Roch, pour obtenir le commandement de l'armée d'Italie, pouvoit-il hésiter à se souiller d'un nouveau crime pour obtenir la couronne? Ne trouveroit-il pas d'ailleurs des hommes plus dociles que Papinien (1) pour justifier le meurtre d'un Bourbon? Hélas! il faut le dire pour la vérité de l'histoire, il ne s'en est trouvé que trop de ces âmes lâches et méprisables *qui s'efforcè-*

(1) Caracalla, après le meurtre de Geta, voulut charger le jurisconsulte Papinien de légitimer ce parricide devant le sénat. Papinien s'y refusa, disant qu'*il n'est pas si acile d'excuser un crime que de le commettre;* et comme le tyran insistoit, Papinien répliqua : *C'est commettre un second parricide que d'accuser un innocent après l'avoir mis à mort.*

Dupin. *rent de seconder ses vues, et de régulariser l'assassinat, en donnant à la sentence qu'il s'agissoit de publier des motifs et des formes qui pussent accréditer la condamnation.* Le premier Condé avoit trouvé un assassin : le dernier Condé devoit encore trouver des hommes qui chercheroient à justifier son assassin. Mais l'infamie les suivra à travers les âges futurs, et leurs noms seront l'exécration de la postérité.

En conséquence des ordres du Premier Consul, un émissaire fut envoyé à Ettenheim pour prendre des renseignemens sur la demeure du prince, et sur les moyens les plus faciles de se saisir de sa personne. L'apparition de ce misérable dans ce petit village inspira de la crainte et éveilla les soupçons. M. le baron de Saint-Jacques, secrétaire du prince, qui, dans cette circonstance déplorable, montra un si noble dévouement à son maître, crut devoir s'informer des motifs de son arrivée : il se servit pour cela d'un officier nommé Schmidt, qui, se flattant d'avoir pénétré les intentions de Pferdsdorf, lui donna au contraire tous les renseignenens dont il pouvoit avoir besoin. Malgré les rapports rassurans de l'émissaire, le Consul craignoit encore que les émigrés réunis aux environs d'Offenbourg ne fussent prévenus de ce qui se tramoit; qu'ils ne courussent aux armes, et n'essayassent de dé-

fendre Mgr le duc d'Enghien; que la Cour de Bade, obligée d'intervenir, ne retînt le général chargé de cette horrible mission. Une lettre du Premier Consul fut donc remise à un de ses aides de camp, pour justifier, en cas de besoin, cette audacieuse violation du droit des gens.

CHAPITRE II.

Mgr le duc d'Enghien est arrêté à Ettenheim.

Dans la nuit du 15 mars 1804, un escadron de gendarmerie, sous les ordres du général Ordener, passa le Rhin; deux compagnies d'un régiment d'infanterie l'avoient déjà précédé, et ces deux détachemens arrivèrent en même temps à Ettenheim vers les cinq heures du matin. Mgr avoit passé la journée à la chasse et venoit de se coucher. Il dormoit déjà d'un profond sommeil, lorsqu'un de ses valets de pied, nommé Joseph, entre précipitamment dans sa chambre et lui annonce qu'on voit errer des gendarmes autour de sa demeure. Le baron de Grunsthein, son premier gentilhomme, vient en même temps lui certifier cette triste nouvelle, ajoutant que la maison est déjà cernée de toutes parts. Mgr saute à l'instant du lit et saisit un fusil de chasse, son fidèle Joseph en prend un autre; on ouvre la fenêtre; le prince crie: « Qui va là? » Et sur la réponse impertinente d'un gendarme, il alloit

faire feu, lorsque le baron de Grunsthein, son premier gentilhomme, lui arrache son arme en lui représentant que toute défense est inutile, et qu'elle pourroit même devenir dangereuse. Une vive altercation s'éleva alors entre le prince et son premier gentilhomme. Ce dernier s'étoit couché tout habillé : Monseigneur lui fit promettre que, si on demandoit le duc d'Enghien, il répondroit que c'étoit lui.

Près d'une heure se passe dans l'attente. Les armes sont déposées sur une table. Le prince passe à la hâte un pantalon et une veste de chasse ; il n'a pas le temps de mettre ses bottes. On monte l'escalier, on entre le pistolet au poing, et l'on demande : « Qui de vous est le duc d'Enghien ? » Le baron garde le silence. On renouvelle l'interpellation : même silence. Sans doute la France et l'Europe entière auroient applaudi au noble dévouement de celui qui, pour sauver le dernier rejeton du Grand Condé, auroit commis un généreux mensonge ; mais, dans un événement aussi imprévu, tout le monde, excepté Monseigneur, avoit perdu la tête. Le duc se contente de jeter un regard de mépris sur son premier gentilhomme ; et, se tournant vers les gendarmes : « Si vous venez, leur dit-il, pour arrêter le prince, vous devez avoir son signalement : cherchez-le. » Ceux-ci, croyant parler à

un des gens de Monseigneur, lui répondent : « Si nous l'avions, nous ne le demanderions pas; mais puisque vous ne voulez pas le désigner, marchez tous. »

Cependant M. le baron de Saint-Jacques apprend le péril qui menace les jours de son maître. Il sort à moitié vêtu, et donne l'ordre à un de ses domestiques de courir à l'église sonner le tocsin. Un piquet de gendarmerie occupoit déjà le clocher. Ils maltraitèrent ce fidèle serviteur, et l'empêchèrent de s'acquitter de sa mission. Le baron se présente lui-même vainement à la maison du prince : on le repousse, on l'insulte, on l'accable d'outrages. Alors il explique qui il est, et demande à partager la destinée de son maître. « Laissez entrer, crie un officier : c'est toujours un de plus. »

CHAPITRE III.

Mgr le duc d'Enghien est reconnu et amené à Strasbourg.

Le détachement se mit aussitôt en marche, afin de traverser le Rhin le plus tôt possible. Au bord du fleuve, le général Ordener commanda de faire halte dans un moulin, en attendant l'arrivée du bourguemestre d'Ettenheim, que devoit amener un des ses aides de camp. Dans cet intervalle, le fidèle Joseph découvrit une porte qui donnoit sur la chaussée ; il en avertit Monseigneur ; tous les deux essayèrent de l'ouvrir. Hélas ! dans cette nuit cruelle, la fidélité devoit se trouver impuissante : les efforts du prince et de Joseph furent inutiles. Le meunier, effrayé à l'aspect de tant de gens armés, s'étoit réfugié, avec sa famille, de l'autre côté, et, pour plus de sûreté, il avoit fermé le verrou au dehors. Dès lors Monseigneur se trouva livré à la fureur de ses ennemis, sans espérance et sans secours. Le bourguemestre étant arrivé, le général lui ordonna de dire le nom des personnes

arrêtées, et le duc fut le troisième qu'il nomma. Dès que Monseigneur se vit reconnu, il demanda d'envoyer chercher du linge et de l'argent: ce qui lui fut accordé. En attendant le retour du valet de pied, M. le baron de Saint-Jacques s'entretint avec le capitaine qui commandoit le détachement d'infanterie. Cet officier avoit reçu l'ordre de partir pour Ettenheim sans connoître le motif de cette destination. Il avoit obéi, mais son âme généreuse étoit indignée d'avoir participé à cet horrible guet-apens. Il ne se rappeloit pas sans attendrissement qu'à la défense du pont de Munich, blessé grièvement par un éclat d'obus, Mgr le duc d'Enghien l'avoit fait transporter à son quartier-général, et après les soins les plus affectueux, l'avait fait conduire aux avant-postes républicains. Bientôt des signes d'intelligence s'établirent entre cet officier et Monseigneur. Il fut décidé que le prince tâcheroit de ne passer que dans le troisième bac, et se laisseroit ensuite diriger par son généreux libérateur. Une triste fatalité dérangea tous ces calculs. Le général Ordener fit passer l'infanterie la première; et, pour ne pas se dessaisir de sa victime, il la fit mettre à ses côtés. Arrrivés à Rheinau, les voitures destinées aux prisonniers n'étant pas arrivées, Monseigneur fit une partie du chemin à pied. Ce ne fut qu'à

Pfoshein qu'on rencontra le mauvais chariot sur lequel il devoit être transporté. Le baron de Grunsthem fut placé à ses côtés. L'on n'arriva à Strasbourg que sur les cinq heures du soir. Comme on n'avoit point d'ordre pour recevoir les prisonniers à la citadelle, on ne savoit où les déposer. Monseigneur descendit provisoirement chez un nommé Char**, colonel de gendarmerie. Il lui eût été alors facile d'échapper à ses bourreaux, si une main amie ou compatissante eût voulu favoriser son évasion. Le chariot du prince avoit de beaucoup dévancé celui où se trouvoient entassés les autres prisonniers. Les deux compagnies d'infanterie, dont on avoit lieu de suspecter la fidélité, avoient pris le chemin de leur caserne, et le général Ordener couroit de tous côtés pour obtenir l'ordre de déposer sa proie dans la citadelle. En attendant, Monseigneur chercha à inspirer quelque intérêt au colonel de gendarmerie; mais cet homme reçut toutes les propositions qui lui furent faites avec hauteur, et traita fort durement le prince; même lorsque le commissaire de police Popp, qui, dans cette circonstance pénible, chercha à adoucir le sort de Monseigneur, vint faire la visite des papiers, cet honnête homme ayant voulu brûler une lettre dans laquelle se trouvoient quelques plaisanteries sur le Premier

Consul, le colonel s'emporta, l'accusa de trahison, et se fit sans doute, dans la suite, un mérite, auprès de l'assassin, de l'inhumanité qu'il avoit montrée.

Une dépêche télégraphique apprit aussitôt à Bonaparte que le dernier des Condés étoit en sa puissance. Cet autre Cromwel sourit à cette nouvelle. Les misérables qui l'entouroient en tressaillirent. Dans la frayeur que leur causoient leurs remords, ils vouloient que l'alliance que la république alloit contracter avec l'empire fût cimentée par le sang d'un Bourbon. Bonaparte leur ayant offert ce sang, ils l'acceptèrent avec joie.

CHAPITRE IV.

Mgr le duc d'Enghien est amené à Vincennes.

Le 15, à cinq heures et demie, une dépêche télégraphique ordonna que le prince fût transporté à la citadelle. Il y arriva en même temps que les autres prisonniers. Ils passèrent la nuit dans le salon du commandant, sur des matelas par terre. Des gendarmes à pied étoient dans la pièce de devant, deux sentinelles dans la chambre, une à la porte. Le prince dormit peu. Le lendemain 16, le général Leval, commandant la division militaire, vint lui rendre visite. Ignorant les motifs de cet enlèvement extraordinaire, et l'attribuant à quelque imprudence du prince, il lui dit que sans doute il n'étoit destiné qu'à servir d'otage, ajoutant que dans ce cas il pourroit cultiver un des jardins de la citadelle. Ces paroles du général donnèrent quelque consolation aux serviteurs du prince. Mais le 18, à une heure et demie du matin, les portes de sa prison s'ouvrent, des gendarmes entourent son lit, et le forcent de

s'habiller à la hâte. Ses serviteurs accourent : le prince demande d'emmener au moins son fidèle Joseph. On lui répond qu'il lui sera inutile. Monseigneur distribue alors à ses compagnons d'infortune l'argent qu'il a sur lui ; il les embrasse, et leur dit un éternel adieu. Les portes se referment, et ils purent entendre retentir les chaînes dont les mains de ce jeune héros furent garottées. Le colonel Char** lui avoit annoncé qu'on alloit le conduire chez le général de la division, qui avoit reçu des ordres de Paris. Au lieu de cela, le prince trouva sur la place de l'église une voiture à six chevaux. On le force à y monter ; le lieutenant Petersmann se place à ses côtés, un maréchal des logis nommé Bliterdoff sur le siége, un gendarme dedans et l'autre dehors. Ils arrivèrent à Paris le 20 mars, à quatre heures et demie du soir, du côté de la barrière de Pantin. Là se trouvoit un officier qui attendoit la victime, et qui donna l'ordre de la mener à Vincennes. Cette forteresse, où l'aïeul des Bourbons venoit *se soulacier et s'ébattre, et rendoit la justice au pied d'un chêne,* étoit déjà devenue, sous le gouvernement consulaire, une prison d'état où l'on précipitoit tous ceux qui portoient ombrage au Premier Consul ; de nombreuses victimes y étoient déjà renfermées, et celui qui avoit si bien servi Bonaparte

à la journée de Saint-Cloud en étoit le gardien.

Tout Paris ignoroit l'horrible complot qui se tramoit. Cependant les assassins étoient dans la plus vive frayeur ; ils craignoient que le bruit de cet enlèvement extraordinaire, venant à se répandre avant que le forfait fût consommé, ne soulevât d'indignation les troupes qui formoient la garnison de la capitale. Savary avoit reçu l'ordre de *surveiller* la légion qui étoit à l'arsenal, et de se rendre à Vincennes avec une partie de la gendarmerie d'élite.

Ce détachement se mit en bataille sur l'esplanade en face du bois ; des gardes furent placées à toutes les avenues, et rien ne fut négligé pour ne pas laisser échapper la victime. Au moment où le prince entra dans le château, le commandant, étonné de tous ces préparatifs, dit à un de ses officiers : « Voici sans doute quelque prisonnier d'importance qu'on nous amène. » Sa femme, qui étoit à ses côtés, reconnut aussitôt Monseigneur : elle avoit été sa sœur de lait. Elle jeta un cri et s'évanouit.

Le prince, exténué de fatigue et de besoin, fut amené dans une chambre où l'on avoit préparé à la hâte un mauvais lit. Deux carreaux manquoient à la croisée : on y suppléa par une serviette que l'on attacha avec quel-

ques clous. Le prince, après un léger repas, se jeta sur son lit, et ne tarda pas à s'endormir profondément. A minuit, il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Grand Condé, pour le conduire devant la commission militaire.

CHAPITRE V.

Conseil privé. — Création d'une commission militaire. — Interrogatoire de Mgr le duc d'Enghien.

Le jour même où devoit arriver le prince, le Premier Consul convoqua un conseil privé pour aviser aux moyens de pallier aux yeux de l'Europe le crime qu'on alloit commettre. Faire assassiner Mgr le duc d'Enghien par des gens dévoués paroissoit trop barbare et pouvoit avoir de fâcheux résultats; le traduire devant le tribunal qui devoit juger Moreau et Pichegru, et le confronter avec ceux qu'on prétendoit être ses agens, ne sembloit pas moins imprudent : on n'avoit aucune preuve. Une dépêche avoit déjà annoncé que les papiers saisis à Ettenheim ne prouvoient que trop l'innocence du prince; et l'opinion publique, favorable à la maison de Bourbon, auroit pu contraindre les juges à rendre une sentence conforme à l'équité, et contraire au but que l'on se proposoit. Qui sait même le résultat que pouvoit avoir une longue détention de Mgr le duc d'Enghien? On étoit

incertain de la fidélité d'une partie des troupes. L'arrestation de Moreau et de Pichegru avoit excité de violens murmures dans l'armée : tout étoit à craindre au milieu de cette agitation. Il falloit donc étouffer la victime dans l'ombre, et pallier seulement ce crime par un fantôme de jugement. La loi du 19 fructidor an v offroit un moyen bien simple : elle autorisoit le gouvernement à créer des commissions militaires (1). Le Premier Consul se servit du texte de cette loi pour prendre un arrêté. En conséquence Savary porta lui-même cet arrêté à Murat, ainsi que les instructions nécessaires, et les chefs d'accusation sur lesquels le conseil avoit jugé convenable d'asseoir le jugement. Ils étoient au nombre de six. Mgr le duc d'Enghien étoit accusé : 1° d'avoir porté les armes contre la république ; 2° d'avoir été, et d'être encore à la solde de l'Angleterre ; 3° de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la république.

Bonaparte avoit manifesté le désir de voir à la tête de cette commission un homme sur lequel

(1) La commission militaire fut convoquée le 29 ventôse au soir : le 30 ventôse au matin le prince n'existoit plus.

on pût compter. Hullin, général de brigade, commandant les grenadiers à pied de la garde des consuls, fut désigné par Murat et agréé. On lui adjoignit les cinq colonels des différens régimens en garnison à Paris, tous anciens officiers de l'armée d'Italie, et dévoués au Consul. Leurs noms méritent d'être conservés: c'étoient Guiton, colonel commandant le 1er régiment des cuirassiers; Bazancourt, colonel commandant le 4e régiment d'infanterie légère; Ravier, colonel commandant le 16e régiment de ligne; Rabbé, colonel commandant le 2e régiment de ligne; Barrois, colonel commandant le 96e régiment de ligne. D'Autancourt, major de la gendarmerie d'élite, fut nommé capitaine rapporteur; Morin, capitaine au 18e régiment d'infanterie, greffier. Cette commission se rendit à onze heures du soir au château de Vincennes, et s'assembla dans le logement du commandant de la place, au pavillon de la porte du bois. Murat étoit présent, ainsi que Savary, Harel, un aide de camp du commandant de la 1re division, et quelques officiers du château. Le jeune prince fut amené à minuit devant cette espèce de tribunal. Ni accusateurs ni témoins ne se présentèrent.

Le nom et la gloire de Mgr étoit tout ce dont on l'accusoit. La révolution exigeoit son

sang, et le dernier des Condé alloit périr victime de l'ambition d'un soldat. Un des juges (Ravier) représenta, avant l'ouverture des débats, que l'on ne remplissoit aucune des formalités voulues par la loi, en privant le prince de défenseur, en se passant de témoins, et en se contentant de deux pièces (c'étoient les rapports d'un agent de police et d'un officier de gendarmerie) qui, dit-il, ne seroient bonnes, dans toute autre circonstance, qu'à faire pendre ceux qui les ont signées. On passa outre à ces représentations; le greffier lut l'acte d'accusation, et l'interrogatoire commença (1).

Le jeune prince prit vivement la parole. Il lui étoit facile de prévoir le sort qu'on lui réservoit, et dans quel but ce fantôme de tribunal avoit été érigé : il commença par en faire l'observation, et récusa la commission militaire créée par le commandant de la division; ajoutant que puisqu'on l'impliquoit dans la conspiration de

---

(1) Je tiens ces détails d'un officier présent à la séance, et qui me les a certifiés sous la garantie de l'honneur militaire.

M. Savary, qui étoit aussi présent, prétend avoir longtemps cherché les pièces du procès. *Voyez* les Pièces justificatives.

Moreau et de Pichegru, la loi vouloit qu'il eût les mêmes juges que ces messieurs, et qu'on le confrontât du moins avec ceux qu'on prétendoit être ses complices. Sur un signe de Murat le président passa outre.

Le président. N'avez-vous jamais servi contre la république française.

Le prince répondit que, sorti de Paris par ordre du Roi, en 1789, avec son père et son aïeul, il n'avoit jamais reconnu les gouvernemens usurpateurs qui s'étoient succédés en France; qu'aucun des officiers présens n'ignoroit sans doute la gloire et les malheurs de la maison royale, les services que les Condés avoient rendus à leur patrie et à leur Roi. « Eh bien! ajoûta-t-il, j'ai cherché à marcher sur de si nobles traces, j'ai combattu avec ma famille pour recouvrer l'héritage de mes ancêtres, et depuis que la paix est faite j'ai reconnu qu'il n'y a plus de rois en Europe. »

Le président observa à Mgr qu'il s'avouoit lui-même coupable.

Le prince. Dans ce cas, Monsieur, je n'ai plus rien à vous dire : ma fosse est prête. Puisque tout ici n'est qu'une vaine formalité, faites-moi conduire à la mort : je pourrai du moins, comme un de mes aïeux, dire jusqu'à mon der-

nier soupir (jetant un regard sur les juges) : Tout est perdu fors l'honneur.

Le président. N'avez-vous pas offert vos services au gouvernement anglais.

Le prince répondit que l'examen de ses papiers avoit prouvé le contraire.

Murat observa que le fait d'offre de services étoit de notoriété publique. Mgr ne répondit point.

Le président. N'avez-vous pas cherché à pratiquer des intelligences en France.

Le prince. Même réponse que la précédente.

Le président. Comment viviez-vous à Ettenheim?

Le prince. Ma vie étoit publique : je passois une partie de mes journées à la chasse ; le soir je recevois à ma table quelques français émigrés dont je cherchois, par tous les moyens possibles, à soulager l'infortune.

Le président. Le gouvernement anglais ne vous faisoit-il pas un traitement?

Le prince. C'est vrai.

Le président. N'avez-vous pas reçu, des agens dudit gouvernement, des sommes considérables pour exciter des soulèvemens en France?

Le prince. Je n'ai jamais reçu que les secours que le ministère britannique envoyoit régulièrement aux émigrés réunis à Offenbourg.

Le président. Est-il vrai que vous ayez vous-même engagé plusieurs de ces émigrés à rentrer en France?

Le prince. Vous savez aussi bien que moi le contraire.

Le président. Le rapport que j'ai sous les yeux prouve que vous aviez des intelligences en France.

Le prince. Je n'ai rien à répondre à ce rapport. Que l'on me confronte avec ceux que l'on prétend être mes agens.

Le président. Pourquoi avez-vous conspiré contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat?

Le prince. Je ne regarde point comme chefs de l'Etat ceux qui se sont emparés traîtreusement de l'héritage de mes ancêtres: du reste je m'en réfère à ma réponse précédente.

Le président. Un de vos domestiques a déclaré que vous aviez fait un voyage à Paris.

Le prince. Qu'on amène ce domestique, qu'il dise le jour où je suis parti.

Le président. Il y a long-temps: c'étoit sous le Directoire.

Le prince vivement. Le fait est faux.

Le président. Pourquoi avez-vous rassemblé des émigrés autour de vous?

Le prince. Quelques français malheureux, la plupart infirmes, s'étoient établis à Offenbourg,

et ce n'étoit pas avec une centaine de vieillards que j'aurois pu espérer rendre le trône au Roi mon maître.

Le président. Connoissiez-vous Georges Cadoudal?

Le prince. Non, monsieur.

Le président. N'étiez-vous pas en correspondance avec Pichegru?

Le prince. Non, mes papiers ne l'ont que trop prouvé.

Le président. Etiez-vous instruit de la conspiration tramée contre le Premier Consul?

Le prince. Non, monsieur.

Le président. Vous nous ferez croire difficilement que vous ignoriez un événement dont vous désiriez profiter.

Le prince. Si j'avois été prévenu, je me serois mis sur mes gardes.

Le président. Vous vous attendiez à un autre résultat.

Le prince, à ces mots, se leva vivement; ses traits respiroient l'indignation dont il étoit animé. « Jamais, s'écria-t-il, un Condé n'a été un assassin; mes ancêtres m'ont transmis une gloire sans tache; j'ai cherché à me rendre digne de ce noble héritage. Faites-moi assassiner, puisque telle est l'intention de celui qui vous a envoyés ici. Je n'ai plus rien à vous dire. »

La commission se déclara alors suffisamment éclaircie ; elle se retira pour délibérer : Murat étoit présent à la délibération. Quelques membres, frappés de l'injustice qu'on alloit commettre, hésitoient à condamner le prince. Murat, qui avoit des ordres positifs, vint à bout de réunir assez de voix pour obtenir un jugement conforme à ses vues, et le reste de la commission se joignit à la majorité. La sentence fut rendue à deux heures du matin : à quatre heures Monseigneur n'étoit plus.

CHAPITRE VI.

Mort de Mgr le duc d'Enghien.

Deux heures s'écoulèrent entre le jugement et l'exécution. Après une vie héroïque, le Ciel réservoit au dernier des Condés une mort non moins héroïque; il vouloit lui accorder tous les genres de gloire, et le traiter en digne fils de Henri IV. Les bourreaux ne lui épargnèrent aucune des douleurs de la mort, et la grande âme du héros, loin d'en être abattue, se releva tout-entière. Le prince, après le jugement, avoit demandé un prêtre pour remplir les derniers devoirs de la religion. Ce cœur fidèle, qui n'avoit jamais vécu que pour la gloire et l'honneur, vouloit encore purifier une conscience qui n'avoit rien de caché au monde. A cette demande Murat leva les épaules, et répondit que depuis la révolution les prêtres avoient disparu; que, du reste, ils étoient couchés à cette heure. La victime se résigna à son sort, fléchit le genou, et rendit au Dieu des affligés la gloire qu'il lui

envoyoit. Avant de mourir, la Providence lui réservoit au moins une consolation. L'officier de gendarmerie préposé à sa garde avoit servi dans le régiment Royal-Infanterie. Il avoit connu le prince encore fort jeune, et le souvenir des bienfaits qu'il avoit reçus de la maison de Condé n'étoit pas sorti de sa mémoire. Ne pouvant plus contenir sa douleur, il s'approche du prince, se jette à ses pieds, et lui rappelle quelques circonstances de son enfance. A ces mots le jeune héros sentit son noble cœur faillir, mais c'étoit de joie. Une main amie alloit donc transmettre à ses malheureux parens, à l'infortunée qui devoit être son épouse, les derniers vœux de son cœur, les derniers gages de sa tendresse. Il coupa ses cheveux et les remit, avec une bague, à son gardien. « Vous leur direz, ajouta-t-il, que je suis mort digne d'eux. » L'officier baisse la tête, et ne sait que pleurer (1). Tranquille désormais sur ses dernières volontés, la victime attendit avec résignation et avec impatience le moment qui alloit le délivrer de ses assassins. Cependant ceux-ci n'étoient pas sans inquiétude. Le comman-

(1) On verra, par les pièces justificatives, que la bague et les cheveux ne furent pas remis à celle à qui ils étoient destinés.

dant de la place couroit de côté et d'autre, donnant des ordres, surveillant tout le monde. Sa femme étoit en pleurs : « Ne crains rien, lui disait H***, tout ce que tu vas entendre n'est que pour l'effrayer. » Comme si la peur avoit pu descendre dans l'âme d'un Condé ! Savary avoit doublé les postes des gendarmes d'élite. Le capitaine commandé pour l'exécution vint lui demander où devoit périr la victime. « Dans les fossés, » répondit-il. A quatre heures du matin, ce capitaine entre dans la chambre du prince, et lui dit qu'il a ordre de le conduire *ailleurs*. On sort ; on descend par un escalier tournant. Monseigneur, se tournant vers un de ses bourreaux : « Suis-je destiné, lui dit-il, à mourir par les oubliettes, ou a-t-on l'intention de me plonger vivant dans un cachot ? » Soyez tranquille, lui répond l'officier. » Enfin, le prince arrive à la place fatale. A la vue de l'appareil militaire, un mouvement de joie s'éleva dans son cœur. « Grâces à Dieu, dit-il, je mourrai de la mort d'un soldat. » Murat l'avoit déjà devancé ; il sourit en voyant la victime. Monseigneur, se tournant vers les gendarmes : « Mes braves, leur dit-il, je meurs pour la France et pour mon Roi. » Un homme placé sur le parapet crie de ne pas laisser parler et de commencer le feu. Une lanterne est aussitôt placée sur la poitrine du prince. D'une

voix ferme le dernier des Condés s'écrie : « Allons, mes amis. — Tu n'as point d'amis ici, lui répond une voix féroce. » C'étoit Murat. Le héros tombe. Les assassins se précipitent sur lui, le traînent à trois pas de là, jusqu'à la fosse ; et, de peur qu'il n'eût échappé à leurs coups, ils lui jetèrent une pierre sur la tête.

Ainsi périt, à l'âge de 30 ans, 7 mois 19 jours, le dernier rejeton du noble et illustre sang de Condé. Le lendemain, le président de la commission militaire, se trouvant chez Cambacérès, après avoir avoué que le prince s'étoit conduit avec courage, ajouta : « Il a bien fait de nous dire son nom, car nous aurions été fort embarrassés. »

L'effet que la nouvelle de ce crime produisit dans la capitale fut terrible. L'assassin trembla au milieu de ses satellites ; la France fut dans le désespoir : la révolution seule sourit à l'aspect de sa nouvelle victime.

CHAPITRE VII.

Douleur de la famille royale. Consternation de l'Europe. Honneurs funèbres rendus à Mgr le duc d'Enghein à Londres et à Saint-Pétersbourg.

A LA nouvelle de cette catastrophe, la famille de Saint-Louis fut plongée dans la plus profonde douleur. L'héroïne du Temple, malgré tout ce qu'elle avoit souffert, malgré les pertes cruelles qu'elle avoit éprouvées, sentit son cœur royal navré de tristesse. Mgr le comte d'Artois pleura amèrement le compagnon, l'ami de ses enfans; Mgr le duc d'Angoulême et Mgr le duc de Berri furent long-temps inconsolables de la mort de leur frère d'armes. Hélas! qui auroit pu alors prévoir *que Saül et Jonathas, si aimables durant leur vie, plus prompts que les aigles et plus courageux que les lions, demeuroient inséparables dans leur mort même ?* Le Roi, qui perdoit un serviteur fidèle et un héros de son sang, témoigna la plus vive douleur. « Mon cousin, écrivoit S. M. à Mgr le prince de Condé, je reçois l'af-

freuse nouvelle.... J'aurois plus besoin de recevoir moi-même des consolations que je ne suis en état de vous en donner. Une seule pensée peut nous en fournir : il est mort comme il avoit vécu, en héros. Ah ! du moins que ce malheur n'en entraîne pas d'autres ! Songez que la nature n'a pas seule des droits sur vous, et que le vainqueur de Friedberg et de Berstheim se doit aussi à la France, à son Roi, à son ami. » Hélas ! qui pourroit peindre la douleur de ce malheureux père ! « Je ne sais, écrivoit Mgr le prince de Condé, comment l'excès de mon malheur ne m'a pas fait suivre de près ce tendre objet de mes affections. » — « Les larmes me suffoquent, » écrivoit Mgr le duc de Bourbon. Princes infortunés ! qui leur auroit dit, lorsque, nouveaux Fabricius, ils repoussoient avec indignation l'homme qui venoit froidement leur proposer l'assassinat de Bonaparte, que cet autre Pyrrhus leur raviroit, par trahison, ce qu'ils avoient de plus cher au monde, et se baigneroit dans son sang ? Ce soldat, dont la Providence s'est long-temps servie comme d'un instrument pour châtier les peuples, croyoit consolider sa puissance par cet horrible attentat. Il se trompa : l'opinion dès lors le frappa de réprobation. Au milieu de ses victoires, une voix accusatrice s'élevoit et lui crioit « Le duc d'En-

ghien ! » A ces mots, le prestige qui entouroit son char triomphateur disparoissoit, et le conquérant n'étoit plus qu'un assassin. L'Europe fut saisie d'étonnement et d'effroi au récit de ce forfait inouï ; chacun répétoit les dernières paroles du prince : « Je meurs pour mon Roi et pour la France. » Parmi les souverains qui témoignèrent hautement leur indignation, on doit compter le duc de Wurtemberg ; il ordonna de courir aux armes pour venger cet outrage. L'électeur de Bade, plus immédiatement offensé, fut le premier à déclarer qu'il renonçoit à toute espèce de réparation. Le roi de Suède, Gustave-Adolphe, étoit alors à Carlsrhue ; il envoya un aide de camp à Paris, réclamer Mgr le duc d'Enghien ; il le pleura amèrement, et voulut avoir l'arme avec laquelle ce malheureux prince avoit voulu se défendre, ainsi qu'un de ses chiens de chasse : tout lui fut accordé. On a vu le chien avec un collier portant cette inscription : « Mon maître fut le duc d'Enghien. »

Un service solennel fut célébré à Londres, dans l'église de Saint-Patrick. Mgr le comte d'Artois, Mgr le duc de Berri, d'Orléans, de Montpensier et le comte de Beaujolais, y assistèrent, ainsi qu'un nombre prodigieux d'Anglais du plus haut rang, entre autres, les ducs de Northumberland et de Potlan, le comte de

Chatam, etc. M. l'abbé de Bouvens prononça l'oraison funèbre. Cette auguste assemblée se leva spontanément lorsque l'orateur, après avoir rappelé les principaux faits d'armes de son héros, ajouta :

« Vous rappellerai-je, messieurs, ce jour où chacun de nous parut être frappé de la foudre, en apprenant que Mgr le duc d'Enghien étoit arrêté? A peine cette accablante nouvelle fut-elle un peu répandue, que personne n'osoit s'interroger : on avoit déjà trop de sa douleur, on craignoit celle de chaque Français que l'on pouvoit rencontrer. Que dis-je ! on craignoit même celle de tout individu de cette grande et généreuse nation auprès de qui l'infortune est un mérite, et chez laquelle nous avons trouvé un honorable asile : car dans cette ville immense notre consternation paroit être universellement partagée. Ah ! quand il s'agit de ces crimes qui intéressent l'humanité entière, tous les peuples ne forment qu'une même famille. Alors la calamité devient générale; elle est sentie, parce que la nature a établi des rapports secrets entre tous les hommes de bien, à quelque nation qu'ils appartiennent, elle est sentie comme pourroit l'être une de ces convulsions du globe, qui portent l'effroi dans les lieux même où elle n'a fait aucun ravage.... On entoure l'enceinte où

vivoit Mgr le duc d'Enghien; on saisit ce jeune prince; on l'entraîne dans les murs de cette même ville que le plus grand de ses aïeux avoit autrefois protégée contre les efforts d'une puissance formidable; on le fait passer à travers ces provinces où les trophées du Grand Condé arrêtent à chaque pas le voyageur. Du Grand Condé!..... Il remplissoit autrefois ces lieux de l'éclat de sa gloire, et son petit-fils le parcourt chargé de chaînes!.... On le dérobe à tous les regards. Voyez-vous comme *le tyran* se presse de jouir du fruit de sa perfidie; il assemble ses odieux complices; il leur ordonne de juger sans examen, de condamner sans entendre.....

« Qu'ajouterai-je à ces détails déchirans? Le forfait est consommé.... Mgr le duc d'Enghien n'est plus! France malheureuse, couvre-toi d'un voile funèbre; et nous, Messieurs, comme Français, arrosons de nos larmes les lauriers ensanglantés qui couvrent sa tombe; comme chrétiens, prosternons-nous devant la majesté terrible de Dieu, qui dispose de la vie des princes et des rois..... Jeunesse, valeur, gloire acquise à travers tant de dangers, vertus éprouvées par tant de malheurs, tout ce qui pouvoit rendre recommandable et faire chérir un jeune prince, tout est là enseveli..... Près de ce tombeau, je me représente ces princes éplorés, notre

Roi, consterné de douleur. Il me semble voir deux pères que le désespoir y va faire descendre sans postérité..... Entourons ce tombeau, chrétiens! empêchons la mort d'y précipiter d'autres victimes! Ecrions-nous avec le prophète : *Glaive du Seigneur, quand vous reposerez-vous ?.....*

« Dieu de miséricorde!.... dans ce moment où notre cœur vous adresse ses souvenirs et ses vœux, si vous permettiez à la mort de rendre la victime ! il s'uniroit à nous, ce prince que nous pleurons ; ce tombeau s'ouvriroit, et nous entendrions sortir encore cette prière touchante : Dieu, sauvez le Roi ! préservez mon pays du joug de l'étranger ! »

On célébra aussi à Saint-Pétersbourg un service funèbre pour le prince infortuné. Le cénotaphe portoit l'inscription suivante :

INCLYTO PRINCIPI
LUDOVICO-ANTONIO-HENRICO
BORBONIO CONDOEO DUCI D'ENGHIEN
NON MINUS PROPRIA ET AVITA VIRTUTE
QUAM SORTE FUNESTA CLARO
QUEM DEVORAVIT BELLUA CORSICA
EUROPÆ TERROR
ETTOTIUS HUMANI GENERIS LUES.

CHAPITRE VIII.

Retour du Roi et des Princes.

Dix ans s'étoient écoulés depuis la mort déplorable du duc d'Enghien, lorsqu'un des coups imprévus de ce grand Dieu qui change à son gré la face des empires précipita du trône celui qui avoit si lâchement assassiné ce jeune héros. Le frère de Louis XVI et sa royale famille revinrent de la terre d'exil, l'olivier de la paix à la main, et ne rapportant avec eux que l'espérance et la volonté de nous rendre heureux. Car, dans cette maison de Bourbon, *liesse et contentement est tout ce qu'ils souhaitent à leurs enfans, et chaque Français est de leur famille.* Tous les cœurs étoient attendris en voyant ce Roi vénérable appuyé sur l'orpheline du Temple, venir se placer entre l'étranger et la France, et garantir son pays de la fureur de ces Sarmates et de ces Germains que Tacite nous représente comme avides de carnage et de sang. Sa première pensée avoit été pour remer-

Vieille chronique.

cier la Providence ; sa première démarche fut pour le salut de la patrie. Que de beaux jours nous faisoit présager la vue de cette maison royale si long-temps battue par la tempête, et que le Ciel nous rendoit en signe de réconciliation. L'héritier de Henri IV, après tant d'adversités, montroit sur son front vénérable une douce sérénité et une majestueuse noblesse, avec ce *je ne sais quoi d'achevé que les malheurs ajoutent aux grandes vertus.* Bossuet. MONSIEUR, avec ces grâces chevaleresques, nous rappeloit son illustre aïeul François Ier, et MADAME, toute pleine de sa douleur et de sa joie, arrachoit des larmes à tous ceux qui avoient le bonheur d'approcher d'elle. Sur son front royal étoit empreint un mélange touchant de la majesté de son père et des grâces de sa mère. Tout un peuple affamé de la voir se précipitoit sur son passage, et ne cessoit de faire retentir les cris de *vive le Roi !*

Cependant deux vieillards s'avançoient devant le monarque, portant le vieux drapeau de la monarchie : c'étoient Mgr le prince de Condé, et son fils Mgr le duc de Bourbon. D'anciens serviteurs qui les avoient suivis sur la terre d'exil, qui avoient partagé leur gloire et leur infortune, accouroient en poussant des cris de joie, se jetoient sur les mains de ces nobles

princes, et versoient des larmes. Leurs yeux cherchoient vainement à côté du père et de l'aïeul le héros de Hollgraben et de Schouderien. Nouveau Germanicus, il étoit tombé victime des plus lâches embûches. Les princes, quoique joyeux de revoir la patrie, sentoient leur cœur défaillir en se voyant privés du rameau qui devoit fleurir devant les tribus *après leurs longs murmures*. Hélas! ce rameau *s'étoit desséché sous l'haleine dévorante de l'aquilon*, et il ne leur restoit plus aucune espérance. Le Roi, à peine rétabli sur son trône, voulut que les précieux restes de Mgr le duc d'Enghien fussent recueillis et déposés dans une chapelle ardente que MADAME fit élever à son illustre cousin.

Esdras.

Isaïe.

Ah! nous avons vu quelquefois cet ange de la terre venir pleurer ses royales infortunes et les infortunes non moins grandes de la patrie.

CHAPITRE IX.

Exhumation des restes de Mgr le duc d'Enghien.

En conséquence des ordres de Sa Majesté, on procéda, le 21 mars 1816, dans les fossés de la partie méridionale du château de Vincennes, à l'exhumation des restes de Mgr le duc d'Enghien. Une tradition certaine indiquoit l'endroit où le corps de ce prince avoit été jeté par ses bourreaux. Mais, pour plus de régularité, une enquête fut faite par M. le conseiller d'Etat Laporte-Lalanne. Un garde d'artillerie et un paysan du village de Vincennes, entre autres, donnèrent à cet égard les indications les plus précises. Ce paysan, nommé Grison, âgé aujourd'hui de 80 ans, avoit lui-même creusé la fosse : l'on a su par lui que cette fosse avoit été préparée deux heures après l'arrivée du prince, et d'après les ordres d'Harel. Les fouilles furent faites en présence d'un commissaire du Roi et de plusieurs personnages, parmi lesquels on distinguoit M. le comte de Reuilly, Ext. du Procès-verbal.

pair de France; M. de Béthisy, membre de la Chambre des députés; M. le Vidame de Vassé; M. le chevalier de Coutye; M. le baron de Saint-Jacques; M. le marquis de Puyvert, gouverneur de Vincennes, et un grand nombre de personnes de distinction. Plusieurs chirurgiens furent appelés pour constater les ossemens que les fouilles alloient faire découvrir. Le premier objet qui frappa les yeux fut une botte assez bien conservée, dans laquelle on retrouva les os de la jambe et du pied; on rencontra ensuite la tête, et l'on a pu juger dans quelle direction le corps étoit placé: cette direction s'est trouvée la même que les témoins avoient indiquée. Une jambe étoit restée dans une position presque verticale, et les bras contournés vers le dos; l'autre jambe, les os des cuisses, furent successivement recueillis. On rassembla aussi une partie des cheveux. Une pierre assez volumineuse paroissoit avoir été jetée à dessein sur la tête; les os en étoient fracassés. Les officiers de santé recueillirent ces précieux restes, et les déposèrent sur un linceul. On trouva aussi un certain nombre de ducats d'Allemagne; une bourse en cuir, dans laquelle il y avoit un louis et quelques pièces d'argent; un anneau et une chaîne en or, que le prince portoit ha-

bituellement à son cou (1); un trou de balle fut aussi remarqué à travers l'os de l'omoplate, et un autre trou de balle dans les fragmens de la casquette que portoit le prince au moment de l'exécution.

Ces précieux restes, après avoir été recueillis avec le plus grand soin, furent déposés dans un cercueil en plomb, renfermé dans une caisse de bois. Au-dessus étoit cette inscription sur une plaque d'argent doré :

Ici est le corps de très-haut et très-puissant prince Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, prince du sang, pair de France, mort à Vincennes le 21 mars 1804, âgé de 31 ans 7 mois et 19 jours.

Le cercueil fut porté dans la chapelle même où s'assembla l'affreux tribunal, par des sous-officiers des chasseurs de la garde. Toute la garnison étoit sous les armes.

M. le Vidame de Vassé, ancien adjudant-général du prince, marchoit le premier, portant la couronne. M. le marquis de Courtemanche, premier aide de camp du prince, le suivoit portant le collier de l'ordre du St-Esprit; venoit

(1) M. de Savary, duc de Rovigo, se trompe lorsqu'il dit dans sa brochure, pag. 34, que l'on a retrouvé les débris de la montre du prince.

enfin M. le comte de Joinville, qui portoit l'épée.

Le cortége s'arrêta quelques instans sous la voûte de la porte du Bois, où M. le marquis de Puivert prononça le discours suivant :

« Soldats, cette pompe funèbre nous rappelle des souvenirs déchirans, mais bien chers à des cœurs français. Voilà tout ce qui nous reste d'un prince si brave, digne rejeton d'une race féconde en héros. Ses premiers exploits nous promettoient encore un Grand Condé; leur éclat alarma l'insatiable ambition de ce tyran qui ravagea la France pour désoler l'Europe. Il fit de sa mort le gage sanglant d'une union régicide; et son atroce perfidie l'immola aux pieds de cet antique donjon, où le plus illustre de ses aïeux fonda le berceau de notre monarchie.

« Honorons sa mémoire par des regrets éternels, par un dévouement sans borne à son auguste race, et, pour lui rendre un dernier hommage digne de son cœur, jurons à ses mânes de vivre et de mourir, comme lui, fidèles à nos rois légitimes. »

Après que le cercueil eut été monté et enfermé dans la chapelle, on se rendit à l'église paroissiale de Vincennes pour chanter l'office des morts.

Journal des Débats, 24 mars 1816.

Mgr l'évêque de Châlons, pair de France, étoit chargé de célébrer la messe, et la tribune de l'or-

gue étoit occupée par des musiciens de la chapelle du Roi. Des bancs avoient été préparés pour les dames. M. le comte de la Vauguyon, M. le vicomte de Châteaubriand et M. le comte de Lynch étoient au banc de l'œuvre. M. le gouverneur de Vincennes et les principaux officiers de la maison de Condé avoient place dans le chœur, qui est fort petit, ainsi que l'église. Là aussi s'élevoit le catafalque sur lequel étoient déposés la couronne du prince, l'épée et les lauriers du guerrier, la palme du martyr.

M. le curé de Vincennes monta en chaire et prononça l'oraison funèbre. Ce discours, dans sa simplicité, fit verser beaucoup de larmes, parce qu'il racontoit beaucoup de traits de la vie et des circonstances de la mort du héros qu'on étoit venu pleurer. En général, les regrets étoient amers, la douleur vive et profonde : elle faisoit la plus grande pompe de cette triste cérémonie.

CHAPITRE X.

Portrait du Prince. — Conclusion.

Mgr le duc d'Enghien étoit d'une taille avantageuse ; il avoit des cheveux blonds, un beau front, des yeux bleus et vifs, un nez aquilin et une bouche moyenne qu'embellissoit ordinairement un sourire gracieux. Sa figure noble et agréable avoit un air de douceur attrayant. Né avec une foible complexion, l'éducation militaire qu'il avoit reçue l'avoit rendu extrêmement robuste, et le goût qu'on lui avoit inspiré pour les exercices du corps avoit aussi contribué à fortifier son tempérament. Dans les camps, il se plaisoit à se livrer, avec les jeunes gentilshommes, à ces jeux, qui sont un image de la guerre. Un jour, s'exerçant à la course avec plusieurs jeunes émigrés, l'un d'eux (M. Papinaud de Bois-Huguet, jeune vendéen plein de vivacité) heurta le prince assez rudement. Aussitôt le gentilhomme s'arrêta pour lui faire ses excuses : « Courez donc, lui dit Monseigneur en se re-

levant : vous seriez peut-être vainqueur.» Toujours aimable, toujours égal, il encourageoit toutes les demandes par sa bienveillance, et savoit donner du prix aux moindres services *par la bonté et la grâce avec lesquelles il les accordoit.* Que ceux qui l'ont connu disent s'il fut jamais un cœur plus noble, plus sincère, plus dévoué à ses amis. Falloit-il obliger quelqu'un? sa principale sollicitude étoit de se dérober à la reconnoissance, en cachant le bienfaiteur. Dans les combats, comme Turenne, il cherchoit à épargner le sang de ses soldats.

Que de fois des soldats républicains trouvèrent auprès de lui de généreux secours! que de fois ils furent étonnés de sa bienveillance et de son humanité après la victoire, autant que de son courage pendant le combat. Au passage du pont de Munich, pendant le court armistice qu'il y eut entre les deux armées, les officiers républicains demandèrent à voir Monseigneur. Ils lui exprimèrent l'admiration que leur avoient inspirée ses talens militaires. « Mes braves, leur dit ce prince, un jour, sans doute, nous marcherons ensemble sous le même drapeau. Croyez du moins que, tant que je vivrai, je ne respirerai que pour le bonheur et la gloire de la France. » Il respiroit aussi pour le bonheur de la France, ce prince que le couteau de

Louvel nous a ravi. Que sont devenus ces deux héros ? *Sion est dans la désolation, et elle ne peut être consolée, parce qu'ils ne sont plus.*

Jérémie.

La nature n'avoit pas moins favorisé Mgr le duc d'Enghien du côté de l'esprit. Il s'exprimoit avec élégance, se servant toujours d'expressions correctes et naturelles ; le son de sa voix étoit délicieux, et l'on remarquoit dans sa conversation une certaine facilité et une aisance qui annonçoient un homme sûr de ce qu'il pense, et de la manière dont il doit exprimer ses pensées.

Et voilà cependant le héros que l'on ne craint point de poursuivre jusque dans la tombe, sans respect pour la sainteté du malheur. Ce dernier réfuge où viennent s'évanouir toutes les haines ne le met pas à l'abri des poisons de la calomnie. C'étoit un Bourbon.... Pendant qu'il vivoit, le sang royal qui couloit dans ses veines lui fit trouver un assassin : aujourd'hui qu'il n'est plus, on le lui impute comme un crime.

Que les ministres y prennent garde.

Nous avons au milieu de nous une faction anarchique, ennemie de tout repos et de toute union. Vomie du sein de la Convention, et digne de sa mère, elle a survécu à nos désastres comme ces êtres malfaisans qui, après

s'être gorgés de sang, vont se cacher dans des repaires inaccessibles, où ils attendent une occasion favorable de recommencer leurs ravages. Dans l'impuissance où elle se trouve aujourd'hui de couvrir une seconde fois le royaume d'échafauds, elle se sert de la calomnie pour égarer les esprits foibles. Le Despotisme, avec son bras de fer, l'avoit écrasée, et elle cachoit devant lui sa tête hideuse. Mais depuis qu'un Monarque bien-aimé a fait asseoir la liberté sur son trône, elle est redevenue fière, audacieuse et menaçante. La faction qui rêve l'empire marche sous sa bannière, en attendant le jour du triomphe, qu'ils regardent comme peu éloigné. Alors leur union deviendra une haine implacable; ils se disputeront, ils s'arracheront la puissance; et la patrie, au milieu de telles dissensions, ne retrouvera plus que les ruines et les échafauds qu'ils lui préparent. Leur cri de guerre est toujours : *Mort à tout gouvernement légitime!* parce qu'avec lui la vérité, la justice, la religion, doivent tôt ou tard reprendre leur empire. Ne les a-t-on pas vus sourire à la mort tragique et déplorable de deux princes infortunés qui seront l'objet éternel des regrets de la France. Après avoir étouffé la race des sauveurs de l'Etat, ils espéroient encore couper dans sa racine l'arbre de la légitimité, si

Dieu, non moins grand qu'équitable dans ses desseins, n'eût fait sortir de ce tronc abattu par la tempête un rameau qui fleurira devant les tribus, et les couvrira de son ombre.

Que les ministres à qui la sagesse de notre Roi a confié le vaisseau de l'Etat tirent du moins de tout ceci une salutaire réflexion, que vouloir transiger avec l'une ou l'autre de ces factions, c'est vouloir la mort de la monarchie. Il faut désormais regarder la révolution en face, et lui montrer qu'on ne la redoute point. Voyez ce qu'elle est devenue en Espagne. Naguère c'étoit une puissance colossale qui ne se proposoit rien moins que d'ébranler tous les trônes de l'Europe : ce colosse, comme la statue du roi d'Assyrie, s'est trouvé avoir des pieds d'argile. L'occasion est plus que jamais favorable pour assurer le salut de l'Etat et pour étouffer ces derniers restes de la révolution : il ne faut, pour me servir de l'expression d'un homme de bien, qu'asseoir les libertés publiques sur le trône, et le trône sur les libertés publiques.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE *A*.

Déclaration que les princes, frères de S. M. T. C. et les princes de son sang, unis à eux, font à la France et à l'Europe entière, de leurs sentimens et de leurs intentions.

Quoiqu'il soit très-notoire que les puissances confédérées, dont les troupes sont rassemblées sur les frontières de la France, ne font la guerre ni au Roi, ni à la nation, mais qu'elle la font seulement aux factieux qui oppriment l'un et l'autre; et quoique la déclaration donnée au nom de LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, par le duc régnant de Brunswick (1), constate suffisamment les motifs et les vues de cette formidable coalition, les princes frères de S. M. T. C., les princes de son sang, unis à eux, la valeureuse noblesse française qui marche à leur suite, et l'élite de la nation qui est venue se ranger sous leurs drapeaux, ne peuvent se joindre à des armées étrangères qu'une déclaration de guerre, faite au nom de la France, attire dans leur patrie, sans lui rendre compte et à l'Europe de leurs motifs, sans manifester leurs sentimens, sans faire connoître l'intention qui les guide.

(1) Voyez la déclaration du duc de Brunswich, à la lettre B.

Lorsque nous prîmes la résolution de sortir du royaume, ce fût moins pour mettre nos jours en sûreté que pour préserver ceux du Roi, en rendant infructueuse la scélératesse qui les menaçoit, et pour solliciter en sa faveur des secours que sa position ne lui permettoit pas de réclamer lui-même.

Lorsque aujourd'hui nous nous disposons à y renter, c'est avec la satisfaction d'avoir rempli ces deux grandes vues, et d'être à la veille de jouir de leurs succès.

Notre expatriation est devenue la sauve-garde de S. M. Notre retour annonce sa prochaine libération et celle de ses peuples.

L'une, effet de la violence, en a prévenu les derniers excès.

L'autre, protégée par les plus grandes forces, fait pâlir à leur approche la faction criminelle à qui la Providence a inspiré de les provoquer.

Retracer les faits inouïs qui ont rempli l'intervalle de ces deux époques, c'est rappeler d'horribles souvenirs, c'est renouveller d'affreuses douleurs ; mais en ce moment qui fixe l'attention de l'univers, en ce moment, où l'on voit l'Europe s'agiter pour sa tranquillité, en ce moment où ceux qui défendent ce trône sont déclarés rebelles par ceux qui le renversent, c'est pour nous un devoir de présenter aux nations et de consigner à la postérité la chaîne des principaux événemens qui justifient à la fois ce que nous faisons, et ce qu'on fait pour nous.

Trois ans se sont écoulés depuis que des esprits audacieux conçurent le projet de substituer à l'antique édifice de notre monarchie la construction informe d'un gouvernement indéfinissable, dont l'incohérence n'a pu pro-

duire et n'a produit en effet que la plus barbare anarchie.

Ce fut au sein d'une assemblée d'états-généraux dénaturée dès son principe, qu'on vit éclore ce monstrueux système qui dogmatise la révolte, qui renverse toutes les autorités, qui brise tous les liens de l'ordre sociale. En la convoquant, le Roi avoit dit à ses peuples : « Que dois-je faire pour vous rendre plus heureux? » Et par la plus noire ingratitude, cet acte signalé de la bienfaisance est devenu la source de tous ses malheurs.

Dès les premières séances, le tiers-état, abusant de la prépondérance qu'un ministre perfide lui avoit confiée, attaqua les deux ordres. Ils furent sacrifiés; et bientôt l'assemblée, dominée par une démagogie licencieuse, réfractaire à ses mandats, parjure à ses sermens, et foulant aux pieds les conditions de son existence, s'érigea d'elle-même en assemblée constituante, et s'empara de toute la puissance législative : usurpation qui a vicié dans son principe et frappé d'une nullité radicale tout ce qu'elle a fait depuis.

La postérité aura peine à croire les abominables excès qui furent la suite de ce premier déréglement; elle ne concevra pas qu'en trois mois de temps, d'horribles artifices aient pu produire un égarement tel, qu'il a fait disparoître une nation douce et attachée à ses Rois, pour ne mettre à sa place que des hordes de brigands, de cannibales et de régicides.

Puissions-nous, au prix de tout notre sang, effacer la mémoire de ces journées atroces, qui souilleront à jamais nos annales, et où l'on vit l'asile des Rois violé par une populace forcenée, les jours de la Reine menacés, les gardes de S. M. massacrés sous ses yeux, et le crime

triomphant traîner captif, après l'avoir rassasié d'outrages, un monarque vertueux, qui toujours fut le père de ses sujets!

On devoit croire que le cri général d'indignation qu'excitèrent les forfaits des 5 et 6 octobre 1789, précédé de la scène scandaleuse du 14 juillet, feroit rougir à jamais le peuple de Paris des excès frénétiques auxquels il s'étoit laissé entraîner, et préserveroit le nom français d'une nouvelle souillure du même genre. Mais les violences exercées le 18 avril 1791 dans le palais des Tuileries, et les insultes faites alors à la majesté royale, prolongèrent le cours de ces horreurs, dont la mesure fut comblée par l'arrestation de Varennes, le 21 juin suivant, et par les ignominieuses circonstances qui l'accompagnèrent.

La faction antimonarchique, irritée de voir que son souverain eût tenté d'échapper à l'opprobre et aux tourmens de sa captivité; plus irritée encore de ce qu'il avoit saisi le premier moment de liberté dont il eût joui, depuis près de deux ans, pour protester contre tous les actes, consentemens, discours et sanctions que la contrainte lui avoit arrachés, osa le faire interroger, resserrer ses liens, ainsi que ceux de la Reine, et délibérer si elle les traîneroient l'un et l'autre en coupables devant son tribunal. Elle s'en abstint; mais par un raffinement d'attentat non moins cruel et plus utile à ses vues, elle employa tout à la fois les menaces les plus barbares et les illusions les plus perfides pour forcer l'infortuné monarque de souscrire lui-même à la dégradation de son trône et à la ruine de ses peuples.

Nul danger personnel, s'il lui eût été présenté seul, n'eût fait fléchir son âme: il l'a prouvé récemment en-

core. Mais on lui a montré le poignard suspendu sur ce qu'il a de plus cher; on lui a fait voir, dans son refus, le massacre de ses plus fidèles serviteurs; en même temps on a fait luire à ses yeux l'espoir du repentir de ses peuples et de l'apaisement des troubles : il a signé.

Quel en a été le fruit? Aucun retour de calme n'a versé dans son cœur le soulagement qu'on lui avoit fait espérer, et l'adoucissement momentané de sa captivité, qui n'avoit pour objet que de tromper les nations étrangères, a été bientôt suivi de nouvelles violences. En est-il de plus caractérisée que celle qui la forcé de déclarer une guerre sans motifs à son allié, à son neveu, à un souverain dont il ne pouvoit désirer que l'appui?

S'il eût été libre, ce Roi qui s'est tant de fois sacrifié par la crainte de nuire à ses peuples, eût-il attiré sur eux ce terrible fléau, par-dessus toutes les calamités dans lesquelles ils s'étoient eux-mêmes précipités?

Jamais les condescendances n'arrêtèrent la fouge d'une scélératesse séditieuse, ni à plus forte raison les manœuvres combinées d'une faction usurpatrice. Son autorité s'alimente de la terreur qu'elle inspire, et ne cède qu'à l'effroi qu'on lui donne.

Tout ce que le Roi a souffert, tout ce qu'il a fait, dit ou écrit, contre sa volonté la plus intime, n'a pas empêché que ses barbares détenteurs n'aient continué à l'abreuver d'opprobre; qu'ils n'aient livré son auguste épouse aux outrages d'une populace soudoyée; qu'ils n'aient répondu à ses plaintes par des leçons féroces; qu'ils ne lui aient enfin disputé jusqu'au privilége de réveiller la pitié de son peuple. A chacun de leurs triomphes, ils l'ont montré enchaîné à leurs desseins; dans les divers degrés

de sa continuelle détention, ils ont emprunté son organe pour persuader à l'Europe sa prétendue liberté; et quoique cette cruelle dérision n'ait pu en imposer à personne, ils y persistent impudemment et le forcent encore de se dire libre, pendant qu'ils disposent de son conseil, emprisonnent et font massacrer ses ministres; pendant qu'ils licencièrent sa garde, et en arrêtent le capitaine fidèle; pendant qu'ils souffrent que S. M. elle-même soit dénoncée, menacée, insultée publiquement, et que la plus ville canaille, brisant les portes du palais, vienne, la pique à la main, comme elle a fait le 20 juin dernier, lui signifier effrontément ses volontés, et souiller sa tête sacrée des honteux symboles de la révolte. L'impunité d'une telle horreur fait frémir. Loin de poursuivre les coupables, la faction les multiplie et fait venir de toutes parts, dans la capitale, les scélérats les plus déterminés, comme si, à la face de l'Europe armée contre tant de forfaits, elle vouloit annoncer qu'à la dernière heure de la révolution, son atrocité surpasseroit encore les horribles excès qui sembloient l'avoir consommée.

Ce tableau des attentats commis contre la personne du Roi déchire trop douloureusement notre âme pour nous y arrêter davantage. Il nous reste à exposer rapidement les autres attentats qui ont violé toutes les lois du royaume, et renversé l'ordre public de fond en comble.

La force et la dignité du trône étant anéanties, tous les pouvoirs ont été cumulés dans les mains d'une majorité factieuse, gouvernée par des clubs incendiaires, et qui, soutenue au dedans par des auditeurs mercenaires, au dehors par des attroupemens séditieux, a exercé sans pu-

deur l'arbitraire et le despotisme contre lesquels elle ne cessoit de réclamer.

On l'a vue, poursuivant indistinctement les abus et les droits, confondant les bouleversemens avec les réformes, substituant une licence effrénée à la sage liberté qu'un monarque bienfaisant avoit offerte à ses peuples, ne s'occuper qu'à détruire, ne s'entourer que de ruines; saper toutes les propriétés, attaquer tous les Etats, et particulièrement celui qui est le soutient du trône; supprimer les distinctions inséparables du gouvernement monarchique, et consacrées par une possession éternelle; dépouiller la couronne des prérogatives que la nation avoit ordonné de respecter par le vœu unanime de ses cahiers, et rabaisser la puissance royale au-dessous même d'une vaine représentation.

On l'a vue anéantir l'administration de la justice en livrant les fortunes, les droits et les personnes à l'incapacité de juges subalternes, amovibles, soustraits à la surveillance du chef suprême de l'Etat, et dépendans des caprices du peuple, maître de leurs choix et de leurs destinées.

On l'a vue envahir les biens du clergé, au moment où il offroit aux finances de l'Etat des sacrifices capables de les relever, changer et confondre les limites des juridictions ecclésiastiques, exiger des pasteurs un serment interdit par leur conscience, et leur présenter l'alternative de l'apostasie ou de la destitution.

Le clergé de France étant demeuré inébranlable dans ses devoirs, à l'exception d'un très-petit nombre de renégats, qui se sont rendus justice en se séparant d'un corps digne de la vénération publique, on a vu l'assemblée,

non seulement oser déclarer les siéges épiscopaux vacans, interdire les fonctions apostoliques à ceux qui les tenoient de mission divine, et les remplacer par de faux titulaires, dépourvus d'institution canonique; mais encore joindre à la violation de toutes les règles toutes les horreurs de la persécution, livrer les ministres de la religion aux fureurs d'une populace effrénée, les jeter dans les fers, les bannir, et porter contre eux des décrets dictés par le fanatisme le plus inhumain.

C'est à la religion même qu'on en veut, en attaquant aussi cruellement ses ministres. Les ennemis de toute autorité savent que la religion est le plus sûr garant de l'obéissance des peuples; ils savent qu'ils n'y a point de religion sans culte, point de culte sans ministres, point de ministres sans institution régulière, et point de respect pour les ministres institués si leur subsistance est incertaine et précaire. C'est donc par une suite de leur système d'indépendance absolue qu'ils veulent détruire la religion en détruisant tout à la fois son culte, ses ministres, les règles de leur institution et le respect dû à leur état.

Leurs sophistes, professant publiquement l'athéisme et l'immoralité, travaillent sans relâche à enlever au peuple la consolation et le frein des idées religieuses. Les encouragemens, les récompenses même, sont décernées solennellement au scandale et à l'impiété; les temples profanés et fermés aux catholiques, les prêtres poursuivis aux pieds des autels, des pasteurs octogénaires immolés sans pitié; des outrages qui font frémir la pudeur, multipliés, tolérés, autorisés jusque dans les plus saints asiles; les plaintes provoquant de nouvelles violences, et les administrateurs témoins insensibles ou complices de toutes ces

horreurs : voilà ce qu'a produit, avec la révolution, la funeste alliance de l'esprit de révolte et du fanatisme philosophique.

Que d'exécrables moyens ont été employés depuis trois ans pour former, soutenir et propager cette funeste conspiration contre toutes les lois divines et humaines ! Ses auteurs ont commencé leur règne par la corruption, par l'artifice, par l'hypocrisie de la popularité ; ils l'ont maintenu par le fer et par le feu. Leurs poignards et leurs torches incendiaires ont menacé quiconque osoit s'avouer attaché aux autorités légitimes. (Tout ce que la calomnie a de poisons, l'iniquité de recherches odieuses, la tyrannie de moyens oppressifs, la séduction d'empire sur la crédulité, la terreur d'efficacité sur la foiblesse, les novateurs factieux l'ont employé à la conquête et aux progrès de leurs usurpations.)

C'est avec de telles armes qu'ils ont osé déclarer la guerre à tous les empires, annoncer ouvertement le dessein d'étendre partout leurs séditieuses doctrines, et l'effectuer par l'envoi de leurs émissaires, agitateurs des peuples, prédicateurs du régicide, et prôneurs de l'insurrection, qu'ils n'ont pas rougi d'appeler *le plus saint des devoirs*.

Le remède à une frénésie aussi outrée sembleroit devoir se trouver dans ses excès mêmes, dans l'indignation qu'elle excite, dans le mépris qui lui est dû.

Mais ses progrès ont averti les souverains qu'il étoit temps de réunir leurs forces pour détruire la contagion dans son foyer, ramener par la force ceux qui n'entendoient plus la voix de la raison, et frapper d'une terreur salutaire ceux qu'un délire inconcevable rend insensibles aux calamités qu'ils éprouvent.

Qui pourroit n'être pas touché de voir ce beau royaume, naguère si florissant, et à qui la nature a prodigué tant de moyens de l'être ; ce royaume si riche en population, si fertile en production, et qu'on a vu si abondant en numéraire, si opulent par les ressources de son commerce, par l'industrie de ses habitans, par les avantages de ses colonies ; ce royaume pourvu de tant d'établissemens utiles, et dont l'heureux séjour étoit généralement recherché, ne présenter aujourd'hui que l'aspect d'une terre barbare, livrée au brigandage, couverte de ruines ensanglantées, et abandonnée par ses principaux habitans ; qu'un empire désorganisé, déchiré par des dissensions intestines, dépouillé de toutes ses richesses, menacé de tous les genres de disette, énervé par trois ans de désordre, et prêt à se dissoudre par l'anarchie ; qu'une nation sans mœurs, sans police, sans gouvernement, aussi méconnoissable dans son caractère moral que dans son état politique, et n'ayant plus ni circulation d'argent, ni revenu public, ni crédit, ni commerce, ni justice, ni aucuns ressorts de la force publique ? Le crime a tout moissonné.

Comment l'impression douloureuse de tant de maux n'auroit-elle pas changé l'opinion, celle même du peuple ? Est-il personne qui puisse encore s'aveugler sur les effets désastreux de la révolution, personne qui ne s'en ressente, personne qui n'en souffre plus ou moins ?

Le cultivateur qu'on avoit enivré de l'espoir trompeur de ne plus payer d'impôts se voit accablé par des contributions doubles de ce qu'il payoit auparavant.

L'artisan gémit de la langueur des travaux et du renchérissement des denrées.

Le marchand est ruiné par l'éloignement des plus grands consommateurs ; le commerçant des villes maritimes, par la dévastation de nos plus précieuses colonies ; l'un et l'autre par le fléau du papier-monnaie et par le discrédit général.

Le propriétaire quelconque, sacrifié à la multitude sans propriété, et spolié impunément par des rapines autorisées, et sans cesse exposé aux fureurs de ce ramas de brigands, dont les factions ont fait leur instrument, leurs alliés, leurs protecteurs.

Le capitaliste, quoique moins à plaindre que les autres, participe pareillement au malheur public : il tremble pour ses fonds ; et cette banqueroute, dont les auteurs de nos maux ont si perfidement et si calomnieusement imputé le dessein au Roi et au gouvernement, cette banqueroute qui, dans un royaume tel que la France, ne peut jamais être une nécessité, et qu'une administration éclairée regardera comme une fausse ressource, qui en ruineroit une très-réelle, et feroit une plaie cruelle à l'Etat ; il la voit s'opérer depuis la révolution par la suspension des paiemens exigibles, par l'infraction d'une foule d'engagemens publics, par les retenues et les formalités auxquelles l'acquittement des rentes est assujetti, par la réduction de moitié que l'avilissement des assignats fait souffrir aux étrangers, enfin par l'impossibilité de satisfaire aux engagemens, aussi long-temps que la France sera sans gouvernement, et que l'impôt sera demandé à des contribuables armés au nom d'une administration méprisée.

Ainsi une calamité générale s'est étendue depuis trois ans en France sur tous les états ; ainsi ont disparu les

sources de sa prospérité et de sa puissance ; ainsi ont péri et sa force militaire et sa considération politique ; ainsi se sont évanouis les 80 millions dont Saint-Domingue avantageoit annuellement la balance de son commerce, les ressources que ses ports en tiroient, les débouchés que ce superbe établissement donnoit à ses denrées et à ses fabrications, l'alignement qu'il procuroit à sa navigation, enfin la fortune de plus de vingt mille familles, et l'occupation de plusieurs millions d'hommes.

Acheter la liberté au prix de tant de pertes, de tant de malheurs publics et particuliers, ce seroit sans doute la payer bien chèrement. Mais quelle liberté.... ! Peut-il donc y en avoir sans autorité protectrice? Et ce peuple à qui l'on exalte avec emphase sa liberté et même sa souveraineté, fut-il en aucun temps moins libre, moins maître de ses actions? Les individus furent-ils jamais moins sûrs de conserver leur vie, leur fortune, leur honneur? Vit-on, sous les Néron même, autant de délations, autant de recherches inquisitoriales, autant d'entraves oppressives, autant de violations d'asile, autant de massacres de citoyens? Trente mille assassinats qui ont signalé le règne des tyrans démagogues, sont-ce les caractères du règne de la liberté?

Ô Français trop crédules ! ô patrie trop malheureuse ! quand nous voulons abolir le principe des fléaux qui vous accablent, quand nous marchons contre la faction criminelle qui les a produits, quand nous unissons nos armes aux forces des puissances dont nous avons imploré les secours contre vos tyranniques oppresseurs, pouvez-vous nous regarder comme vos ennemis? Non, non, ne

voyez en nous que des compatriotes qui veulent être vos libérateurs.

Les deux souverains avec l'appui desquels nous avançons vers vous ont déclaré, par l'organe du héros généralissime des armées de LL. MM. : « Qu'ils ne se proposent d'autre but que le bonheur de la France, sans prétendre s'enrichir à ses dépens par des conquêtes ; qu'ils n'entendent point s'immiscer dans le gouvernement intérieur du royaume ; mais qu'ils veulent uniquement délivrer le Roi, la Reine, et la famille royale de leur captivité, et procurer à S. M. T. C. la sûreté nécessaire pour qu'elle puisse faire sans danger et sans obstacle ce qu'elle jugera à propos, dans la vue d'assurer le bonheur de ses sujets, suivant sa promesse. »

Ces généreuses, ces magnanimes déclarations que partagent également les trois Bourbons, nos augustes cousins (1); le Nestor des souverains, notre très-honoré beau-père (2); l'héroïne du Nord, notre sublime protectrice (3); et le jeune héritier de l'infortuné Gustave (4), dont nos larmes baignent la tombe ensanglantée, assurent à ces illustres confédérés la palme immortelle due aux défenseurs d'une cause qui est tout à la fois celle des rois, celle du bon ordre, celle de l'humanité ; et en même temps elles vous assurent aussi, ô Français ! que les forces aux-

---

(1) Monseigneur le prince de Condé, le duc de Bourbon, et le duc d'Enghien.

(2) Victor Amédée, roi de Sardaigne.

(3) Catherine II, impératrice de Russie. Voyez la note C.

(4) Gustave Adolphe, fils de l'infortuné Gustave III.

quelles nous nous joignons sont pour vous plutôt que contre vous, qu'elles ne sont redoutables qu'au crime, qu'elles ne poursuivront que la rébellion opiniâtre, et que, vous ralliant à nous, plutôt que de résister à leur supériorité, vous ne ferez que vous rendre à la raison, à vos devoirs, à l'invitation de vos plus chers intérêts.

C'est cette certitude qui nous justifie de faire flotter nos étendards à côté de ceux des puissances étrangères. En publiant leurs intentions, elles ont légitimé notre démarche, et nos vœux pour leur succès se confondent avec ceux que nous n'avons pas cessé de faire pour le bien de notre patrie.

Les factieux, vos vrais ennemis comme les nôtres, vous ont dit que nous étions animés de ressentimens furieux et implacables; que nous ne respirions que vengeance, que carnage, que proscription, et qu'il n'y avoit aucun ménagement à attendre d'une noblesse trop cruellement offensée pour n'être pas impitoyable.

Ceux qui vous parlent ainsi, Français, sont ceux qui depuis trois ans sont en possession de vous tromper, qui en font leur principale étude; qui ont établi parmi vous des ateliers de mensonges et de fausses nouvelles, que les harangueurs à la tribune mettent en avant; que les clubs accréditent, et que les libellistes de la révolution répandent au loin. Intéressés à vous aliéner de ceux dont ils connoissent l'attachement pur et inaltérable au Roi et aux maximes fondamentales de la monarchie, ils s'efforcent d'allumer votre haine contre vos concitoyens émigrés; ils nous calomnient, ne pouvant vous séduire; et pour détruire le penchant qui vous porte vers les héritiers d'un nom que vous chérissez depuis tant de siècles, ils tâchent

de vous effrayer sur les dispositions que nous rapportons dans le royaume.

Mais ne soyez plus dupes de leur coupable artifice : nous vous déclarons et nous vous attestons à la face de toute l'Europe, tant en notre nom qu'au nom de tous les Français qui marchent avec nous, et qui pensent comme nous, que, réunis pour délivrer le Roi et le peuple du despotisme des usurpateurs, nous ne sommes séparés d'aucun de ceux qui ont la même intention ; qu'aucun esprit de vengeance ne conduit nos pas ; que nous sommes fort éloignés de confondre la nation avec les séducteurs pervers qui l'ont égarée ; et que, laissant à la justice le soin de poursuivre les coupables, nous venons tendre la main à tous ceux qui désavouent les forfaits des factieux, à tous ceux qui, abjurant leurs erreurs, se hâteront de rentrer dans leurs devoirs.

Les Français expatriés ne se sont point armés pour recouvrer, à la pointe de l'épée, les droits que leur arracha la violence : c'est au Roi libre à les leur rendre ; c'est aux pieds de sa couronne affranchie qu'ils mettront avec confiance le dépôt de leurs intérêts propres ; et nous, premiers citoyens de l'Etat, nous donnerons à tous l'exemple de la soumission à la justice et aux volontés de S. M.

Mais, défenseurs nés du trône de nos aïeux, fidèles à la religion de nos pères, attachés aux maximes fondamentales de la monarchie, nous verserions tout notre sang plutôt que d'abandonner aucun de ces grands intérêts. Nos sentimens, déjà consignés dans notre lettre au Roi, du 10 septembre dernier, et rappelés en peu de mots dans notre promulgation du 30 octobre, sont inébranlables. Les protestations que nous annonçâmes alors,

nous les faisons aujourd'hui; inspirées par l'honneur, gravées dans nos cœurs par le devoir, rien ne pourra jamais les altérer.

Nous n'irons point au delà, et le soutien des Cours dont les armées formidables cernent la France de toutes parts n'ajoute rien à nos premiers vœux. Adhérant entièrement à l'esprit de modération dont LL. MM. impériale et prussienne viennent de publier un témoignage solennel qui honore et immortalise l'usage qu'elles font de leur puissance, nous déclarons de plus en plus, sous leurs auspices, que notre unique but est de redemander aux usurpateurs le monarque et la monarchie, la liberté du chef auguste de l'Etat et celle de ses peuples, l'ordre public et la force protectrice des droits de chacun, nos lois antiques, nos mœurs, notre religion, l'honneur national, la justice, la paix, la sûreté.

Est-il un Français raisonnable qui ne conspire à ces vues? en est-il qui ne réclame avec nous la fin du chaos épouvantable où l'on a plongé toutes les branches de l'administration; le rétablissement des finances, dévorées par une affreuse déprédation; la reconstitution du revenu public, détruit par l'impéritie; un ordre stable et régulier, qui ferme l'abîme où les factieux ont englouti trois milliards de capitaux; la sûreté du gage des créanciers de l'Etat et la renaissance du crédit, qui peuvent et doivent s'opérer par une sévère réforme dans les dépenses, et par la suppression que le Roi a toujours en vue, des abus qui depuis long-temps s'étoient introduits dans le régime, abus qu'il est facile aujourd'hui d'en séparer, mais que ceux qui ont tout bouleversé, jusqu'aux idées, ont affecté de confondre avec le gouvernement lui-même?

En exprimant ainsi notre vœu, qui n'est autre que celui qu'inspire l'intérêt commun, celui qu'a prononcé la nation entière par ses cahiers, nous avons droit d'espérer que tout ce qui n'est pas séditieux, frénétique, tout ce qui n'est pas ennemi de la royauté, ennemi de toute autorité légitime, ennemi du repos public, ne tardera pas à se réunir à nous; et que la très-grande majorité des habitans du royaume, retenus jusqu'à présent par la peur de la tyrannie populaire, ou par l'inquiétude sur ce qui doit lui succéder, étant aujourd'hui rassurée sur l'un et sur l'autre, se ralliera bientôt à l'étendard royal que nous suivons.

Pleins de cette confiance, convaincus qu'il ne peut y avoir en France que deux partis, celui du Roi, dont nous sommes les chefs pendant sa captivité, et celui des factieux, qui comprend tous les novateurs divers, dont les uns ont entrepris de renverser le trône, les autres de le dégrader, nous exhortons tous ceux qui n'ont pas trempé dans les forfaits des factieux, tous ceux qui, n'ayant été qu'égarés, ne veulent pas être confondus avec les usurpateurs acharnés à détruire ou à dénaturer le gouvernement français, tous ceux qui abhorrent l'atroce doctrine tendante à porter le trouble chez toutes les nations, nous les conjurons de n'avoir avec nous qu'un seul et même esprit, de ne pas disputer sur la manière de régler l'Etat, quand il s'agit de combattre ensemble ceux qui veulent le perdre, et de reconnoître que, s'il est nécessaire de corriger les abus que le temps amène dans les meilleures institutions, toute inovation dans les bases primordiales d'un gouvernement auquel l'antiquité a mis son sceau respectable est toujours un danger et presque toujours un désastre.

Nous ne doutons pas que les évêques, ceux surtout des provinces frontières, ne redoublent de zèle en ce moment pour affermir le courage des pasteurs que la fuite des intrus doit remettre bientôt en possession de leurs fonctions, et pour exciter leurs diocésains à détourner, par une prompte soumission, l'orage qui gronde sur leurs têtes.

Nous adressons aux troupes du Roi les invitations les plus pressantes, et même les ordres que l'état de captivité où se trouve S. M. nous autorise de donner en son nom, pour que, conformément à la sommation contenue en l'art. 3 de la déclaration de S. A. S. le duc régnant de Brunswick, et sans se croire liés par un serment illusoire qu'elles n'ont pu prêter au préjudice du premier de leurs engagemens, elles se hâtent de revenir à leur ancienne fidélité envers leur légitime souverain; que, suivant l'exemple de la plupart de leurs officiers, elles se joignent aux troupes que nous, frères du Roi, commandons pour S. M.; qu'elles nous ouvrent tous les passages pour marcher à son secours, et qu'elles lui donnent, avec nous, des preuves d'un attachement inviolable à son service.

Nous déclarons spécialement au nom du Roi, et comme étant en ce moment les organes nécessaires de sa volonté, que tous commandans des villes, citadelles et forteresses du royaume seront tenus de nous en ouvrir les portes, et d'en remettre les clefs sur la première sommation qui en sera faite par nous, ou par l'officier général porteur de nos ordres à cet effet, comme aussi d'y laisser entrer les troupes qui se présenteroient avec nous, pour nous aider à en prendre possession au nom du Roi, notre frère; et si, contre notre attente, aucun de ces commandans s'y

refusoit, il seroit personnellement responsable des suites, poursuivi pour désobéissance à cet égard, et traité comme rebelle. Les habitans des places et forts, ainsi que les troupes y étant en garnison, qui opposeroient de la résistance et désobéiroient aux chefs et commandans qui voudroient les ramener à leur devoir, seroient punis comme traîtres, et n'auroient ni grâce ni pardon à espérer.

La voix des descendans de Henri IV ne sera pas méconnue par l'armée française. Déjà nous sommes instruits d'une partie de ses dispositions, et nous savons, que, rougissant de suivre les chefs des conjurés qu'elle méprise, elle n'attend qu'un moment favorable pour faire éclater sa juste indignation contre les corrupteurs qui la déshonorent.

Ce moment approche, et nous sommes fondés à croire qu'aussitôt que les troupes de ligne verront s'avancer vers elles les cohortes des chevaliers français, guidées par des Bourbons, et précédées de cette antique oriflamme qui fut toujours pour nos armées le signal de l'honneur, le cri d'un sentiment de quatorze siècles se fera entendre dans leurs rangs comme dans les nôtres; qu'elles accourront à leurs anciens drapeaux, et qu'à l'aspect de l'immortelle pureté des lis, elles abandonneront avec horreur les couleurs ignominieuses adoptées par le fanatisme.

Puissions-nous terminer ainsi, sans verser le sang de nos concitoyens, une guerre qui n'est dirigée que contre la résistance criminellement opiniâtre! Puissent les plus séditieux habitans de la capitale être contenus par l'effroi de la vengeance, aussi juste que terrible, dont LL. MM. impériale et prussienne ont annoncé qu'elles accableroient cette ville coupable, dans le cas *où il seroit encore fait la*

moindre violence, le moindre outrage au Roi, à la Reine, et à la famille royale, et s'il n'étoit pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation, à leur liberté! A Dieu ne plaise qu'une scélératesse impie ose braver ces menaces! Si telle atrocité!.... Tout notre sang frémit et bouillone à cette pensée. Espérons, espérons plutôt que l'empire des chimères va finir, que le bandeau tombera de tous les yeux, que la raison reprendra tous ses droits. C'est le premier de nos désirs. Nous demandons au Dieu de justice et de paix que la soumission des factieux nous épargne la nécessité de les combattre; mais si cette nécessité est inévitable, s'il faut combattre les ennemis de l'autel et du trône, nous invoquons avec confiance le soutien du Dieu des armées.

Donné au quartier-général, près Trèves, le 8 du mois d'août 1792.

Signés: Louis-Stanislas-Xavier de France, Monsieur, fils de France, frère du Roi.

Charles-Philippe de France, comte d'Artois, fils de France, frère du Roi.

Louis-Antoine d'Artois, duc d'Angoulême, petit-fils de France.

Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Berri, petit-fils de France.

Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé.

Louis-Henri-Joseph de Bourbon, duc de Bourbon.

Louis-Joseph de Bourbon, duc d'Enghein.

NOTE *B*.

Déclaration du duc de Brunswick (1).

Au quartier-général de Ham, le 28 septembre 1792.

Lorsque LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, en me confiant le commandement des armées que ces deux souverains alliés ont fait marcher en France, me rendirent l'organe de leurs intentions, consignées dans les deux déclarations des 25 et 27 juillet 1792, LL. MM. étoient bien éloignées de supposer la possibilité des scènes d'horreurs qui ont précédé et amené l'emprisonnement de LL. MM. le Roi et la Reine de France, et la famille royale.

De pareils attentats, dont l'histoire des nations les moins policées n'offre presque point d'exemples, n'étoient cependant pas le dernier terme que l'audace de quelques factieux, parvenus à rendre le peuple de Paris l'instrument aveugle de leurs volontés, avoit prescrit à leur coupable ambition. La suppression du Roi, de toutes les fonctions qui lui avoient été réservées par cette même constitution qu'on a si long-temps prônée comme le vœu de la nation entière, a été le dernier crime de l'Assem-

(1) Cette déclaration, envoyée par S. A. S. au général Dumouriez, est connue sous le titre de *Manifeste du roi de Prusse*.

blée nationale, qui a attiré sur la France les deux terribles fléaux de la guerre et de l'anarchie. Il ne reste plus qu'un pas à faire pour les perpétuer, et l'esprit de vertige, funeste avant-coureur de la chute des empires, vient d'y précipiter ceux qui se qualifient du titre d'envoyés par la nation, pour assurer ses droits et son bonheur sur des bases plus solides. Le premier décret que leur assemblée a porté a été l'abolition de la royauté en France ; et l'acclamation non motivée d'un petit nombre d'individus, dont plusieurs même sont des étrangers, s'est arrogé le droit de balancer l'opinion de quatorze générations qui ont rempli les quatorze siècles d'existence de la monarchie française. Cette démarche, dont les seuls ennemis de la France devroient se réjouir, s'ils pouvoient supposer qu'elle eût un effet durable, est directement opposée à la ferme résolution que LL. MM. l'empereur et le roi de Pruse ont prise, et dont les deux souverains alliés ne se départiront jamais, de rendre à S. M. T. C. sa liberté et sa dignité royale, ou de tirer une juste et éclatante vengeance de ceux qui oseroient y attenter plus long-temps.

A ces causes, le soussigné déclare à la nation française, en général, et à chaque individu en particulier, que LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, invariablement attachées au principe de ne point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France, persistent également à exiger que S. M. T. C., ainsi que toute la famille royale, soient immédiatement remises en liberté par ceux qui se permettent de les tenir emprisonnées.

LL. MM. insistent de même pour que la dignité royale en France soit rétablie, sans délai, dans le personne de

Louis XVI et de ses successeurs, et qu'il soit pourvu à ce que cette dignité se trouve désormais à l'abri des avanies auxquelles elle est maintenant exposée. Si la nation française n'a pas tout-à-fait perdu de vue ses vrais intérêts, et si, libre dans ses résolutions, elle désire de faire cesser promptement les calamités d'une guerre qui expose tant de provinces à tous les maux qui marchent à la suite des armées, elle ne tardera pas un instant à déclarer son opinion en faveur des demandes péremptoires que je lui adresse au nom de LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, et qu'en cas de refus, ils attireront immanquablement sur ce royaume, naguère si florissant, de nouveaux et plus terribles malheurs.

Le parti que la nation française va prendre à la suite de cette déclaration, ou étendra et perpétuera les effets d'une guerre malheureuse, en ôtant, par la suppression de la royauté, le moyen de rétablir et d'entretenir les anciens rapports entre la France et les souverains d'Europe; ou pourra ouvrir la voie à des négociations pour le rétablissement de la paix, de l'ordre et de la tranquillité, que ceux qui se qualifient du titre de dépositaires de la volonté de la nation sont les plus intéressés à rendre aussi prompt qu'il est nécessaire à ce royaume.

Signé CHARLES F., duc de Brunswick.

NOTE C.

Lettre de l'impératrice de Russie aux princes de Condé, de Bourbon et d'Enghien.

Saint-Pétersbourg, 25 octobre 1791.

MESSIEURS MES COUSINS,

Les sentimens que VV. AA. SS. me témoignent dans leur lettre du 24 septembre dernier auroient seuls suffi pour justifier les marques d'intérêt et d'amitié que j'ai eu occasion de leur donner. Elles y ajoutent un nouveau titre par le zèle infatigable et la fermeté héroïque qu'elles déploient dans la cause de leur Roi opprimé. Les Condés ont été souvent les défenseurs et les soutiens des droits du trône. C'est sous un de vos aïeux que Henri IV fit le premier apprentissage des armes. Le Grand Condé fonda et assura l'éclat immortel du règne de Louis XIV par ses victoires. C'est à VV. AA. SS., qui se montrent si dignes d'ancêtres aussi glorieux, qu'il est réservé, en marchant sur leurs traces, de maintenir tout le lustre du nom qu'elles portent. J'en ai le présage dans la conduite ferme et généreuse qu'elles ont tenue jusqu'à présent; et tous les succès qu'elles en obtiendront ne surpasseront

point les vœux que, dans la sincérité de mon estime et de mon affection pour elles, je forme en leur faveur. C'est dans ces sentimens que je suis, messieurs mes cousins, votre bien affectionnée,

CATHERINE.

NOTE *D*.

PIÈCES RELATIVES A LA MORT DU PRINCE.

N° I.

Journal du duc d'Enghien, écrit par lui-même, et dont l'original a été remis au Premier Consul, le 1^er^ germinal an 12.

Le jeudi 15, à Ettenheim, ma maison cernée par un détachement de dragons et des piquets de gendarmerie, total de deux cents hommes environ; deux généraux, le colonel des dragons, le colonel Charlot, de la gendarmerie de Strasbourg; à cinq heures. A cinq heures et demie, les portes enfoncées; emmené au moulin près la Tuilerie; mes papiers enlevés, cachetés, conduit dans une charrette, entre deux haies de fusiliers, jusqu'au Rhin. Embarqué pour Rhisnau. Débarqué et marché à pied jusqu'à Pfofsheim; déjeuné dans l'auberge. Monté en voiture avec le colonel Charlot, le maréchal-des-logis de la gendarmerie, un gendarme sur le siége et Grunstein. Arrivé à Strasbourg, chez le colonel Charlot, vers cinq heures et demie; transféré une demi-heure après, dans un fiacre, à la citadelle. Mes compagnons d'infortune venus de Pfofsheim à Strasbourg, avec des

chevaux de paysan, dans une charrette; arrivés à la citadelle en même temps que moi; descendus chez le commandant; logés dans son salon pour la nuit, sur des matelas, à terre. Des gendarmes à pied dans la pièce d'avant; deux sentinelles dans la chambre, une à la porte. Mal dormi.

Vendredi 16. — Prévenu que j'allois changer de logement, je suis à mes frais pour la nourriture, et probablement le bois et la lumière. Le général Leval, commandant la division, accompagné du général Ferion, l'un de ceux qui m'a enlevé, viennent me voir. Leur abord très-froid. Je suis transféré dans le pavillon à droite en entrant sur la place en venant de la ville. Je puis communiquer avec les chambres de MM. de Thumery, Jacques et Schmidt, par des dégagemens; mais je ne puis sortir, ni moi ni mes gens; on m'annonce pourtant que j'aurai la permission de me promener dans un petit jardin qui se trouve dans une cour derrière mon pavillon. Une garde de douze hommes et un officier est à ma porte. Après le dîner, on me sépare de Grunstein, auquel on donne un logement seul, de l'autre côté de la cour. Cette séparation ajoute encore à mon malheur. J'ai écrit ce matin à la princesse. J'ai envoyé ma lettre par commandant au général Laval; je n'ai point de réponse. Je lui demandois d'envoyer un de mes gens à Est; sans doute tout me sera refusé. Les précautions sont extrêmes de tout côté pour que je ne puisse communiquer avec qui que ce soit. Si cette position dure, je crois que le désespoir s'emparera de moi. A quatre heures et demie, on vient visiter mes papiers que le colonel Charlot, accompagné d'un commissaire de sûreté, ouvre en ma

présence. On les lit superficiellement ; on en fait des liasses séparées, et on me laisse entendre qu'ils vont être envoyés à Paris. Il faudra donc languir des semaines, peut-être des mois : le chagrin augmente plus je réfléchis à ma cruelle position : je me couche à onze heures, je suis excédé, et ne puis dormir. Le major de la place, M. Machim, a des formes très-honnêtes ; il vient me voir quand je suis couché, il cherche à me consoler par des mots obligeans.

Samedi 17. — Je ne sais rien de ma lettre. Je tremble pour la santé de la princesse ; un mot de ma main la rétabliroit. Je suis bien malheureux ! On vient me faire signer le procès verbal de l'ouverture de mes papiers. Je demande et obtiens d'y ajouter une note explicative, pour prouver que je n'ai jamais eu d'autres intentions que de servir et faire la guerre. Le soir, on me dit que j'aurai la permission de me promener dans les jardins, même dans la cour, avec l'officier de garde, ainsi que mes compagnons d'infortune, et que mes papiers sont partis pour Paris, par courrier extraordinaire. Je soupe et me couche plus content.

Dimanche 18. — On vient m'enlever à une heure et demie du matin ; on ne me laisse que le temps de m'habiller : j'embrasse mes malheureux compagnons, mes gens ; je pars seul avec deux officiers de gendarmerie et deux gendarmes. Le colonel Charlot m'a annoncé que nous allons chez le général de la division, qui a reçu des ordres de Paris. Au lieu de cela, je trouve une voiture avec six chevaux de poste, sur la place de l'église. On me campe dedans : le lieutenant Petersmann monte à côté de moi, le maréchal des logis Blitersdorff sur le siége ; deux gendarmes : un dedans, l'autre dehors.

N° II.

Copie du rapport fait par le chef du 38e escadron de gendarmerie nationale, au premier inspecteur général de la gendarmerie, du 24 ventôse an XII (15 mars 1804).

Mon cher général,

Il y a dix heures que je suis rentré en cette ville, de l'expédition sur Ettenhiem (électorat de Baden), où j'ai enlevé, sous les ordres des généraux..., avec un détachement de gendarmerie et une partie du 22e de dragons, les personnages dont les noms suivent :

1° Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien;

2° La général marquis de Thumery;

3° Le colonel baron de Grunstein;

4° Le lieutenant Schmidt;

5° L'abbé Wemborn, ancien promoteur de l'évêché de Strasbourg;

6° L'abbé Michel, secrétaire de l'évêché de Strasbourg (Outre-Rhin), et secrétaire de l'abbé Wemborn; ce dernier est Français comme Wemborn;

7° Un nommé Jacques, secrétaire du duc d'Enghien;

8° Féraud (Simon), valet de chambre du duc;

9° Poulain (Pierre), domestique du duc;

10° Joseph Canon, *idem*.

Le général Dumouriez, qu'on disoit être logé avec le colonel Grunstein, n'est autre chose que le marquis de

Thumery, désigné ci-dessus, et qui occupoit une chambre au rez de chaussée dans la maison qu'habitoit le colonel Grunstein, que j'ai arrêté chez le duc, où il avoit couché. Si j'ai aujourd'hui l'honneur de vous écrire, c'est à ce dernier que je le dois. Le duc, ayant été prévenu qu'on cernoit son logement, sauta sur un fusil à deux coups et me coucha en joue au moment où je sommois plusieurs personnes, qui étoient aux fenêtres du duc, de me faire ouvrir, ou j'allois, de vive force, enlever le duc. Le colonel Grunstein l'empêcha de faire feu, en lui disant : « Monseigneur, vous êtes-vous compromis?» — Ce dernier lui répondit négativement. — « Eh bien ! lui dit Grunstein, toute résistance devient inutile, nous sommes cernés, et j'aperçois beaucoup de baïonnettes; il paroît que « c'est le commandant. Songez qu'en le tuant vous vous « perdriez et nous aussi. » Je me rappelle fort bien d'avoir entendu dire : C'est le commandant; mais j'étois bien loin de penser que j'étois sur le point de finir, ainsi que le duc me l'a déclaré, et me le répéta encore. Au moment de l'arrestation du duc, j'entends crier : *Au feu!* (médiocre allemand). Je me porte sur-le-champ à la maison où je comptois enlever Dumouriez : et, chemin faisant, j'entends, sur divers points, répéter le cri : *Au feu!* J'empêche un individu de se porter vers l'église, probablement pour y sonner le toscin, et je rassure en même temps les habitans du lieu qui sortoient de leurs maisons tout effarés, en leur disant : « C'est convenu avec votre souverain, » assurance que j'avois déjà donné à son grand-veneur, qui, aux premiers cris, s'étoit porté vers le logement du duc. Arrivé à la maison où je comptois enlever Dumouriez, j'ai arrêté le marquis de Thumery; je l'ai trouvé dans un

calme qui m'a rassuré, et investie telle que je l'avois laissée avant de me transporter chez le duc.

Les autres arrestations ont été opérées sans bruit, et j'ai pris des renseignemens pour savoir si Dumouriez avoit paru à Ettenheim; on m'a assuré que non, et je présume que l'on ne l'y a supposé qu'en confondant son nom avec celui de Thumery.

Demain je m'occuperai des papiers que j'ai enlevés, à la hâte, chez les prisonniers, et j'aurai ensuite l'honneur de vous en faire mon rapport. Je ne puis trop donner d'éloges à la conduite ferme et distinguée du maréchal des logis dans cette circonstance : c'est lui que j'ai envoyé la veille à Ettenheim, et qui m'a désigné le logement de nos prisonniers; c'est lui qui a placé, en ma présence, toutes les védettes aux issues des maisons qu'ils occupoient, et qu'il avoit reconnues la veille. Au moment où je sommois le duc de se rendre mon prisonnier, le maréchal des logis, à la tête de quelques gendarmes et dragons du 22e régiment, pénétroit dans la maison, par le derrière, en franchissant les murs de la cour : ce sont eux qui ont été aperçus par le colonel Grunstein, ce qui a déterminé ce dernier à empêcher le duc à faire feu sur moi. Je vous demande, mon général, le brevet de lieutenant pour le maréchal de logis, à l'emploi duquel il a été proposé à la dernière revue de l'inspecteur général; il est, sous tous les rapports, susceptible d'être porté à ce grade. Les généraux vous parleront de ce sous-officier, et ce qu'ils vous diront sur son compte me fait espérer que vous prendrez, mon général, en sérieuse considération la demande que je vous fais en sa faveur. J'ai à ajouter que ce sous-officier m'a rendu compte qu'il avoit été particulièrement secondé

par le gendarme Henne, brigade de Barr-Pfersdorff, parlant plusieurs langues. Je souhaiterois que son avancement ne l'enlevât point à l'escadron.

Le duc d'Enghien m'a assuré que Dumouriez n'étoit point venu à Ettenheim; qu'il seroit, cependant, possible qu'il eût été chargé de lui apporter des instructions de l'Angleterre, mais qu'il ne l'auroit pas reçu, parce qu'il étoit au-dessous de son rang d'avoir affaire à de pareilles gens; qu'il estimoit Bonaparte comme un grand homme, mais qu'étant prince de la famille de Bourbon, il lui avoit voué une haine implacable, ainsi qu'aux Français, auxquels il feroit la guerre dans toutes les occasions.

Il craint extrêmement d'être conduit à Paris, et je crois que, pour l'y conduire, il faudra établir sur lui une grande surveillance. Il s'attend que le Premier Consul le fera enfermer. Il dit qu'il se repent de n'avoir pas tiré sur moi, ce qui auroit décidé de son sort par les armes.

Le chef du 38e *escadron de gendarmerie nationale,*

Signe....

N° III.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ.

Extrait des registres des délibérations des Consuls de la république.

Paris, le 29 ventôse l'an XII de la république une et indivisible.

Le gouvernement de la république arrête ce qui suit :

Art. 1er. Le ci-devant duc d'Enghien, prévenu d'avoir porté les armes contre la république, d'avoir été et d'être encore à la solde de l'Angleterre, de faire partie des complots tramés par cette dernière puissance contre la sûreté intérieure et extérieure de la république, sera traduit à une commission militaire composée de sept membres nommés par le général, gouverneur de Paris, et qui se réunira à Vincennes.

Art. 2. Le grand-juge, le ministre de la guerre et le général, gouverneur de Paris, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Premier Consul, *signé* BONAPARTE.

Par le Premier Consul, *signé* HUGUES MARET.

Pour copie conforme :

Le général en chef, gouverneur de Paris,

Signé MURAT.

N°. IV.

Au gouvernement de Paris, le 29 ventôse an XII de la république.

Le général en chef, gouverneur de Paris.

En exécution de l'arrêté du gouvernement, en date de ce jour, portant que le ci-devant duc d'Enghien sera traduit devant une commission militaire composée de sept membres nommés par le général, gouverneur de Paris, a nommé et nomme pour former ladite commission les sept militaires dont les noms suivent :

Le général Hullin, commandant les grenadiers à pied de la garde des consuls, président;

Le colonel Bazancourt, commandant le 4e régiment d'infanterie légère;

Le colonel Ravier, commandant le 18e régiment d'infanterie de ligne;

Le colonel Barrois, commandant le 96e *idem;*

Le citoyen Dautancourt, major de la gendarmerie d'élit, qui remplira les fonctions de capitaine rapporteur. Cette commission se réunira sur-le-champ au château de Vincennes, pour y juger, sans désemparer, le prévenu sur les charges énoncées dans l'arrêté du gouvernement, dont copie sera remise au président.

J. Murat.

N° V.

L'an XII de la république française, aujourd'hui 29 ventôse, douze heures du soir, moi, capitaine-major de la gendarmerie d'élite, me suis rendu, d'après l'ordre du général commandant le corps, chez le général en chef Murat, gouverneur de Paris, qui me donna de suite l'ordre de me rendre au château de Vincennes, près le général Hullin, commandant les grenadiers de la garde des consuls, pour en prendre et recevoir d'ultérieurs.

Rendu au château de Vincennes, le général Hullin m'a communiqué : 1° une expédition de l'arrêté du gouvernement, du 29 ventôse présent mois, portant que le ci-devant duc d'Enghien seroit traduit devant une commission militaire composée de sept membres nommés par le général, gouverneur de Paris; 2° l'ordre du général en chef, gouverneur de Paris, de ce jour, portant nomination des membres de la commission militaire, en exécution de l'arrêté précité : lesquels sont les citoyens Hullin, général des grenadiers de la garde; Guitton, colonel du 1er de cuirassiers; Bazancourt, commandant le 4e régiment d'infanterie légère; Ravier, commandant le 18e d'infanterie de ligne; Barrois, commandant la 96e *idem;* et Rabbe, commandant le 2e régiment de la garde de Paris; et portant que le capitaine-major soussigné remplira, auprès de cette commission militaire, les fonctions de capitaine rapporteur; le même ordre portant encore que cette commission se réunira sur-le-champ au château de

Vincennes, pour y juger, sans désemparer, le prévenu sur les charges énoncées dans l'arrêté du gouvernement susdaté.

Pour l'exécution de ces dispositions, et en vertu des ordres du général Hullin, président de la commission, le capitaine soussigné s'est rendu dans la chambre où se trouvoit couché le duc d'Enghien, accompagné du chef d'escadron Jacquin, de la légion d'élite, et des gendarmes à pied du même corps nommés Lerva et Tharsis, et encore du citoyen Noirot, lieutenant au même corps. Le capitaine rapporteur soussigné a reçu de suite les réponses ci-après, sur chacune des interrogations qu'il lui a adressées, étant assisté du citoyen Molin, capitaine au 18e régiment, greffier choisi par le rapporteur.

A lui demandé ses noms, prénoms, âge et lieu de naissance,

A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né le 2 août 1772, à Chantilly.

A lui demandé à quelle époque il a quitté la France,

A répondu : « Je ne puis pas le dire précisément, mais je pense que c'est le 16 juillet 1789; » qu'il est parti avec le prince de Condé, son grand-père, le comte d'Artois et les enfans du comte d'Artois.

A lui demandé où il a résidé depuis sa sortie de France,

A répondu : « En sortant de France, j'ai passé, avec mes parens, que j'ai toujours suivis, par Mons et Bruxelles; de là, nous nous sommes rendus à Turin, chez le roi de Sardaigne, où nous sommes restés à peu près seize mois. » De là, toujours avec ses parens, il est allé à Worms et environs, sur les bords du Rhin. « Ensuite le corps de Condé s'est formé et j'ai fait toute la guerre. J'avois, avant cela,

fait la campagne de 1792, en Brabant, avec le corps de Bourbon, à l'armée du duc Albert. »

A lui demandé où il s'est retiré depuis la paix faite entre la république française et l'empereur,

A répondu : « Nous avons terminé la dernière campagne aux environs de Gratz : c'est là où le corps de Condé, qui étoit à la solde de l'Angleterre, a été licencié, c'est-à-dire, à Wendisch Faestrictz, en Styrie; » qu'il est ensuite resté pour son plaisir à Gratz ou environs, à peu près six ou neuf mois, attendant des nouvelles de son grand-père, le prince de Condé, qui étoit passé en Angleterre, et qui devoit s'informer du traitement que cette puissance lui feroit, lequel n'étoit pas encore déterminé. « Dans cet intervalle, j'ai demandé au cardinal de Rohan la permission d'aller à Ettenheim, en Brisgaw, ci-devant évêché de Strasbourg; » que depuis deux ans et demi il est resté dans ce pays. Depuis la mort du cardinal, il a demandé à l'électeur de Bade, officiellement, la permission de rester dans ce pays, qui lui a été cédée, n'ayant pas voulu y rester sans son agrément.

A lui demandé s'il n'est point passé en Angleterre, et si cette puissance lui accorde toujours un traitement,

A répondu n'y être jamais allé; que l'Angleterre lui accorde toujours un traitement, et qu'il n'a que cela pour vivre.

A demandé à ajouter que, les raisons qui l'avoient déterminé à rester à Ettenheim ne subsistant plus, il se proposoit de se fixer à Fribourg, en Brisgaw, ville beaucoup plus agréable qu'Ettenheim, où il n'étoit resté qu'attendu que l'électeur lui avoit accordé la permission de chasse, dont il étoit fort amateur.

A lui demandé s'il entretenoit des correspondance avec les princes français retirés à Londres, s'il les avoit vus depuis quelque temps,

A répondu que naturellement il entretenoit des correspondances avec son grand-père, depuis qu'il l'avoit quitté à Vienne, où il étoit allé le conduire après le licenciement du corps; qu'il en entretenoit avec son père; qu'il n'avoit pas vu, autant qu'il peut se rappeler, depuis 1794 ou 1795.

A lui demandé quel grade il occupoit dans l'armée de Condé,

A répondu: « Commandement de l'avant-garde avant 1796. » Avant cette campagne, comme volontaire au quartier-général de son grand-père; et toujours, depuis 1796, comme commandant d'avant-garde; et observant qu'après le passage de l'armée de Condé en Russie, cette armée fut réunie en deux corps, un d'infanterie et un de dragons, dont il fut fait colonel par l'empereur, et que c'est en cette qualité qu'il revint aux armées du Rhin.

A lui demandé s'il connoît le général Pichegru, s'il a eu des relations avec lui,

A répondu: « Je ne l'ai, je crois, jamais vu; je n'ai point eu de relations avec lui. Je sais qu'il a désiré me voir. Je me loue de ne pas l'avoir connu, d'après les vils moyens dont on dit qu'il a voulu se servir, s'ils sont vrais. »

A lui demandé s'il connoît l'ex-général Dumouriez, et s'il a des relations avec lui,

A répondu: « Pas davantage; je ne l'ai jamais vu. »

A lui demandé si, depuis la paix, il n'a point entretenu de correspondance dans l'intérieur de la république,

A répondu: « J'ai écrit à quelques amis qui me sont en-

core attachés, qui ont fait la guerre avec moi, pour leurs affaires et les miennes; ces correspondances n'étoient pas de celles dont je crois qu'on veuille parler. »

De quoi a été dressé le présent, qui a été signé par le duc d'Enghien, le chef d'escadron Jacquin, le lieutenant Noirot, les deux gendarmes et le capitaine rapporteur.

« Avant de signer le présent procès verbal, je fais, avec instance, la demande d'avoir une audience particulière du Premier Consul. Mon nom, mon rang, ma façon de penser et l'horreur de ma situation, me font espérer qu'il ne se refusera pas à ma demande. »

Signé L.-A.-H. DE BOURBON.

Et plus bas :

NOIROT, *lieutenant*, et JACQUIN.

Pour copie conforme,

Le capitaine faisant fonctions de rapporteur,

DAUTANCOURT.

MOLIN, *capitaine greffier.*

N° VI.

Aujourd'hui, le 30 ventôse an XII de la république.

La commission militaire, formée en exécution de l'arrêté du gouvernement, en date du 29 du courant, composée des citoyens Hullin, général commandant des grenadiers de la garde des consuls, président; Guitton, colonel du 1er régiment de cuirassiers; Bazancourt, colonel du 4me régiment d'infanterie légère; Ravier, colonel du 18me régiment de ligne; Barrois, colonel du 96me; Rabbe, colonel du 2me régiment de la garde de Paris; le citoyen Dautancourt, remplissant les fonctions de capitaine rapporteur, assisté du citoyen Molin, capitaine au 18me régiment d'infanterie de ligne, choisi pour remplir les fonctions de greffier; tous nommés par le général en chef, gouverneur de Paris;

S'est réunie au château de Vincennes,

A l'effet de juger le ci-devant duc d'Enghien, sur les charges portées dans l'arrêté précité.

Le président a fait amener le prévenu libre et sans fers, et a ordonné au capitaine rapporteur de donner connoissance des pièces, tant à charge qu'à décharge, au nombre d'une.

Après lui avoir donné lecture de l'arrêté susdit, le président lui a fait les questions suivantes:

Vos noms, prénoms, âge et lieu de naissance?

A répondu se nommer Louis-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly, le 2 août 1772.

A lui demandé s'il a pris les armes contre la France,

A répondu qu'il avoit fait toute la guerre, et qu'il persistoit dans la déclaration qu'il a faite au capitaine rapporteur, et qu'il a signée; a de plus ajouté qu'il étoit prêt à faire la guerre, et qu'il désiroit avoir du service dans la nouvelle guerre de l'Angleterre contre la France.

A lui demandé s'il étoit encore à la solde de l'Angleterre,

A répondu que oui, qu'il recevoit, par mois, 150 guinées de cette puissance.

La commission, après avoir fait donner au prévenu lecture de ses déclarations par l'organe de son président, et lui avoir demandé s'il avoit quelque chose à ajouter dans ces moyens de défenses, il a répondu n'avoir rien à dire de plus, et y persister.

Le président a fait retirer l'accusé. Le conseil délibérant à huis-clos, le président a recueilli les voix, en commençant par le plus jeune en grade. Le président ayant émis son opinion le dernier, l'unanimité des voix l'a déclaré coupable, et lui a appliqué l'art..... de la loi du...., ainsi conçu....; et, en conséquence, l'a condamné à la peine de mort.

Ordonne que le présent jugement sera exécuté de suite, à la diligence du capitaine rapporteur, après en avoir donné lecture, en présence des différens détachemens des corps de la garnison, au condamné.

Fait, clos et jugé sans désemparer, à Vincennes, les

jour, mois et an que dessus, et avons signé.

P. Hullin, Bazancourt, Rabbe, Barrois, Dautencourt rapporteur, Guiton, Ravier.

Nota. La minute ne porte point la signature du greffier Molin.

N° VII.

Paris, le 30 ventôse de l'an XII de la république.

Le conseiller d'État, spécialement chargé de l'instruction et de la suite de toutes les affaires relatives à la tranquillité et à la sûreté intérieures de la république;

Au général de brigade Hullin, commandant les grenadiers de la garde.

Général,

Je vous prie de me transmettre le jugement rendu ce matin contre l'ex-duc d'Enghien, ainsi que les interrogatoires qu'il a prêtés.

Je vous serai obligé si vous pouvez le remettre à l'agent qui vous portera ma lettre.

J'ai l'honneur de vous saluer,

RÉAL.

N° VIII.

Paris, le 30 ventôse de l'an XII de la république.

Le conseiller d'Etat, etc.

Au général de brigade Hullin, etc.

Général,

J'attends le jugement et les interrogatoires de l'ex-duc d'Enghien, pour me rendre à la Malmaison, auprès du Premier Consul.

Veuillez me faire savoir à quelle heure je pourrai avoir ces pièces. Le porteur de ma lettre pourroit se charger du paquet et attendre qu'il soit prêt, si les expéditions sont avancées.

J'ai l'honneur, etc.,

RÉAL.

N° IX.

Au gouvernement de Paris, le 1er germinal an XII de la république.

Le général en chef, gouverneur de Paris.

Envoyez-moi, je vous prie, mon cher Hullin, copie de l'interrogatoire qu'on a fait au ci-devant duc d'Enghien. Il pourroit être utile au citoyen Thuriot.

Je vous salue,

MURAT.

N° XI.

Paris, le 2 germinal de l'an XII de la république.

Le conseiller d'État...., etc., etc.,

A reçu du général de brigade Hullin, commandant les grenadiers à pied de la garde, un petit paquet contenant des cheveux, un anneau d'or et une lettre; ce petit paquet portant la suscription suivante: Pour être remis à madame la princesse de Rohan, de la part du ci-devant duc d'Enghien.

RÉAL.

N° XI.

Commission militaire spéciale, formée dans la première division militaire, en vertu de l'arrêté du gouvernement, en date du 29 ventôse an XII *de la république une et indivisible.*

JUGEMENT.

Au nom du peuple Français.

Ce jourd'hui, 30 ventôse an XII de la république, la commission militaire spéciale, formée dans la première division militaire, en vertu de l'arrêté du gouvernement, en date du 29 ventôse an XII, composée, d'après la loi du 19 fructidor an V, de sept membres, savoir, les citoyens:

Hullin, général de brigade, commandant les grenadiers à pied de la garde, président;

Guitton, colonel, commandant le 1er régiment de cuirassiers;

Bazancourt, commandant le 4e régiment d'infanterie légère;

Ravier, colonnel du 18e régiment d'infanterie de la ligne;

Barrois, colonel, commandant le 96e régiment de ligne;

Rabbe, colonel, commandant le 2e régiment de la garde municipale de Paris;

Dautancourt, capitaine, major de la gendarmerie d'élite, faisant les fonctions de capitaine rapporteur;

Molin, capitaine au 18e régiment d'infanterie de ligne, greffier;

Tous nommés par le général en chef Murat, gouverneur de Paris, et commandant la 1re division militaire;

Lesquels président, membres, rapporteur et greffier, ne sont ni parens, ni alliés entre eux, ni du prévenu, au degré prohibé par la loi;

La commission convoquée par l'ordre du général en chef, gouverneur de Paris, s'est réunie au château de Vincennes, dans le logement du commandant de la place, à l'effet de juger le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly, le 2 août 1772, taille de 1 mètre 705 millimètres, cheveux et sourcils châtain-clair, figure ovale, longue, bien faite, yeux gris tirant sur le brun, bouche moyenne, nez aquilin, menton un peu pointu, bien fait; accusé,

1° D'avoir porté les armes contre la république française;

2° D'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français;

3° D'avoir reçu et accrédité près de lui des agens dudit gouvernement anglais, de leur avoir procuré les moyens de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État;

4° De s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres, soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Fribourg et de Baden;

5° D'avoir pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, tendantes à faire soulever les départemens circonvoisins, pour y opérer une division favorable à l'Angleterre;

6° D'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais, contre la vie du Premier Consul, et devant, en cas de succès de cette opération, entrer en France.

La séance ayant été ouverte, le président a ordonné au rapporteur de donner lecture de toutes les pièces, tant celles à charge que celles à décharge.

Cette lecture terminée, le président a ordonné à la garde d'amener l'accusé, lequel a été introduit libre et sans fers devant la commission.

Interrogé de ses noms, prénoms, âge, lieux de naissance et domicile,

A répondu se nommer Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, âgé de 32 ans, né à Chantilly, près Paris, ayant quitté la France depuis le 16 juillet 1789.

Après avoir fait prêter interrogatoire à l'accusé, par l'organe du président, sur tout le contenu de l'accusation dirigée contre lui; ouï le rapporteur en son rapport et ses conclusions, et l'accusé en ses moyens de défense; après que celui-ci a eu déclaré n'avoir plus rien à ajouter pour sa justification, le président a demandé aux membres s'ils avoient quelques observations à faire; sur leur réponse négative, et avant d'aller aux opinions, il a ordonné à l'accusé de se retirer.

L'accusé a été reconduit à la prison par son escorte, et le rapporteur, le greffier, ainsi que les citoyens assistans

dans l'auditoire, se sont retirés sur l'invitation du président.

La commission délibérant à huis-clos, le président a posé les questions ainsi qu'il suit :

Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, accusé :

1° D'avoir porté les armes contre la république française, est-il coupable ?

2° D'avoir offert des services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français, est-il coupable ?

3° D'avoir reçu et accrédité près de lui des agens dudit gouvernement anglais, de leur avoir procuré des moyens de pratiquer des intelligences en France, d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté extérieure et intérieure de l'État, est-il coupable ?

4° De s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés français et autres, soldés par l'Angleterre, formé sur les frontières de la France, dans les pays de Fribourg et de Baden, est-il coupable ?

5° D'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du Premier Consul, et devant, en cas de succès de cette conspiration, entrer en France, est-il coupable ?

Les voies recueillies séparément sur chacune des questions ci-dessus, commençant par le moins ancien en grade, le président ayant émis son opinion le dernier ;

La commission déclare le nommé Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien,

1° A l'unanimité, coupable d'avoir porté les armes contre la république française ;

2° A l'unanimité, coupable d'avoir offert ses services au gouvernement anglais, ennemi du peuple français;

3° A l'unanimité, coupable d'avoir reçu et accrédité près de lui des agens dudit gouvernement anglais; de leur avoir procuré des moyens de pratiquer des intelligence en France.

Nota. Ce second jugement à été fait après la mort du prince; il n'est signé, dans l'original, que par le président et le rapporteur.

N° VIII.

Paris, le 30 ventôse de l'an XII de la république.

Le conseiller d'Etat, etc.

Au général de brigade Hullin, etc.

Général,

J'attends le jugement et les interrogatoires de l'ex-duc d'Enghien, pour me rendre à la Malmaison, auprès du Premier Consul.

Veuillez me faire savoir à quelle heure je pourrai avoir ces pièces. Le porteur de ma lettre pourroit se charger du paquet et attendre qu'il soit prêt, si les expéditions sont avancées.

J'ai l'honneur, etc.,

RÉAL.

N° IX.

Au gouvernement de Paris, le 1er germinal an XII de la république.

Le général en chef, gouverneur de Paris.

Envoyez-moi, je vous prie, mon cher Hullin, copie de l'interrogatoire qu'on a fait au ci-devant duc d'Enghien. Il pourroit être utile au citoyen Thuriot.

Je vous salue,

MURAT.

« Fait à Paris, le 15e jour de mars de l'an de grâce 1816, et de notre règne le 21e.

« *Signé* LOUIS.

« Par le Roi :

« Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'État,

« *Signé* BARBÉ-MARBOIS. »

N° II.

Procès verbal de MM. les médecins et chirurgiens, commissaires du Roi, pour l'exhumation du corps de Mgr le duc d'Enghien.

« Nous, soussignés, Héricart de Montplaisir, docteur de la Faculté de Paris, et Delacroix, chirurgien honoraire de S. A. S. Mgr le prince de Condé;

« Nommés par le Roi, et assistés de M. Guérin, médecin de S. A. R. Mgr le duc de Berri et de S. A. R. Mgr le prince de Condé;

« Certifions qu'étant descendus dans la fouille, nous avons constaté que le premier objet qui avoit été aperçu étoit un pied de botte contenant les ossemens que nous avons reconnus être ceux du pied droit, et que nous avons recueillis.

« Ayant ensuite découvert, dans leur tiers inférieur, les os de la jambe à laquelle appartenoit ce pied, leur position nous a fait présumer quelle pouvoit être la situation du corps.

« En continuant nos travaux, nous avons mis à découvert le coude du bras gauche, ce qui nous a fourni un indice de plus sur la direction du corps; et nous avons jugé, d'après l'élévation plus grande des pieds, que le corps et la tête devoient être plus profondément placés.

« Nous avons alors fait creuser, sur l'un des côtés, dans la direction du corps, de manière à le pouvoir découvrir ensuite, au-devant de nous, partie par partie.

« Nous avons d'abord procédé à la recherche de la tête, que nous avons trouvée brisée.

« Parmi les fragmens, la mâchoire supérieure, entièrement séparée des os de la face, étoit garnie de douze dents.

« La mâchoire inférieure, fracturée dans sa partie moyennne, étoit partagée en deux, et ne présentoit plus que trois dents.

« Dans la terre qui avoisinoit les os du crâne, nous avons trouvé des cheveux.

« Nous avons acquis la certitude que le corps étoit à plat sur le ventre, la tête plus basse que les pieds.

« Nous avons ensuite découvert et enlevé successivement les vertèbres du coup avec une chaîne d'or, l'omoplate gauche, le bras et la main gauche.

« Le reste de la colonne vertébrale, l'omoplate droite, les côtes, le bras droit et la main alongée parallèlement au corps, sous lequel, et parmi les lambeaux de vêtement, on a trouvé des pièces d'or et une bourse de maroquin.

« Le bassin, dont l'os de la hanche gauche présentoit, au-dessus de la cavité qui reçoit l'os de la cuisse, une fracture avec une échancrure circulaire.

« Les os de la cuisse, de la jambe et du pied du côté gauche, parfaitement en rapport entre eux, mais la cuisse écartée en dehors, et la jambe fléchie en dedans sur la cuisse.

« Enfin les os de la cuisse et de la jambe du côté droit. Tous ces ossemens étoient complétement privés de parties molles, et généralement bien conservés.

« A mesure que nous les avons recueillis, nous les avons présentés à MM. les commissaires du Roi, et ils ont été

déposés, avec les terres environnantes, dans un cercueil de plomb, qui a été soudé en notre présence.

« Fait au château de Vincennes, le mercredi 20 mars 1816.

« *Signé* HÉRICART DE MONTPLAISIR, DELACROIX, GUÉRIN, BONNIÉ; le ministre d'État, préfet de police, comte ANGLÈS; LAPORTE-LALANNE, le vicomte HÉRICART-FERRAND DE THURY, le chevalier de CONTYE, le chevalier JACQUES. »

N° III.

Il avoit été fait une enquête le 18 mars, deux jours avant l'exhumation, pour constater le lieu où le corps de Mgr le duc d'Enghien avoit été enterré.

Les témoins entendus dans cette enquête ont unanimement déposé :

1° Que Mgr le duc d'Enghien étoit arrivé au château de Vincennes le 20 mars, entre cinq et six heures de l'après-midi ;

2° Qu'il avoit été reçu, à la descente de voiture, par le sieur Harel, commandant du château, et conduit dans une chambre où il avoit été gardé à vue ;

3° Que, dans la nuit suivante, il avoit été traduit devant un conseil de guerre qui s'étoit tenu au pavillon de la porte du Bois, jugé, et immédiatement après conduit dans les fossés, où il avoit été fusillé par un détachement de la gendarmerie d'élite ;

4° Que les gendarmes employés à l'exécution l'avoient sur-le-champ enterré, tout habillé, dans une fosse préparée d'avance, à trois pas de là, derrière un mur servant à enclore un dépôt de décombres.

Deux des témoins ne s'étoient pas contentés de désigner le lieu dans leurs déclarations, en spécifiant que c'étoit à l'angle et au pied du pavillon de la reine : ils avoient conduit les commissaires du Roi sur la place même où ils avoient vu, le lendemain de l'exécution, la fosse recouverte ; et leur indication s'est trouvée tellement exacte, que l'endroit où le corps du prince a été découvert, à quatre pieds de profondeur, étoit à peine distant de deux ou trois pieds de la place désignée. »

N° IV.

Extrait du Moniteur du 30 mars 1816.

Paris, ce 26 mars 1816.

Procès verbal de l'exhumation du corps de Mgr le duc d'Enghien.

« L'an mil huit cent seize, le mercredi vingt mars, nous Armand-Joseph de Laporte-Lalanne, conseiller d'État, chef du conseil de S. A. S. Mgr le prince de Condé, membre de la Légion-d'Honneur;

« Et Louis-Étienne-François Héricart-Ferrand de Thury, maître des requêtes, membre de la Chambre des députés, colonel de la neuvième légion de la garde nationale de Paris, officier de la Légion-d'Honneur, ingénieur en chef au corp royal des mines;

« Commissaires du Roi, nommés, en vertu de ses ordres, par Mgr le garde des sceaux, ministre de la justice, conformément à la lettre de S. M. en date du 15 du présent mois, pour dresser les actes relatifs à l'exhumation et à la translation dans une chapelle de dépôt, établie dans le château de Vincennes, du corps de très-haut et puissant prince Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, prince du sang, pair de France, né le 2 août 1772, fils de très-haut et puissant prince Louis-Henri-Joseph duc de Bourbon, prince du sang, pair de France, grand-maître en survivance, et de très-haute et

puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Batilde d'Orléans;

« Assistés de M. le chevalier de Contye, maréchal de camp, gentilhomme et aide de camp de S. A. S. Mgr le prince de Condé;

« Et de M. le chevalier Jacques, colonel, aide de camp et secrétaire des commandemens de S. A. S. Mgr le duc de Bourbon, et ci-devant de Mgr le duc d'Enghien;

« Lesquels nous ont été adjoints en vertu des ordres du Roi, dont Mgr le garde-des-sceaux nous a donné communication;

« Nous nous sommes transportés au château de Vincennes, où nous avons été reçus par M. le marquis de Puyvert, maréchal de camp, questeur de la Chambre des députés, et gouverneur dudit château;

« Lequel nous a introduits dans une salle servant provisoirement de salle de conseil,

« Nous y avons trouvé réunis M. le comte Armand de Beaumont, colonel, lieutenant de Roi du château;

« M. le comte Baschi du Cayla, pair de France, lieutenant-général des armées du Roi, premier gentilhomme de la chambre de S. A. S. Mgr le prince de Condé;

« M. le Vidame de Vassé, lieutenant-général des armées du Roi, premier écuyer de S. A. S. Mgr le prince de Condé, et ci-devant premier gentilhomme de la chambre de Mgr le duc d'Enghien (son adjudant-général);

« M. le comte de Bully, pair de France, lieutenant général des armées du Roi, premier gentilhomme de la chambre de S. A. S. Mgr le duc de Bourbon;

« M. le comte de Pradel, directeur général de la mai-

son du Roi, ayant, par intérim, le portefeuille du ministre de la maison de Sa Majesté;

« M. le marquis Aymer de la Chevalerie, maréchal de camp, aide de camp de S. A. S. Mgr le prince de Condé;

« M. le chevalier de Jaubert, écuyer de S. A. S. madame la duchesse de Bourbon;

« M. de Jalabert, vicaire général du diocèse de Paris, le siége vacant;

« M. Guérin, chevalier de Saint-Michel, médecin de S. A. R. Mgr le duc de Berri et de S. A. S. Mgr le prince de Condé;

« M. Bonnie, ancien chirurgien de l'hôpital des gardes françaises, et chirurgien de S. A. S. Mgr le prince de Condé;

« M. le vicomte Charles de Béthisy, maréchal de camp des armées du Roi, commandant la troisième brigade d'infanterie de la garde royale, membre de la Chambre des députés;

« M. de Saint-Félix, membre de la Légion-d'Honneur, premier aide des cérémonies de France;

« M. le comte Charles de Gueslin, second aide des cérémonies, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie;

« M. Héricart de Montplaisir, docteur en médecine de la Faculté de Paris, nommé commissaire du Roi;

« M. Delacroix, chirurgien honoraire de S. A. S. Mgr le prince de Condé, nommé commissaire du Roi;

« M. de Champfort, maire de la commune de Vincennes;

« M. l'abbé Roger, curé de la paroisse de Vincennes;

« M. l'abbé Rougier, chapelain du château de Vincennes;

« M. le marquis de Courtemanche, maréchal de camp, ci-devant premier aide de camp de Mgr le duc d'Enghien;

« M. le comte Challion de Jonville, colonel, aide de camp de Mgr le duc d'Enghien;

« En présence desquels, et par continuation de l'enquête par nous faite le 18 du présent mois, nous avons fait comparoître madame Bon (Magdeleine), ancienne religieuse, demeurant à Paris, rue Picpus, n° 31, chez M. Rochette, opticien, laquelle, après serment de dire la vérité, a dit :

« Qu'étant, à l'époque du mois de mars 1804, maîtresse de pension à Vincennes, elle avoit, entre autres élèves, les filles de madame Harel, qui venoient prendre des leçons chez elle comme externes;

« Que, le 20 mars, les ayant ramenées à leur mère sur les cinq heures de l'après-midi, elle vit arriver dans la cour du château une voiture à six chevaux, et en descendre un homme d'une figure et d'une taille distinguées, qui fut reçu par le sieur Bourdon, employé au château, et bientôt après par M. Harel, commandant;

« Qu'étant montée chez la dame Harel, elle y apprit, de la bouche même du commandant, que ce personnage étoit vraisemblablement un prince, que le sieur Harel paroissoit ne pas connoître; qu'elle ne put en savoir davantage, étant sortie sur les six heures de chez madame Harel, qu'elle laissa dans une douleur profonde;

« Que le lendemain, on lui dit que le personnage qu'elle avoit vu la veille étoit Mgr le duc d'Enghien, lequel avoit été fusillé dans la nuit et enterré sur-le-champ dans

les fossés ; qu'on lui en montra même la place, dans une enceinte au pied du pavillon de la Reine, fermée par un petit mur de quatre à cinq pieds de hauteur ; et a signé après lecture faite.

Signé Bon, Laporte-Lalanne, et le vicomte Héricart-Ferrand de Thury.

« La déclaration de madame Bon ayant achevé de confirmer les indications qui nous avoient déjà été données sur le lieu où Mgr le duc d'Enghien avoit été inhumé, nous avons cru devoir nous abstenir d'en recevoir d'autres.

« Et, vers l'heure de midi, M. le comte Anglès, ministre d'État, préfet de police, désigné par S. M. pour légaliser l'exhumation par sa présence, étant arrivé et s'étant réuni à nous, nous sommes descendus dans les fossés, accompagnés des personnes ci-dessus dénommées, auxquelles s'étoient joints madame Bon, le sieur Godard et le nommé Bonnelet. Ces deux derniers nous ont conduits à la place qu'ils avoient indiquée par leur déclaration, au pied du pavillon de la Reine, et Bonnelet s'est mis au nombre des travailleurs.

« Nous avons cru devoir, pour plus de sûreté, faire découvrir le terrain dans une étendue de dix pieds sur douze environ ; et, au bout d'une heure et demie de travail, la fouille étant à peu près à quatre pieds de profondeur, on a découvert le pied d'une botte, et, dès ce moment, nous avons été assurés du succès de nos recherches.

« MM. Hericart de Montplaisir, Delacroix, Guérin et Bonnin sont descendus dans la fosse, et ont pris person-

nellement la direction des travaux, qui ont été continués avec les plus grandes précautions.

« Le résultat en a été constaté dans le rapport qu'ils ont dressé, et qui est annexé au présent.

« Les personnes les moins exercées pourront se convaincre, par la lecture de ce rapport, qu'il ne nous est rien échappé des restes précieux que nous avions à recueillir ; nous en sommes particulièrement redevables au zèle religieux que MM. les médecins ont mis, non seulement à diriger les travailleurs, mais à les remplacer eux-mêmes.

« Après s'être assurés de la direction dans laquelle le corps étoit posé, ils se sont occupés de retirer, avec les plus grands ménagemens, et par parcelles, la terre qui le recouvroit. C'est ainsi qu'ils sont parvenus successivement à découvrir :

« 1° Une chaine d'or, avec son anneau, que M. le chevalier Jacques a reconnue pour être celle que le prince portoit habituellement au cou, et qui a été, en effet, trouvée près de ses vertèbres cervicales : cette chaine, et les petites clefs de fer qui accompagnent le cachet d'argent mentionné ci-dessous, nous avoient été annoncés d'avance par le chevalier Jacques, fidèle compagnon d'armes de Mgr le duc d'Enghien, qui s'est enfermé avec lui dans la citadelle de Strasbourg, d'où il a été conduit à Paris (séparé de son maître, qu'il ne lui a pas été permis d'accompagner), pour y subir toutes les rigueurs d'une longue captivité, à Sainte-Pélagie d'abord, et de là au Temple ;

« 2° Une boucle d'oreille : l'autre n'a pas été retrouvée ;

« 3° Un cachet d'argent, aux armes de Condé, encastré dans une aggrégation ferrugineuse fortement oxidée, et

où nous avons reconnu plusieurs petites clefs de fer ou d'acier ;

« 4° La bourse de maroquin à soufflet, contenant onze pièces d'or et cinq pièces d'argent ou cuivre ;

« 5° Soixante-dix pièces d'or, ducats, florins et autres, faisant vraisemblablement partie de ceux qui lui avoient été remis par M. le chevalier Jacques au moment de leur séparation, renfermés dans des rouleaux cachetés en cire rouge, dont nous avons trouvé quelques fragmens.

« Tous ces objets, inventoriés par nous et M. le comte Anglès, ont été mis à part, et nous sommes restés chargés de ce précieux dépôt.

« On a receuilli également des débris de vêtemens, parmi lesquels se trouvent les deux pieds de botte, et des morceaux de la casquette, portant encore l'empreinte des balles qui les avoient traversées.

« Ces débris, ainsi que la terre recueillie autour du corps, ont été réunis aux ossemens et placés dans un cercueil de plomb.

« Cette opération terminée, nous sommes remontés au château, le corps porté par des sous-officiers de la garde royale, escorté d'une garde d'honneur, et suivi d'un grand concours de militaires de tous grades, de la garnison du château, et d'autres personnes qui avoient été témoins de l'exhumation.

« Le cercueil a été déposé dans une salle provisoirement préparée pour le recevoir, en attendant le jour de demain, où il sera transporté dans la chapelle de dépôt qui lui est destinée.

Le cercueil a été recouvert, soudé par les plombiers et

renfermé dans une caisse de bois, avec cette inscription sur une plaque d'argent doré :

« Ici est le corps de très-haut et puissant prince « Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, « prince du sang, pair de France, mort à Vincennes, le « 25 mars 1804, âgé de 31 ans 7 mois et 19 jours. »

« M. le chapelain du château a fait entourer le cercueil de cierges, et, assisté d'un autre ecclésiastique, il est resté pour réciter les prières de l'Eglise.

« M. le marquis Puyvert a fait placer une garde à la porte de la salle, ainsi que dans les fossés, à l'endroit où la fouille a été faite. »

Suivent les signatures.

« Le jeudi, 21 mars 1816, nous, commissaires du Roi, nous étant transportés au château de Vincennes, y avons trouvé rassemblées toutes les personnes dénommées dans les actes précédens.

« A onze heures du matin, le clergé étant survenu, nous nous sommes tous rendus à l'endroit où le corps de Mgr le duc d'Enghien avoit été provisoirement déposé hier.

« La levée du corps s'est faite avec les cérémonies d'usage; et de suite, nous nous sommes mis en marche, précédés du clergé, pour nous rendre au pavillon de la porte du Bois, où étoit dressée la chapelle de dépôt; le cercueil porté par des sous-officiers des différens corps de la garde, et accompagné des honneurs, que portoient les anciens officiers de la maison de Mgr le duc d'Enghein, savoir : M. le Vidame de Vassé, son ancien adjudant-général, la couronne; M. le marquis de Courtemanche, son premier aide de camp, le collier de l'ordre du Saint-Esprit, et

M. le comte de Chaillon de Jonville, aide de camp du prince, l'épée.

« Toute la garnison étoit sous les armes, et rendoit, avec un respect religieux, les honneurs militaires aux derniers restes d'un prince qui, malgré les malheurs des temps, a laissé de profonds souvenirs dans les cœurs de tous les soldats français.

« Au pied du pavillon, M. le marquis de Puyvert a fait faire halte, et, se tournant vers la troupe qui servoit d'escorte, a dit :

« Soldats, cette pompe funèbre nous rappelle des sou-
« venirs déchirans, mais bien chers à des cœurs français.
« Voilà tout ce qui nous reste d'un prince si brave, digne
« rejeton d'une race féconde en héros. Ses premiers ex-
« ploits nous promettoient encore un Grand Condé. Leur
« éclat alarma l'insatiable ambition de ce tyran qui rava-
« gea la France, pour désoler l'Europe. Il fit de sa mort
« le gage sanglant d'une union régicide, et son atroce
« perfidie l'immola au pied de cet antique donjon, où le
« plus illustre de ses aïeux fonda le berceau de notre
« monarchie.

« Honorons sa mémoire par des regrets éternels, par
« un dévouement sans bornes à son auguste race ; et, pour
« lui rendre un hommage digne de son cœur, jurons à
« ses mânes de vivre et de mourir comme lui, fidèles à
« nos sermens, fidèles à nos rois légitimes. *Vive le Roi !*
« *vivent à jamais les enfans de Saint-Louis ! gloire aux*
« *Condés !* »

« Ce discours, prononcé avec le sentiment qui l'avoit inspiré, a excité le plus vif enthousiasme; les soldats versoient des larmes, et l'impression produite par le dis-

cours de M. le gouverneur, sur ceux qui avoient été à portée de l'entendre, s'étant communiquée de proche en proche aux plus éloignés, toutes les cours du château ont retenti des cris de *Vive le Roi!* C'est ainsi que, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, nous avons pu reconnoître le bon esprit de la garnison de Vincennes, et les sentimens de loyauté et de dévouement à son Roi dont elle est animée.

« C'est dans la salle même où s'est tenu le conseil de guerre, la nuit du 20 au 21 mars, que l'on a cru devoir établir la chapelle de dépôt. C'est là que les restes précieux du prince sont conservés à la vénération de ses anciens compagnons d'armes, et des âmes pieuses qui viendront y offrir des prières d'expiation.

« Nous les y avons déposés en attendant que l'ancienne sainte chapelle, fondée par Saint-Louis, et encore existante dans la cour du château, puisse les recevoir, conformément aux intentions du Roi.

« M. l'abbé Rougier, chapelain du château, à qui la garde en a été confiée, y est resté pour célébrer le saint sacrifice, tandis que nous nous rendions à l'église paroissiale, où, par les ordres de M. le grand-maître des cérémonies, un service solennel avoit été préparé.

« La messe a été célébrée par M. Duchilleau, ancien évêque de Châlons-sur-Saône, au milieu d'un concours tel, que l'église n'a pu contenir que la moindre partie des personnes qui auroient voulu ou dû y entrer.

« M. Roger, curé de Vincennes, qui, pendant son émigration, a été à portée d'acquérir une connoissance personnelle des traits de bonté et de magnanimité dont se composoit toute la vie de Mgr le duc d'Enghein, s'est

particulièrement attaché à les retracer; et les traits qui rappeloient à un grand nombre de ses auditeurs des souvenirs douloureux et chers ont été accueillis par eux comme le plus pur et le plus digne hommage qui pût être rendu à la mémoire d'un héros, l'objet de leurs inconsolables regrets.

« Après la cérémonie, nos fonctions étant terminées, nous sommes rentrés au château, dans la salle du conseil, et nous y avons clos le procès verbal de nos opérations, en présence des personnes nommées pour y concourir, et qui ont signé avec nous.

« Fait à Vincennes, le jeudi vingt-un mars mil huit cent seize, à trois heures après midi.

Suivent les signatures.

Pour copie conforme,

Les commissaires du Roi,

« Laporte-Lalanne, le vicomte Héricart-Ferrand de Thury, le chevalier de Contye, le chevalier Jacques. »

NOTE *F*.

Lettre de M. Laporte-Lalaine.

Monsieur,

M. de Rovigo n'a pas craint d'entretenir le public de la part qu'il a eue à la mort funeste de Mgr le duc d'Enghein; il n'a pas craint de renouveler d'augustes douleurs. Déjà un homme généreux, M. le baron de Marguerit, s'est occupé du soin de relever les inexactitudes échappées à M. de Rovigo, dans le récit qu'il fait de ce triste et à jamais déplorable événement; mais il n'a pu les connoître toutes. Je viens achever de rétablir dans toute leur vérité les faits qui se trouvent constatés par une enquête qui a précédé le procès verbal, cité par M. de Rovigo, qui, en rappelant ce procès verbal m'en a imposé le devoir. Je le remplirai, ce devoir, bien assuré de n'être pas désavoué par les personnages honorables qui ont été, ainsi que moi, appelés à rendre les premiers honneurs funèbres à notre infortuné prince (1).

L'enquête avoit été faite deux jours auparavant; voici ce qui en résulte;

(1) Les quatre commissaires du Roi furent: MM. le chevalier de Contye, maréchal de camp, aide de camp de Mgr le prince de Condé; le baron de Saint-Jacques, aide de camp et secrétaire des commandemens de Mgr le duc de Bourbon, attaché autrefois aux mêmes titres à Mgr le duc d'Enghein; M. Héricard de Thury, maître des requêtes, et moi.

1°. La fosse avoit été préparée la veille, dès trois heures de l'après-midi. Le commandant de Vincennes, le sieur Harel, y avoit mis un ouvrier, qui a été entendu comme témoin, et a dit y avoir travaillé jusqu'à la fin du jour.

2°. Dans l'après-midi du même jour, le garde d'artillerie avoit délivré trois pelles et trois pioches, sur l'ordre du commandant, qui les avoit fait prendre en sa présence par trois gendarmes; le lendemain ces pelles et ces pioches ont été retrouvées sur la fosse creusée la veille, et qui étoit recouverte.

3°. C'est pendant qu'il faisoit nuit encore que le *crime* a été commis. M. Rovigo, qui n'en est point l'auteur, pardonnera l'expression à un serviteur de la maison de Condé.

L'enquête atteste qu'il y avoit une lumière dans la fosse, celle d'une lanterne éclairée de plusieurs chandelles et placée à quelque distance.

Du reste, il n'y a point de traces, dans les dépositions des témoins, de l'horrible fait d'une lanterne attachée à la poitrine. Le témoin qui auroit pu en déposer a déclaré que, placé à cinquante pas de distance, il n'a pu distinguer précisément ce qui se passoit. Si ce fait a eu lieu, il est constant qu'il ne pourroit être imputé à M. de Rovigo, qui a présidé à l'action *du haut du parapet sur le bord du fossé.*

Mais ce qui est dit en termes positifs, c'est que le général Savary, qui avoit donné l'ordre à la caserne de l'Arsenal d'envoyer un détachement de la gendarmerie d'élite, et qui en avoit placé les différens postes, tant de surveillance auprès du prince que dans le fossé, s'est *tenu en haut sur le bord extérieur du fossé, et que de là a été entendu, à deux ou trois reprises, ordonnant à l'adjudant chef du détachement de commander le feu.*

« Aussitôt après que le prince fut tombé, des gendarmes se sont approchés de son corps et l'ont emporté tout habillé, pour le déposer dans une fosse préparée derrière un mur de cinq à six pieds de hauteur environ, et distant de trois pas du lieu de l'exécution : la fosse a été fermée sur-le-champ.

On s'est abstenu, dans le procès verbal, par des motifs que tous les hommes sensibles sauront apprécier, de rendre, dans toute leur énergie, les circonstances énoncées par le témoin. Le procès verbal sembleroit annoncer que tout cela s'est fait avec une sorte de calme et de mesure, tandis qu'au contraire tout y portoit le caractère de la précipitation et du trouble. Non, M. de Rovigo a été plus ému qu'il ne sembleroit vouloir le faire entendre. A peine le sacrifice étoit-il consommé, que déjà il étoit auprès de la victime; il avoit parcouru, avec la rapidité de l'éclair, l'espace qui l'en séparoit, et c'est lui qui a donné l'ordre aux gendarmes de le jeter dans le fossé préparé depuis la veille. Son empressement d'en faire disparoître toutes les traces ne lui a laissé permettre rien de ce qui ne tendoit pas directement à ce but. M. de Rovigo pourra me savoir gré de ne rien dire de plus.

Qu'importe, après cela, qu'il lui ait été remis une montre ou quelque autre objet de ce genre : M. de Rovigo n'étoit pas alors ce qu'il est devenu depuis; mais qui pourra supposer qu'il ait cédé à une ignoble cupidité? Ce n'étoit pas là la pensée qui l'occupoit; il étoit pressé de s'éloigner de cette scène d'horreur dont il avoit à rendre compte.

A son retour, il a rencontré sur la route le conseiller d'Etat Réal. Qu'en conclure? Que leur maître avoit éprouvé quelques remords : il en conservoit encore à Sainte-Hélène, témoin le *Mémorial*. Si cette mission n'é-

toit pas une feinte, apparemment qu'il s'étoit laissé aller à quelques hésitations. Vain espoir d'une conscience troublée! Comment pouvoit-il se croire encore à temps de se soustraire au poids d'un crime dont il venoit de renouveler l'ordre! Il savoit bien que, si quelquefois il avoit permis de prévenir ses volontés, il n'avoit jamais souffert qu'elles éprouvassent du retard. Or, un fait constant, c'est que Mgr le duc d'Enghien a été appelé à deux reprises au pavillon de la porte du Bois, où se tenoit le conseil de guerre, et il a été publié dans le temps que, dans l'intervalle de ces deux comparutions, le conseil avoit envoyé prendre les ordres du Premier Consul. M. de Rovigo trouvera peu de personnes qui aient jugé ainsi que lui des dispositions de ceux qui composoient ce conseil.

A quoi donc aboutira tout cet éclat, cette justification si étrange? Sans doute, M. de Rovigo n'a pas été appelé à délibérer, à donner son avis sur cette œuvre d'iniquité. Avoit-il bien besoin de se défendre de cette imputation? Son grade et les fonctions qu'il exerçoit alors ne l'y exposoient pas, mais seulement à en être l'instrument, et il en a été l'instrument le plus actif. On l'a vu y déployer une vivacité et des mouvemens que, sans doute, lui inspiroient l'horreur qu'il éprouvoit et la nécessité d'obéir.

D'autres militaires, moins occupés de leur *devoir*, auroient pu, en obéissant, laisser échapper quelques sentimens pénibles. M. de Rovigo n'a voulu montrer que du zèle et du dévouement.

Fort de ce titre de recommandation, et se rendant à à lui-même le témoignage qu'il serviroit avec le même zèle toutes les causes, il offre ses services aux Bourbons, et semble avoir conçu l'espoir de les voir agréer!...

LAPORTE-LALANNE,

Conseiller d'Etat, chef du conseil de Mgr le prince de Condé.

nellement la direction des travaux, qui ont été continués avec les plus grandes précautions.

« Le résultat en a été constaté dans le rapport qu'ils ont dressé, et qui est annexé au présent.

« Les personnes les moins exercées pourront se convaincre, par la lecture de ce rapport, qu'il ne nous est rien échappé des restes précieux que nous avions à recueillir ; nous en sommes particulièrement redevables au zèle religieux que MM. les médecins ont mis, non seulement à diriger les travailleurs, mais à les remplacer eux-mêmes.

« Après s'être assurés de la direction dans laquelle le corps étoit posé, ils se sont occupés de retirer, avec les plus grands ménagemens, et par parcelles, la terre qui le recouvroit. C'est ainsi qu'ils sont parvenus successivement à découvrir :

« 1° Une chaine d'or, avec son anneau, que M. le chevalier Jacques a reconnue pour être celle que le prince portoit habituellement au cou, et qui a été, en effet, trouvée près de ses vertèbres cervicales : cette chaine, et les petites clefs de fer qui accompagnent le cachet d'argent mentionné ci-dessous, nous avoient été annoncés d'avance par le chevalier Jacques, fidèle compagnon d'armes de Mgr le duc d'Enghien, qui s'est enfermé avec lui dans la citadelle de Strasbourg, d'où il a été conduit à Paris (séparé de son maître, qu'il ne lui a pas été permis d'accompagner), pour y subir toutes les rigueurs d'une longue captivité, à Sainte-Pélagie d'abord, et de là au Temple ;

« 2° Une boucle d'oreille : l'autre n'a pas été retrouvée ;

« 3° Un cachet d'argent, aux armes de Condé, encastré dans une aggrégation ferrugineuse fortement oxidée, et

où nous avons reconnu plusieurs petites clefs de fer ou d'acier ;

« 4° La bourse de maroquin à soufflet, contenant onze pièces d'or et cinq pièces d'argent ou cuivre ;

« 5° Soixante-dix pièces d'or, ducats, florins et autres, faisant vraisemblablement partie de ceux qui lui avoient été remis par M. le chevalier Jacques au moment de leur séparation, renfermés dans des rouleaux cachetés en cire rouge, dont nous avons trouvé quelques fragmens.

« Tous ces objets, inventoriés par nous et M. le comte Anglès, ont été mis à part, et nous sommes restés chargés de ce précieux dépôt.

« On a receuilli également des débris de vêtemens, parmi lesquels se trouvent les deux pieds de botte, et des morceaux de la casquette, portant encore l'empreinte des balles qui les avoient traversées.

« Ces débris, ainsi que la terre recueillie autour du corps, ont été réunis aux ossemens et placés dans un cercueil de plomb.

« Cette opération terminée, nous sommes remontés au château, le corps porté par des sous-officiers de la garde royale, escorté d'une garde d'honneur, et suivi d'un grand concours de militaires de tous grades, de la garnison du château, et d'autres personnes qui avoient été témoins de l'exhumation.

« Le cercueil a été déposé dans une salle provisoirement préparée pour le recevoir, en attendant le jour de demain ; où il sera transporté dans la chapelle de dépôt qui lui est destinée.

Le cercueil a été recouvert, soudé par les plombiers et

renfermé dans une caisse de bois, avec cette inscription sur une plaque d'argent doré :

« Ici est le corps de très-haut et puissant prince « Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, « prince du sang, pair de France, mort à Vincennes, le « 25 mars 1804, âgé de 31 ans 7 mois et 19 jours. »

« M. le chapelain du château a fait entourer le cercueil de cierges, et, assisté d'un autre ecclésiastique, il est resté pour réciter les prières de l'Eglise.

« M. le marquis Puyvert a fait placer une garde à la porte de la salle, ainsi que dans les fossés, à l'endroit où la fouille a été faite. »

Suivent les signatures.

« Le jeudi, 21 mars 1816, nous, commissaires du Roi, nous étant transportés au château de Vincennes, y avons trouvé rassemblées toutes les personnes dénommées dans les actes précédens.

« A onze heures du matin, le clergé étant survenu, nous nous sommes tous rendus à l'endroit où le corps de Mgr le duc d'Enghien avoit été provisoirement déposé hier.

« La levée du corps s'est faite avec les cérémonies d'usage; et de suite, nous nous sommes mis en marche, précédés du clergé, pour nous rendre au pavillon de la porte du Bois, où étoit dressée la chapelle de dépôt; le cercueil porté par des sous-officiers des différens corps de la garde, et accompagné des honneurs, que portoient les anciens officiers de la maison de Mgr le duc d'Enghein, savoir : M. le Vidame de Vassé, son ancien adjudant-général, la couronne; M. le marquis de Courtemanche, son premier aide de camp, le collier de l'ordre du Saint-Esprit, et

M. le comte de Chaillon de Jonville, aide de camp du prince, l'épée.

« Toute la garnison étoit sous les armes, et rendoit, avec un respect religieux, les honneurs militaires aux derniers restes d'un prince qui, malgré les malheurs des temps, a laissé de profonds souvenirs dans les cœurs de tous les soldats français.

« Au pied du pavillon, M. le marquis de Puyvert a fait faire halte, et, se tournant vers la troupe qui servoit d'escorte, a dit :

« Soldats, cette pompe funèbre nous rappelle des souvenirs déchirans, mais bien chers à des cœurs français. « Voilà tout ce qui nous reste d'un prince si brave, digne « rejeton d'une race féconde en héros. Ses premiers exploits nous promettoient encore un Grand Condé. Leur « éclat alarma l'insatiable ambition de ce tyran qui ravagea la France, pour désoler l'Europe. Il fit de sa mort « le gage sanglant d'une union régicide, et son atroce « perfidie l'immola au pied de cet antique donjon, où le « plus illustre de ses aïeux fonda le berceau de notre « monarchie.

« Honorons sa mémoire par des regrets éternels, par « un dévouement sans bornes à son auguste race ; et, pour « lui rendre un hommage digne de son cœur, jurons à « ses mânes de vivre et de mourir comme lui, fidèles à « nos sermens, fidèles à nos rois légitimes. *Vive le Roi !* « *vivent à jamais les enfans de Saint-Louis ! gloire aux* « *Condés !* »

« Ce discours, prononcé avec le sentiment qui l'avoit inspiré, a excité le plus vif enthousiasme; les soldats versoient des larmes, et l'impression produite par le dis-

cour de M. le gouverneur, sur ceux qui avoient été à portée de l'entendre, s'étant communiquée de proche en proche aux plus éloignés, toutes les cours du château ont retenti des cris de *Vive le Roi!* C'est ainsi que, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, nous avons pu reconnoître le bon esprit de la garnison de Vincennes, et les sentimens de loyauté et de dévouement à son Roi dont elle est animée.

« C'est dans la salle même où s'est tenu le conseil de guerre, la nuit du 20 au 21 mars, que l'on a cru devoir établir la chapelle de dépôt. C'est là que les restes précieux du prince sont conservés à la vénération de ses anciens compagnons d'armes, et des âmes pieuses qui viendront y offrir des prières d'expiation.

« Nous les y avons déposés en attendant que l'ancienne sainte chapelle, fondée par Saint-Louis, et encore existante dans la cour du château, puisse les recevoir, conformément aux intentions du Roi.

« M. l'abbé Rougier, chapelain du château, à qui la garde en a été confiée, y est resté pour célébrer le saint sacrifice, tandis que nous nous rendions à l'église paroissiale, où, par les ordres de M. le grand-maître des cérémonies, un service solennel avoit été préparé.

« La messe a été célébrée par M. Duchilleau, ancien évêque de Châlons-sur-Saône, au milieu d'un concours tel, que l'église n'a pu contenir que la moindre partie des personnes qui auroient voulu ou dû y entrer.

« M. Roger, curé de Vincennes, qui, pendant son émigration, a été à portée d'acquérir une connoissance personnelle des traits de bonté et de magnanimité dont se composoit toute la vie de Mgr le duc d'Enghein, s'est

particulièrement attaché à les retracer; et les traits qui rappeloient à un grand nombre de ses auditeurs des souvenirs douloureux et chers ont été accueillis par eux comme le plus pur et le plus digne hommage qui pût être rendu à la mémoire d'un héros, l'objet de leurs inconsolables regrets.

« Après la cérémonie, nos fonctions étant terminées, nous sommes rentrés au château, dans la salle du conseil, et nous y avons clos le procès verbal de nos opérations, en présence des personnes nommées pour y concourir, et qui ont signé avec nous.

« Fait à Vincennes, le jeudi vingt-un mars mil huit cent seize, à trois heures après midi.

Suivent les signatures.

Pour copie conforme,

Les commissaires du Roi,

« Lafonte-Lalanne, le vicomte Héricart-Ferrand. de Thury, le chevalier de Contes, le chevalier Jacques. »

NOTE *F*.

Lettre de M. Laporte-Lalaine.

Monsieur,

M. de Rovigo n'a pas craint d'entretenir le public de la part qu'il a eue à la mort funeste de Mgr le duc d'Enghein; il n'a pas craint de renouveler d'augustes douleurs. Déjà un homme généreux, M. le baron de Marguerit, s'est occupé du soin de relever les inexactitudes échappées à M. de Rovigo, dans le récit qu'il fait de ce triste et à jamais déplorable événement; mais il n'a pu les connoître toutes. Je viens achever de rétablir dans toute leur vérité les faits qui se trouvent constatés par une enquête qui a précédé le procès verbal, cité par M. de Rovigo, qui, en rappelant ce procès verbal m'en a imposé le devoir. Je le remplirai, ce devoir, bien assuré de n'être pas désavoué par les personnages honorables qui ont été, ainsi que moi, appelés à rendre les premiers honneurs funèbres à notre infortuné prince (1).

L'enquête avoit été faite deux jours auparavant; voici ce qui en résulte:

(1) Les quatre commissaires du Roi furent: MM. le chevalier de Contye, maréchal de camp, aide de camp de Mgr le prince de Condé; le baron de Saint-Jacques, aide de camp et secrétaire des commandemens de Mgr le duc de Bourbon, attaché autrefois aux mêmes titres à Mgr le duc d'Enghein; M. Héricard de Thury, maître des requêtes, et moi.

1°. La fosse avoit été préparée la veille, dès trois heures de l'après-midi. Le commandant de Vincennes, le sieur Harel, y avoit mis un ouvrier, qui a été entendu comme témoin, et a dit y avoir travaillé jusqu'à la fin du jour.

2°. Dans l'après-midi du même jour, le garde d'artillerie avoit délivré trois pelles et trois pioches, sur l'ordre du commandant, qui les avoit fait prendre en sa présence par trois gendarmes; le lendemain ces pelles et ces pioches ont été retrouvées sur la fosse creusée la veille, et qui étoit recouverte.

3°. C'est pendant qu'il faisoit nuit encore que le *crime* a été commis. M. Rovigo, qui n'en est point l'auteur, pardonnera l'expression à un serviteur de la maison de Condé.

L'enquête atteste qu'il y avoit une lumière dans la fosse, celle d'une lanterne éclairée de plusieurs chandelles et placée à quelque distance.

Du reste, il n'y a point de traces, dans les dépositions des témoins, de l'horrible fait d'une lanterne attachée à la poitrine. Le témoin qui auroit pu en déposer a déclaré que, placé à cinquante pas de distance, il n'a pu distinguer précisément ce qui se passoit. Si ce fait a eu lieu, il est constant qu'il ne pourroit être imputé à M. de Rovigo, qui a présidé à l'action *du haut du parapet sur le bord du fossé.*

Mais ce qui est dit en termes positifs, c'est que le général Savary, qui avoit donné l'ordre à la caserne de l'Arsenal d'envoyer un détachement de la gendarmerie d'élite, et qui en avoit placé les différens postes, tant de surveillance auprès du prince que dans le fossé, s'est *tenu en haut sur le bord extérieur du fossé, et que de là a été entendu, à deux ou trois reprises, ordonnant à l'adjudant chef du détachement de commander le feu.*

« Aussitôt après que le prince fut tombé, des gendarmes se sont approchés de son corps et l'ont emporté tout habillé, pour le déposer dans une fosse préparée derrière un mur de cinq à six pieds de hauteur environ, et distant de trois pas du lieu de l'exécution : la fosse a été fermée sur-le-champ.

On s'est abstenu, dans le procès verbal, par des motifs que tous les hommes sensibles sauront apprécier, de rendre, dans toute leur énergie, les circonstances énoncées par le témoin. Le procès verbal sembleroit annoncer que tout cela s'est fait avec une sorte de calme et de mesure, tandis qu'au contraire tout y portoit le caractère de la précipitation et du trouble. Non, M. de Rovigo a été plus ému qu'il ne sembleroit vouloir le faire entendre. A peine le sacrifice étoit-il consommé, que déjà il étoit auprès de la victime; il avoit parcouru, avec la rapidité de l'éclair, l'espace qui l'en séparoit, et c'est lui qui a donné l'ordre aux gendarmes de le jeter dans le fossé préparé depuis la veille. Son empressement d'en faire disparoître toutes les traces ne lui a laissé permettre rien de ce qui ne tendoit pas directement à ce but. M. de Rovigo pourra me savoir gré de ne rien dire de plus.

Qu'importe, après cela, qu'il lui ait été remis une montre ou quelque autre objet de ce genre : M. de Rovigo n'étoit pas alors ce qu'il est devenu depuis; mais qui pourra supposer qu'il ait cédé à une ignoble cupidité? Ce n'étoit pas là la pensée qui l'occupoit; il étoit pressé de s'éloigner de cette scène d'horreur dont il avoit à rendre compte.

A son retour, il a rencontré sur la route le conseiller d'Etat Réal. Qu'en conclure? Que leur maître avoit éprouvé quelques remords : il en conservoit encore à Sainte-Hélène, témoin le *Mémorial*. Si cette mission n'é-

toit pas une feinte, apparemment qu'il s'étoit laissé aller à quelques hésitations. Vain espoir d'une conscience troublée! Comment pouvoit-il se croire encore à temps de se soustraire au poids d'un crime dont il venoit de renouveler l'ordre! Il savoit bien que, si quelquefois il avoit permis de prévenir ses volontés, il n'avoit jamais souffert qu'elles éprouvassent du retard. Or, un fait constant, c'est que Mgr le duc d'Enghien a été appelé à deux reprises au pavillon de la porte du Bois, où se tenoit le conseil de guerre, et il a été publié dans le temps que, dans l'intervalle de ces deux comparutions, le conseil avoit envoyé prendre les ordres du Premier Consul. M. de Rovigo trouvera peu de personnes qui aient jugé ainsi que lui des dispositions de ceux qui composoient ce conseil.

A quoi donc aboutira tout cet éclat, cette justification si étrange? Sans doute, M. de Rovigo n'a pas été appelé à délibérer, à donner son avis sur cette œuvre d'iniquité. Avoit-il bien besoin de se défendre de cette imputation? Son grade et les fonctions qu'il exerçoit alors ne l'y exposoient pas, mais seulement à en être l'instrument, et il en a été l'instrument le plus actif. On l'a vu y déployer une vivacité et des mouvemens que, sans doute, lui inspiroient l'horreur qu'il éprouvoit et la nécessité d'obéir. D'autres militaires, moins occupés de leur *devoir*, auroient pu, en obéissant, laisser échapper quelques sentimens pénibles. M. de Rovigo n'a voulu montrer que du zèle et du dévouement.

Fort de ce titre de recommandation, et se rendant à lui-même le témoignage qu'il serviroit avec le même zèle toutes les causes, il offre ses services aux Bourbons, et semble avoir conçu l'espoir de les voir agréer!...

LAPORTE-LALANNE,

Conseiller d'Etat, chef du conseil de Mgr le prince de Condé.

NOTE *G*.

Lettre de M. le baron de Saint-Jacques.

Palais Bourbon, 10 novembre.

M. le duc de Rovigo a publié dans sa brochure que S. A. S. Mgr le duc d'Enghein venoit presque toutes les semaines à Strasbourg : *c'est une particularité, dit-il, qui m'a été assurée par une personne qui lui étoit attachée à l'époque de son enlèvement.*

Comme j'avois l'honneur d'être attaché à cet infortuné prince lorsqu'il fut enlevé d'Ettenheim; que je le suivis à Strasbourg, et que je le suivis à la citadelle de Strasbourg, et que je ne m'en séparai qu'au moment de son départ pour Vincennes, où l'on ne me permit point de l'accompagner; que je fus conduit peu de temps après à Paris, renfermé à Sainte-Pélagie, et de là transféré au Temple, il m'importe non seulement de ne pas laisser croire que je suis la *personne* dont M. le duc de Rovigo tient le fait qu'il allègue, mais encore de démontrer que ce fait est inexact; et puisque je trouve l'occasion de parler de la brochure dont il s'agit, je dois en profiter pour établir, en outre, deux autres points non moins importans. C'est que Mgr le duc d'Enghien n'avoit pas connoissance de la conspiration qui servit de prétexte à son assassinat, et qu'il n'a écrit aucune lettre à Bonaparte.

Mes preuves seront irrécusables : je les puiserai dans la

correspondance même du prince, dont les lettres originales sont en mes mains; j'oserai y joindre mon attestation personnelle.

J'affirme que, pendant le séjour du prince à Ettenheim, le voisinage des frontières de France ne le tenta nullement. Dans ses promenades sur le Rhin, il portoit la prudence jusqu'à ne pas approcher du grand Rhin, limite des deux États. « Je veux, disoit-il, pouvoir, en cas d'événement, affirmer sur mon honneur que je n'ai jamais été « en France. »

Je ne quittai le prince qu'une seule fois: ce fut pour aller aux eaux de Petersthal, où je restai un mois. Durant cette courte absence, S. A. S. me fit l'honneur de m'écrire qu'elle venoit de recevoir une lettre du prince de Condé, son aïeul: « Il croit, me dit-elle, d'après les bruits qui « ont couru, que j'ai été incognito à Paris, ou du moins à « Strasbourg. Vous jugez qu'il n'en est pas charmé. Voyez « combien il me juge mal et connoît peu ma façon de « penser, etc. »

Mgr le duc d'Enghien écrivit au prince de Condé lui-même à cet égard. Voici un passage de cette lettre où respire toute la noblesse de son illustre sang :

« Assurément, cher papa, il faut me connoître bien « peu pour avoir pu dire ou chercher à faire croire que « j'aurois pu mettre le pied sur le territoire républicain « autrement qu'avec le rang et à la place où le hasard m'a « fait naître. Je suis trop fier pour courber lâchement « ma tête : le Premier Consul pourra, peut-être, venir à « bout de me détruire, mais il ne me fera pas m'humilier. « Je puis donc vous donner ma parole d'honneur la plus « sacrée que pareille idée ne m'est jamais entrée et ne « m'entrera jamais dans la tête. »

Je pourrois multiplier de pareilles preuves, mais cette

citation suffit pour démontrer que nulle personne bien informée n'a pu assurer à M. le duc de Rovigo que Mgr le duc d'Enghien étoit venu en France.

Tout ce que l'on pourroit insinuer, soit dans la brochure, soit ailleurs, pour démontrer que ce prince connoissoit la conspiration, seroit également contraire à la vérité.

Lorsque cette conspiration fut découverte à Paris, deux généraux de l'armée de Condé qui se trouvoient à Ettenheim, et qui existent, en parlèrent en ma présence dans une conversation générale, et le prince soutint que cette conspiration avoit été supposée. « Car, ajoutoit-il, si elle « eût existé réellement, mon grand-père et mon père « m'en auroient donné connoissance, afin que je prisse « des précautions pour ma sûreté. »

C'est par suite de ce que Mgr le duc d'Enghien entendit raconter de cet événement, qu'il adressa, le 26 février 1804, quinze jours avant son enlèvement, une lettre à Mgr. le prince de Condé, où l'on trouve ce paragraphe bien remarquable :

« ..... Dieu veuille qu'il n'y ait pas beaucoup de victi-
« times, et que cette malheureuse histoire, comme toutes
« celles de ce genre passées ou à venir, ne fasse grand tort
« aux personnes dévouées à la bonne cause. Jusqu'à pré-
« sent il paroît que le gouvernement sortira vainqueur de
« cette crise, si tant est que c'en soit une, et que tout ceci
« ne soit pas supposé : chose que je ne sais ni ne désire sa-
« voir car ces moyens ne sont pas de mon genre, etc. »

Quant à la lettre que M. le duc de Rovigo prétend avoir été écrite à Bonaparte par le prince, durant sa détention à Strasbourg, ce que je viens de rapporter de ce prince repousse assez l'idée d'une pareille foiblesse. J'ajouterai que je n'ai pas quitté un seul moment Mgr le duc

d'Enghien dans la citadelle de Strasbourg, et qu'il n'a point écrit ni à Bonaparte, ni à qui que ce soit.

Puisque l'on vouloit réveiller des souvenirs douloureux et toucher à la plaie incurable de la vaillante et fidèle maison de Condé, du moins ne falloit-il point parler de son rejeton d'une manière qui ne fût pas conforme à la magnanité de ses sentimens, à la noblesse de son caractère et à la sainteté de son malheur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le baron SAINT-JACQUES.

NOTE G.

Lettre de M. le baron de Saint-Jacques.

Palais Bourbon, 10 novembre.

M. le duc de Rovigo a publié dans sa brochure que S. A. S. Mgr le duc d'Enghein venoit presque toutes les semaines à Strasbourg : *c'est une particularité, dit-il, qui m'a été assurée par une personne qui lui étoit attachée à l'époque de son enlèvement.*

Comme j'avois l'honneur d'être attaché à cet infortuné prince lorsqu'il fut enlevé d'Ettenheim; que je le suivis à Strasbourg, et que je le suivis à la citadelle de Strasbourg, et que je ne m'en séparai qu'au moment de son départ pour Vincennes, où l'on ne me permit point de l'accompagner; que je fus conduit peu de temps après à Paris, renfermé à Sainte-Pélagie, et de là transféré au Temple, il m'importe non seulement de ne pas laisser croire que je suis la *personne* dont M. le duc de Rovigo tient le fait qu'il allègue, mais encore de démontrer que ce fait est inexact; et puisque je trouve l'occasion de parler de la brochure dont il s'agit, je dois en profiter pour établir, en outre, deux autres points non moins importans. C'est que Mgr le duc d'Enghien n'avoit pas connoissance de la conspiration qui servit de prétexte à son assassinat, et qu'il n'a écrit aucune lettre à Bonaparte.

Mes preuves seront irrécusables : je les puiserai dans la

correspondance même
sont en mes mains; j
sonnelle.

J'affirme que, pen
le voisinage des fro
ment. Dans ses pro
dence jusqu'à ne pa
deux États. « Je veu
« ment, affirmer
« en France. »

Je ne quittai le p
aux eaux de Peterh
courte absence, S.
qu'elle venoit de re
son aïeul : « Il cro
« ont couru, que j'
« Strasbourg. Vous
« combien il me j
« penser, etc. »

Mgr le duc d'Eng
même à cet égard. V
pire toute la noblesse

« Assurément, ch
« peu pour avoir pu
« j'aurois pu mettre
« autrement qu'avec
« fait naître. Je sais
« ma tête : le Premier
« bout de me détruire,
« Je puis donc vous d
« sacrée que pareille
« m'entrera jamais dan
Je pourrois multiplier

cour de M. le gouverneur, sur ceux qui avoient été à portée de l'entendre, s'étant communiquée de proche en proche aux plus éloignés, toutes les cours du château ont retenti des cris de *Vive le Roi!* C'est ainsi que, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, nous avons pu reconnoître le bon esprit de la garnison de Vincennes, et les sentimens de loyauté et de dévouement à son Roi dont elle est animée.

« C'est dans la salle même où s'est tenu le conseil de guerre, la nuit du 20 au 21 mars, que l'on a cru devoir établir la chapelle de dépôt. C'est là que les restes précieux du prince sont conservés à la vénération de ses anciens compagnons d'armes, et des âmes pieuses qui viendront y offrir des prières d'expiation.

« Nous les y avons déposés en attendant que l'ancienne sainte chapelle, fondée par Saint-Louis, et encore existante dans la cour du château, puisse les recevoir, conformément aux intentions du Roi.

« M. l'abbé Rougier, chapelain du château, à qui la garde en a été confiée, y est resté pour célébrer le saint sacrifice, tandis que nous nous rendions à l'église paroissiale, où, par les ordres de M. le grand-maître des cérémonies, un service solennel avoit été préparé.

« La messe a été célébrée par M. Duchilleau, ancien évêque de Châlons-sur-Saône, au milieu d'un concours tel, que l'église n'a pu contenir que la moindre partie des personnes qui auroient voulu ou dû y entrer.

« M. Roger, curé de Vincennes, qui, pendant son émigration, a été à portée d'acquérir une connoissance personnelle des traits de bonté et de magnanimité dont se composoit toute la vie de Mgr le duc d'Enghein, s'est

1°. La fosse avoit été préparée la veille, dès trois heures de l'après-midi. Le commandant de Vincennes, le sieur Harel, y avoit mis un ouvrier, qui a été entendu comme témoin, et a dit y avoir travaillé jusqu'à la fin du jour.

2°. Dans l'après-midi du même jour, le garde d'artillerie avoit délivré trois pelles et trois pioches, sur l'ordre du commandant, qui les avoit fait prendre en sa présence par trois gendarmes; le lendemain ces pelles et ces pioches ont été retrouvées sur la fosse creusée la veille, et qui étoit recouverte.

3°. C'est pendant qu'il faisoit nuit encore que le *crime* a été commis. M. Rovigo, qui n'en est point l'auteur, pardonnera l'expression à un serviteur de la maison de Condé.

L'enquête atteste qu'il y avoit une lumière dans la fosse, celle d'une lanterne éclairée de plusieurs chandelles et placée à quelque distance.

Du reste, il n'y a point de traces, dans les dépositions des témoins, de l'horrible fait d'une lanterne attachée à la poitrine. Le témoin qui auroit pu en déposer a déclaré que, placé à cinquante pas de distance, il n'a pu distinguer précisément ce qui se passoit. Si ce fait a eu lieu, il est constant qu'il ne pourroit être imputé à M. de Rovigo, qui a présidé à l'action *du haut du parapet sur le bord du fossé.*

Mais ce qui est dit en termes positifs, c'est que le général Savary, qui avoit donné l'ordre à la caserne de l'Arsenal d'envoyer un détachement de la gendarmerie d'élite, et qui en avoit placé les différens postes, tant de surveillance auprès du prince que dans le fossé, s'est *tenu en haut sur le bord extérieur du fossé, et que de là a été entendu, à deux ou trois reprises, ordonnant à l'adjudant chef du détachement de commander le feu.*

NOTE *F*.

Lettre de M. Laporte-Lalanne.

Monsieur,

M. de Rovigo n'a pas craint d'entretenir le public de la part qu'il a eue à la mort funeste de Mgr le duc d'Enghein; il n'a pas craint de renouveler d'augustes douleurs. Déjà un homme généreux, M. le baron de Marguerit, s'est occupé du soin de relever les inexactitudes échappées à M. de Rovigo, dans le récit qu'il fait de ce triste et à jamais déplorable événement; mais il n'a pu les connoître toutes. Je viens achever de rétablir dans toute leur vérité les faits qui se trouvent constatés par une enquête qui a précédé le procès verbal, cité par M. de Rovigo, qui, en rappelant ce procès verbal m'en a imposé le devoir. Je le remplirai, ce devoir, bien assuré de n'être pas désavoué par les personnages honorables qui ont été, ainsi que moi, appelés à rendre les premiers honneurs funèbres à notre infortuné prince (1).

L'enquête avoit été faite deux jours auparavant; voici ce qui en résulte:

(1) Les quatre commissaires du Roi furent: MM. le chevalier de Contye, maréchal de camp, aide de camp de Mgr le prince de Condé; le baron de Saint-Jacques, aide de camp et secrétaire des commandemens de Mgr le duc de Bourbon, attaché autrefois aux mêmes titres à Mgr le duc d'Enghein; M. Héricard de Thury, maître des requêtes, et moi.

1°. La fosse avoit été préparée la veille, dès trois heures de l'après-midi. Le commandant de Vincennes, le sieur Harel, y avoit mis un ouvrier, qui a été entendu comme témoin, et a dit y avoir travaillé jusqu'à la fin du jour.

2°. Dans l'après-midi du même jour, le garde d'artillerie avoit délivré trois pelles et trois pioches, sur l'ordre du commandant, qui les avoit fait prendre en sa présence par trois gendarmes; le lendemain ces pelles et ces pioches ont été retrouvées sur la fosse creusée la veille, et qui étoit recouverte.

3°. C'est pendant qu'il faisoit nuit encore que le *crime* a été commis. M. Rovigo, qui n'en est point l'auteur, pardonnera l'expression à un serviteur de la maison de Condé.

L'enquête atteste qu'il y avoit une lumière dans la fosse, celle d'une lanterne éclairée de plusieurs chandelles et placée à quelque distance.

Du reste, il n'y a point de traces, dans les dépositions des témoins, de l'horrible fait d'une lanterne attachée à la poitrine. Le témoin qui auroit pu en déposer a déclaré que, placé à cinquante pas de distance, il n'a pu distinguer précisément ce qui se passoit. Si ce fait a eu lieu, il est constant qu'il ne pourroit être imputé à M. de Rovigo, qui a présidé à l'action *du haut du parapet sur le bord du fossé.*

Mais ce qui est dit en termes positifs, c'est que le général Savary, qui avoit donné l'ordre à la caserne de l'Arsenal d'envoyer un détachement de la gendarmérie d'élite, et qui en avoit placé les différens postes, tant de surveillance auprès du prince que dans le fossé, s'est *tenu en haut sur le bord extérieur du fossé, et que de là a été entendu, à deux ou trois reprises, ordonnant à l'adjudant chef du détachement de commander le feu.*

« Aussitôt après que le prince fut tombé, des gendarmes se sont approchés de son corps et l'ont emporté tout habillé, pour le déposer dans une fosse préparée derrière un mur de cinq à six pieds de hauteur environ, et distant de trois pas du lieu de l'exécution ; la fosse a été fermée sur-le-champ.

On s'est abstenu, dans le procès verbal, par des motifs que tous les hommes sensibles sauront apprécier, de rendre, dans toute leur énergie, les circonstances énoncées par le témoin. Le procès verbal sembleroit annoncer que tout cela s'est fait avec une sorte de calme et de mesure, tandis qu'au contraire tout y portoit le caractère de la précipitation et du trouble. Non ; M. de Rovigo a été plus ému qu'il ne sembleroit vouloir le faire entendre. A peine le sacrifice étoit-il consommé, que déjà il étoit auprès de la victime ; il avoit parcouru, avec la rapidité de l'éclair, l'espace qui l'en séparoit, et c'est lui qui a donné l'ordre aux gendarmes de le jeter dans le fossé préparé depuis la veille. Son empressement d'en faire disparoître toutes les traces ne lui a laissé permettre rien de ce qui ne tendoit pas directement à ce but. M. de Rovigo pourra me savoir gré de ne rien dire de plus.

Qu'importe, après cela, qu'il lui ait été remis une montre ou quelque autre objet de ce genre ? M. de Rovigo n'étoit pas alors ce qu'il est devenu depuis ; mais qui pourra supposer qu'il ait cédé à une ignoble cupidité ? Ce n'étoit pas là la pensée qui l'occupoit ; il étoit pressé de s'éloigner de cette scène d'horreur dont il avoit à rendre compte.

A son retour, il a rencontré sur la route le conseiller d'Etat Réal. Qu'en conclure ? Que leur maître avoit éprouvé quelques remords ; il en conservoit encore à Sainte-Hélène, témoin le *Mémorial*. Si cette mission n'é-

toit pas une feinte, apparemment qu'il s'étoit laissé aller à quelques hésitations. Vain espoir d'une conscience troublée! Comment pouvoit-il se croire encore à temps de se soustraire au poids d'un crime dont il venoit de renouveler l'ordre! Il savoit bien que, si quelquefois il avoit permis de prévenir ses volontés, il n'avoit jamais souffert qu'elles éprouvassent du retard. Or, un fait constant, c'est que Mgr le duc d'Enghien a été appelé à deux reprises au pavillon de la porte du Bois, où se tenoit le conseil de guerre, et il a été publié dans le temps que, dans l'intervalle de ces deux comparutions, le conseil avoit envoyé prendre les ordres du Premier Consul. M. de Rovigo trouvera peu de personnes qui aient jugé ainsi que lui des dispositions de ceux qui composoient ce conseil.

A quoi donc aboutira tout cet éclat, cette justification si étrange? Sans doute, M. de Rovigo n'a pas été appelé à délibérer, à donner son avis sur cette œuvre d'iniquité. Avoit-il bien besoin de se défendre de cette imputation? Son grade et les fonctions qu'il exerçoit alors ne l'y exposoient pas, mais seulement à en être l'instrument, et il en a été l'instrument le plus actif. On l'a vu y déployer une vivacité et des mouvemens que, sans doute, lui inspiroient l'horreur qu'il éprouvoit et la nécessité d'obéir.

D'autres militaires, moins occupés de leur devoir, auroient pu, en obéissant, laisser échapper quelques sentimens pénibles. M. de Rovigo n'a voulu montrer que du zèle et du dévouement.

Fort de ce titre de recommandation, et se rendant à lui-même le témoignage qu'il serviroit avec le même zèle toutes les causes, il offre ses services aux Bourbons, et semble avoir conçu l'espoir de les voir agréer!...

LAPORTE-LALANNE,

Conseiller d'Etat, chef du conseil de Mgr le prince de Condé.

nellement la direction des travaux, qui ont été continués avec les plus grandes précautions.

« Le résultat en a été constaté dans le rapport qu'ils ont dressé, et qui est annexé au présent.

« Les personnes les moins exercées pourront se convaincre, par la lecture de ce rapport, qu'il ne nous est rien échappé des restes précieux que nous avions à recueillir ; nous en sommes particulièrement redevables au zèle religieux que MM. les médecins ont mis, non seulement à diriger les travailleurs, mais à les remplacer eux-mêmes.

« Après s'être assurés de la direction dans laquelle le corps étoit posé, ils se sont occupés de retirer, avec les plus grands ménagemens, et par parcelles, la terre qui le recouvroit. C'est ainsi qu'ils sont parvenus successivement à découvrir :

« 1° Une chaine d'or, avec son anneau, que M. le chevalier Jacques a reconnue pour être celle que le prince portoit habituellement au cou, et qui a été, en effet, trouvée près de ses vertèbres cervicales : cette chaine, et les petites clefs de fer qui accompagnent le cachet d'argent mentionné ci-dessous, nous avoient été annoncés d'avance par le chevalier Jacques, fidèle compagnon d'armes de Mgr le duc d'Enghien, qui s'est enfermé avec lui dans la citadelle de Strasbourg, d'où il a été conduit à Paris (séparé de son maître, qu'il ne lui a pas été permis d'accompagner), pour y subir toutes les rigueurs d'une longue captivité, à Sainte-Pélagie d'abord, et de là au Temple ;

« 2° Une boucle d'oreille : l'autre n'a pas été retrouvée ;

« 3° Un cachet d'argent, aux armes de Condé, encastré dans une aggrégation ferrugineuse fortement oxidée, et

où nous avons reconnu plusieurs petites clefs de fer ou d'acier ;

« 4° La bourse de maroquin à soufflet, contenant onze pièces d'or et cinq pièces d'argent ou cuivre ;

« 5° Soixante-dix pièces d'or, ducats, florins et autres, faisant vraisemblablement partie de ceux qui lui avoient été remis par M. le chevalier Jacques au moment de leur séparation, renfermés dans des rouleaux cachetés en cire rouge, dont nous avons trouvé quelques fragmens.

« Tous ces objets, inventoriés par nous et M. le comte Anglès, ont été mis à part, et nous sommes restés chargés de ce précieux dépôt.

« On a receuilli également des débris de vêtemens, parmi lesquels se trouvent les deux pieds de botte, et des morceaux de la casquette, portant encore l'empreinte des balles qui les avoient traversées.

« Ces débris, ainsi que la terre recueillie autour du corps, ont été réunis aux ossemens et placés dans un cercueil de plomb.

« Cette opération terminée, nous sommes remontés au château, le corps porté par des sous-officiers de la garde royale, escorté d'une garde d'honneur, et suivi d'un grand concours de militaires de tous grades, de la garnison du château, et d'autres personnes qui avoient été témoins de l'exhumation.

« Le cercueil a été déposé dans une salle provisoirement préparée pour le recevoir, en attendant le jour de demain, où il sera transporté dans la chapelle de dépôt qui lui est destinée.

Le cercueil a été recouvert, soudé par les plombiers et

renfermé dans une caisse de bois, avec cette inscription sur une plaque d'argent doré :

« Ici est le corps de très-haut et puissant prince « Louis-Antoine-Henri de Bourbon-Condé, duc d'Enghien, « prince du sang, pair de France, mort à Vincennes, le « 25 mars 1804, âgé de 31 ans 7 mois et 19 jours. »

« M. le chapelain du château a fait entourer le cercueil de cierges, et, assisté d'un autre ecclésiastique, il est resté pour réciter les prières de l'Eglise.

« M. le marquis Puyvert a fait placer une garde à la porte de la salle, ainsi que dans les fossés, à l'endroit où la fouille a été faite. »

Suivent les signatures.

« Le jeudi, 21 mars 1816, nous, commissaires du Roi, nous étant transportés au château de Vincennes, y avons trouvé rassemblées toutes les personnes dénommées dans les actes précédens.

« A onze heures du matin, le clergé étant survenu, nous nous sommes tous rendus à l'endroit où le corps de Mgr le duc d'Enghien avoit été provisoirement déposé hier.

« La levée du corps s'est faite avec les cérémonies d'usage; et de suite, nous nous sommes mis en marche, précédés du clergé, pour nous rendre au pavillon de la porte du Bois, où étoit dressée la chapelle de dépôt; le cercueil porté par des sous-officiers des différens corps de la garde, et accompagné des honneurs, que portoient les anciens officiers de la maison de Mgr le duc d'Enghein, savoir : M. le Vidame de Vassé, son ancien adjudant-général, la couronne; M. le marquis de Courtemanche, son premier aide de camp, le collier de l'ordre du Saint-Esprit, et

M. le comte de Chaillon de Jonville, aide de camp du prince, l'épée.

« Toute la garnison étoit sous les armes, et rendoit, avec un respect religieux, les honneurs militaires aux derniers restes d'un prince qui, malgré les malheurs des temps, a laissé de profonds souvenirs dans les cœurs de tous les soldats français.

« Au pied du pavillon, M. le marquis de Puyvert a fait faire halte, et, se tournant vers la troupe qui servoit d'escorte, a dit :

« Soldats, cette pompe funèbre nous rappelle des sou-
« venirs déchirans, mais bien chers à des cœurs français.
« Voilà tout ce qui nous reste d'un prince si brave, digne
« rejeton d'une race féconde en héros. Ses premiers ex-
« ploits nous promettoient encore un Grand Condé. Leur
« éclat alarma l'insatiable ambition de ce tyran qui rava-
« gea la France, pour désoler l'Europe. Il fit de sa mort
« le gage sanglant d'une union régicide, et son atroce
« perfidie l'immola au pied de cet antique donjon, où le
« plus illustre de ses aïeux fonda le berceau de notre
« monarchie.

« Honorons sa mémoire par des regrets éternels, par-
« un dévouement sans bornes à son auguste race ; et, pour
« lui rendre un hommage digne de son cœur, jurons à
« ses mânes de vivre et de mourir comme lui, fidèles à
« nos sermens, fidèles à nos rois légitimes. *Vive le Roi !*
« *vivent à jamais les enfans de Saint-Louis ! gloire aux*
« *Condés !* »

« Ce discours, prononcé avec le sentiment qui l'avoit inspiré, a excité le plus vif enthousiasme; les soldats versoient des larmes, et l'impression produite par le dis-

cour de M. le gouverneur, sur ceux qui avoient été à portée de l'entendre, s'étant communiquée de proche en proche aux plus éloignés, toutes les cours du château ont retenti des cris de *Vive le Roi!* C'est ainsi que, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, nous avons pu reconnoître le bon esprit de la garnison de Vincennes, et les sentimens de loyauté et de dévouement à son Roi dont elle est animée.

« C'est dans la salle même où s'est tenu le conseil de guerre, la nuit du 20 au 21 mars, que l'on a cru devoir établir la chapelle de dépôt. C'est là que les restes précieux du prince sont conservés à la vénération de ses anciens compagnons d'armes, et des âmes pieuses qui viendront y offrir des prières d'expiation.

« Nous les y avons déposés en attendant que l'ancienne sainte chapelle, fondée par Saint-Louis, et encore existante dans la cour du château, puisse les recevoir, conformément aux intentions du Roi.

« M. l'abbé Rougier, chapelain du château, à qui la garde en a été confiée, y est resté pour célébrer le saint sacrifice, tandis que nous nous rendions à l'église paroissiale, où, par les ordres de M. le grand-maître des cérémonies, un service solennel avoit été préparé.

« La messe a été célébrée par M. Duchilleau, ancien évêque de Châlons-sur-Saône, au milieu d'un concours tel, que l'église n'a pu contenir que la moindre partie des personnes qui auroient voulu ou dû y entrer.

« M. Roger, curé de Vincennes, qui, pendant son émigration, a été à portée d'acquérir une connoissance personnelle des traits de bonté et de magnanimité dont se composoit toute la vie de Mgr le duc d'Enghein, s'est

N° III.

Lettre de Monseigneur le prince de Condé au Roi.

Mai 1804.

SIRE,

L'affreux événement que j'éprouve et qui me brise le cœur, et qui le déchirera jusqu'à la fin de mes tristes jours (heureusement prochains), ne m'empêche point d'être plus sensible que je ne puis le dire à V. M., à l'obligeante et tendre lettre que je viens de recevoir d'elle. Cette lettre me pénètre d'une reconnoissance aussi profonde que les regrets qui l'occasionent, et c'est tout dire. V. M. sentira que, dans l'état où je suis, je ne serois pas lisible si j'écrivois long-temps; et j'espère qu'elle me pardonnera de finir, en l'assurant qu'elle n'a point de prince de son sang qui lui soit plus attaché que moi.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant
serviteur et sujet,

LOUIS-JOSEPH DE BOURBON.

NOTE *F*.

Lettre de M. Laporte-Lalaine.

Monsieur,

M. de Rovigo n'a pas craint d'entretenir le public de la part qu'il a eue à la mort funeste de Mgr le duc d'Enghein; il n'a pas craint de renouveler d'augustes douleurs. Déjà un homme généreux, M. le baron de Marguerit, s'est occupé du soin de relever les inexactitudes échappées à M. de Rovigo, dans le récit qu'il fait de ce triste et à jamais déplorable événement; mais il n'a pu les connoître toutes. Je viens achever de rétablir dans toute leur vérité les faits qui se trouvent constatés par une enquête qui a précédé le procès verbal, cité par M. de Rovigo, qui, en rappelant ce procès verbal m'en a imposé le devoir. Je le remplirai, ce devoir, bien assuré de n'être pas désavoué par les personnages honorables qui ont été, ainsi que moi, appelés à rendre les premiers honneurs funèbres à notre infortuné prince (1).

L'enquête avoit été faite deux jours auparavant; voici ce qui en résulte:

(1) Les quatre commissaires du Roi furent: MM. le chevalier de Contye, maréchal de camp, aide de camp de Mgr le prince de Condé; le baron de Saint-Jacques, aide de camp et secrétaire des commandemens de Mgr le duc de Bourbon, attaché autrefois aux mêmes titres à Mgr le duc d'Enghein; M. Héricard de Thury, maître des requêtes, et moi.

1°. La fosse avoit été préparée la veille, dès trois heures de l'après-midi. Le commandant de Vincennes, le sieur Harel, y avoit mis un ouvrier, qui a été entendu comme témoin, et a dit y avoir travaillé jusqu'à la fin du jour.

2°. Dans l'après-midi du même jour, le garde d'artillerie avoit délivré trois pelles et trois pioches, sur l'ordre du commandant, qui les avoit fait prendre en sa présence par trois gendarmes; le lendemain ces pelles et ces pioches ont été retrouvées sur la fosse creusée la veille, et qui étoit recouverte.

3°. C'est pendant qu'il faisoit nuit encore que le *crime* a été commis. M. Rovigo, qui n'en est point l'auteur, pardonnera l'expression à un serviteur de la maison de Condé.

L'enquête atteste qu'il y avoit une lumière dans la fosse, celle d'une lanterne éclairée de plusieurs chandelles et placée à quelque distance.

Du reste, il n'y a point de traces, dans les dépositions des témoins, de l'horrible fait d'une lanterne attachée à la poitrine. Le témoin qui auroit pu en déposer a déclaré que, placé à cinquante pas de distance, il n'a pu distinguer précisément ce qui se passoit. Si ce fait a eu lieu, il est constant qu'il ne pourroit être imputé à M. de Rovigo, qui a présidé à l'action *du haut du parapet sur le bord du fossé.*

Mais ce qui est dit en termes positifs, c'est que le général Savary, qui avoit donné l'ordre à la caserne de l'Arsenal d'envoyer un détachement de la gendarmerie d'élite, et qui en avoit placé les différens postes, tant de surveillance auprès du prince que dans le fossé, s'est *tenu en haut sur le bord extérieur du fossé, et que de là a été entendu, à deux ou trois reprises, ordonnant à l'adjudant chef du détachement de commander le feu.*

« Aussitôt après que le prince fut tombé, des gendarmes se sont approchés de son corps et l'ont emporté tout habillé, pour le déposer dans une fosse préparée derrière un mur de cinq à six pieds de hauteur environ, et distant de trois pas du lieu de l'exécution ; la fosse a été fermée sur-le-champ.

On s'est abstenu, dans le procès verbal, par des motifs que tous les hommes sensibles sauront apprécier, de rendre, dans toute leur énergie, les circonstances énoncées par le témoin. Le procès verbal sembleroit annoncer que tout cela s'est fait avec une sorte de calme et de mesure, tandis qu'au contraire tout y portoit le caractère de la précipitation et du trouble. Non ; M. de Rovigo a été plus ému qu'il ne sembleroit vouloir le faire entendre. A peine le sacrifice étoit-il consommé, que déjà il étoit auprès de la victime ; il avoit parcouru, avec la rapidité de l'éclair, l'espace qui l'en séparoit, et c'est lui qui a donné l'ordre aux gendarmes de le jeter dans le fossé préparé depuis la veille. Son empressement d'en faire disparoître toutes les traces ne lui a laissé permettre rien de ce qui ne tendoit pas directement à ce but. M. de Rovigo pourra me savoir gré de ne rien dire de plus.

Qu'importe, après cela, qu'il lui ait été remis une montre ou quelque autre objet de ce genre ? M. de Rovigo n'étoit pas alors ce qu'il est devenu depuis ; mais qui pourra supposer qu'il ait cédé à une ignoble cupidité ? Ce n'étoit pas là la pensée qui l'occupoit ; il étoit pressé de s'éloigner de cette scène d'horreur dont il avoit à rendre compte.

A son retour, il a rencontré sur la route le conseiller d'Etat Réal. Qu'en conclure ? Que leur maître avoit éprouvé quelques remords ; il en conservoit encore à Sainte-Hélène, témoin le *Mémorial*. Si cette mission n'é-

toit pas une feinte, apparemment qu'il s'étoit laissé aller à quelques hésitations. Vain espoir d'une conscience troublée ! Comment pouvoit-il se croire encore à temps de se soustraire au poids d'un crime dont il venoit de renouveler l'ordre ! Il savoit bien que, si quelquefois il avoit permis de prévenir ses volontés, il n'avoit jamais souffert qu'elles éprouvassent du retard. Or, un fait constant, c'est que Mgr le duc d'Enghien a été appelé à deux reprises au pavillon de la porte du Bois, où se tenoit le conseil de guerre, et il a été publié dans le temps que, dans l'intervalle de ces deux comparutions, le conseil avoit envoyé prendre les ordres du Premier Consul. M. de Rovigo trouvera peu de personnes qui aient jugé ainsi que lui des dispositions de ceux qui composoient ce conseil.

A quoi donc aboutira tout cet éclat, cette justification si étrange ? Sans doute, M. de Rovigo n'a pas été appelé à délibérer, à donner son avis sur cette œuvre d'iniquité. Avoit-il bien besoin de se défendre de cette imputation ? Son grade et les fonctions qu'il exerçoit alors ne l'y exposoient pas, mais seulement à en être l'instrument, et il en a été l'instrument le plus actif. On l'a vu y déployer une vivacité et des mouvemens que, sans doute, lui inspiroient l'horreur qu'il éprouvoit et la nécessité d'obéir. D'autres militaires, moins occupés de leur *devoir* auroient pu, en obéissant, laisser échapper quelques sentimens pénibles; M. de Rovigo n'a voulu montrer que du zèle et du dévouement.

Fort de ce titre de recommandation, et se rendant à à lui-même le témoignage qu'il serviroit avec le même zèle toutes les causes, il offre ses services aux Bourbons, et semble avoir conçu l'espoir de les voir agréer !...

LAPORTE-LALANNE,

Conseiller d'Etat, chef du conseil de Mgr le prince de Condé.

NOTE *K*.

Paris, 11 novembre 1823.

Monsieur,

Dans la deuxième note de la page 32 de l'extrait des mémoires de M. le duc de Rovigo, je lis une accusation qu'il est de mon devoir et de l'honneur de réfuter.

Dans les premiers jours du mois d'avril 1814, au moment où il y avoit quelque courage à se prononcer pour le rétablissement de la monarchie légitime, je fus chargé spécialement par le gouvernement provisoire de faire veiller à la sûreté des archives de la secrétairerie d'État, et d'empêcher que rien n'en fût distrait. Le jour même où je reçus cette mission, je fis apposer les scellés sur toutes les pièces qui existoient dans les bureaux, ainsi que sur celles du cabinet secret, et ce, en présence des chefs de division, qui signèrent les procès verbaux.

Pendant tout le temps de ma mission, je déclare qu'aucun des secrétaires de M. le prince de Talleyrand et aucune personne étrangère au bureau ne sont entrés aux archives, et je considère comme imposture et calomnie tout ce qui tendroit à faire croire qu'il en ait été distrait aucun papier.

Agréez, Monsieur, l'expression, etc.,

DEVILLERS.

TABLE DES CHAPITRES.

PREMIÈRE PARTIE.

Pag.

Vie de Mgr le duc d'Enghien jusqu'au licenciement de l'armée de Condé. 1

LIVRE PREMIER.

Éducation et émigration du prince. — Sa vie militaire jusqu'à l'avénement de Louis XVIII au trône. *Ib.*

CHAPITRE Ier. Exposition. *Ib.*

CHAPITRE II. Des Condés. 6

CHAPITRE III. Grandeur et noblesse de la maison de Condé. 9

CHAPITRE IV. Naissance et enfance de Mgr le duc d'Enghien. 12

CHAPITRE V. Éducation de Mgr le duc d'Enghien. 15

CHAPITRE VI. Camp de Saint-Omer. 20

CHAPITRE VII. Émigration des Condés. 23

CHAPITRE VIII. Campagne de Flandres. — Beau trait de Mgr le duc d'Enghien 28

CHAPITRE IX. Mort de Louis XVI. 31

CHAPITRE X. Catherine offre une retraite, dans ses États, à l'armée de Condé. — Refus du prince. 35

CHAPITRE XI. Mgr le duc d'Enghien à l'armée de Condé. 38

CHAPITRE XII. Grandeur de Mgr le prince de Condé dans l'exil. 39

CHAPITRE XIII. Siége de Mayence. — Humanité de Mgr le duc d'Enghien. 44

Pag.

CHAPITRE XIV. Attaque des lignes de Weissembourg. — Humanité du prince. 48
CHAPITRE XV, Journée de Berstheim. 54

LIVRE DEUXIÈME.

Vie militaire de Mgr le duc d'Enghien, jusqu'au départ de l'armée pour la Russie. 60
CHAPITRE Ier. Louis XVIII est proclamé à l'armée de Condé. 69
CHAPITRE II, Conduite généreuse du grand-père de Mgr le duc d'Enghien. 64
CHAPITRE III. Arrivée du Roi à l'armée. — Défense du pont d'Offenbourg par Mgr le duc d'Enghien. 69
CHAPITRE IV, Belle retraite de l'armée. — Suite des exploits de Mgr le duc d'Enghien. 74
CHAPITRE V, Journée d'Ober-Kamlach. 80
CHAPITRE VI. Journée de Neubourg et de Schussenried. 84
CHAPITRE VII. Mgr le duc d'Enghien enlève les positions de Hollgraben et de St-Peters. 87

LIVRE TROISIÈME.

Suite de la vie militaire de Mgr le duc d'Enghien, jusqu'au licenciement de l'armée. 92
CHAPITRE Ier. Mgr le prince de Condé à Pétersbourg. — Mgr le duc d'Enghien est chargé du commandement de l'armée. *Ib.*
CHAPITRE II. Arrivée de l'armée en Volhinie. — Départ de Mgr le duc d'Enghien pour Pétersbourg. 102

Pag.

CHAPITRE III. L'armée de Condé vient rejoindre les troupes alliées. 106

CHAPITRE IV. Belle défense de Constance par Mgr le duc d'Enghien. 109

CHAPITRE V. Mgr le prince de Condé et Mgr le duc d'Enghien sont accueillis à Venise par le pape Pie VII. 111

CHAPITRE VI. Journée de Rosenheim, — Licenciement de l'armée. 115

SECONDE PARTIE.

Vie et mort de Mgr le duc d'Enghien. 119

LIVRE PREMIER.

Vie privée du prince. — Proposition du Premier Consul, — Situation de la France. 121

CHAPITRE Ier. Mgr le duc d'Enghien se retire à Ettenheim. — Vie privée du prince. *Ib.*

CHAPITRE II. Suite de la vie privée du prince. 125

CHAPITRE III. Situation de la France. 129

CHAPITRE IV. Propositions de Buonaparte à Louis XVIII. — Belle réponse du Roi et des princes. 132

CHAPITRE V. Proposition faite à M. le prince de Condé. 137

CHAPITRE VI. Voyage de Mgr le duc d'Enghien en Suisse. 140

Pag.

CHAPITRE VII. Lettres de Mgr le prince de Condé et de Mgr le duc d'Enghien. 143

LIVRE DEUXIÈME.

Mort de Mgr le duc d'Enghien. 146

CHAPITRE Ier. Le Premier Consul ordonne l'enlèvement du prince. Ib.

CHAPITRE II. Mgr le duc d'Enghien est enlevé à Ettenheim. 150

CHAPITRE III. Mgr le duc d'Enghien est reconnu et amené à Strasbourg. 155

CHAPITRE IV. Le prince est amené à Vincennes. 157

CHAPITRE V. Conseil privé. — Commission militaire. — Interrogatoire du prince. 161

CHAPITRE VI. Mort de Mgr le duc d'Enghien. 170

CHAPITRE VII. Douleur de la famille royale. — Consternation de l'Europe. — Honneurs funèbres rendus à Mgr le duc d'Enghien à Londres et à St-Pétersbourg. 174

CHAPITRE VIII. Retour du Roi et des princes. 180

CHAPITRE IX. Exhumation des restes de Mgr le duc d'Enghien. 185

CHAPITRE X. Portrait du prince. — Conclusion. 188

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE *A*. Déclaration des princes. 195

NOTE *B*. Déclaration du duc de Brunswick. 215

NOTE *C*. Lettre de l'impératrice de Russie. 218

NOTE *D*. Pièces relatives à la mort de Mgr le duc d'Enghien. 220

Pag.

NOTE *E*. Pièces du procès verbal d'exhumation. 247
NOTE *F*. Lettre de M. Laporte-Lalanne. 265
NOTE *G*. Lettre de M. le baron Saint-Jacques. 268
NOTE *H*. Sur l'écrit du duc de Rovigo. 272
NOTE *I*. Lettre des princes sur la mort du duc d'Enghien. 281
NOTE *K*. Lettre de M. Devillers. 290

FIN DE LA TABLE.

OUVRAGES NOUVEAUX.

GUIDE
DU VOYAGEUR
EN FRANCE,

PAR RICHARD,

EMPLOYÉ AUX POSTES, INGÉNIEUR-GÉOGRAPHE (1);

OUVRAGE CONTENANT :

1° La manière de voyager économiquement; des Instructions, extraites de Reichard, sur les voyages à pied, à cheval, en voiture et par eau;

2° Les Règlemens des Postes;

3° La Liste des Messageries et des Voitures de la capitale et des principales villes du Royaume;

4° L'indication du Départ des Courriers;

5° Le Tableau comparatif des Monnaies et des Mesures;

6° Le Tableau de l'heure des marées;

7° La Description de la Capitale, de ses Monumens, Bibliothèques, Curiosités, avec l'indication des jours et heures d'audience des différens Ministères, l'adresse des Auberges, Hôtels, Bains, Restaurans les plus connus, et des principaux Commerçans dans chaque état;

8° Instruction pour l'étranger qui arrive dans Paris;

9° Description des environs de Paris;

10° Itinéraire général des routes de France;

---

(1) Un vol. in-12, très-bien imprimé, orné de deux cartes. Prix, 6 fr. 50 c., et 7, cart. à l'anglaise. *A Paris, chez* AUDIN, *libraire quai des Augustins, n° 25; et* Urbain CANEL, *rue Hautefeuille*, n° 5.

Voyez encore les journaux d'*Abbeville*, du 30 janvier, les *Tableaux de Lyon*, dans plusieurs numéros; le *Journal de Marseille*, etc., etc.

HISTOIRE DE L'ADMINISTRATION DU ROYAUME D'ITALIE, PENDANT LA DOMINATION FRANÇAISE. Un vol. in-8. Prix : 7 fr.

Le titre de cet ouvrage annonce assez l'intérêt qu'il doit inspirer: c'est une histoire complète et raisonnée de l'une des époques modernes les plus intéressantes de l'Italie. Le tableau qu'en présente l'auteur a quelque chose de dramatique; le récit est souvent mêlé d'anecdotes curieuses et piquantes. Le catalogue biographique des Italiens et des Français fait connaître nombre d'individus dont on a à peine entendu parler. Cette histoire, qui paraît en même temps en Italie et en Allemagne, est destinée à avoir le plus grand succès.

Pour paraître aux mêmes adresses, en juillet prochain:

NOUVELLES MÉDITATIONS POÉTIQUES, par M. Alphonse de Lamartine. Un vol. in-8°.

DE L'IMPRIMERIE DE GUIRAUDET, RUE SAINT-HONORÉ, N°315.

L 2 1953